

# La Tour d'Aigues

Archives notariales

Balthazar Gueidan

1601 - 1652

\* \* \*

Années 1614 à 1617

3 E 69 / 197

par Thomas Spinosa

Sur la première page :

*« Est né au nom de Dyeu, mon fils Jehan Gueydan le 18 avril 1614, son perin Jehan Peyroardy mon beau frere et sa merine damoiselle Lucretse Vyanne ma mere. »*

*« Est née au nom de Dyeu, ma fille Ysabeau Gueydanne le 9 janvier 1617, son perin monsieur l'advocat Caisan mon cousin, sa merine damoiselle Ysabeau Gueydanne ma seur. »*

### **Promesse pour Georges Meysonier contre Me Louis Ange – f°1**

Le 04/01/1614 a comparu Me Louis Ange praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Georges Meysonier cordier de ce lieu, que « combyen qu'il soyt esté depputé sequestre » de la somme de 17 écus que ledit Meysonier doit suivant acte chez ce notaire à la requête de Bernard Constans trésorier de ce lieu, ledit Ange a promis de relever et garentir ledit Mesonier pour ladite séquestration avec ledit Constans. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Giraud Panisset de ce lieu.

### **Procuration pour Me Georges Bernard – f°1**

Le 07/01/1614 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur [blanc dans l'acte], présent, pour recouvrer d'Estyenny Feraud bourgeois du lieu de Sainte Tulle la pentyon a raison du denyer sese pour la somme que ledit Feraud heretyer de feu mestre Pierre Feraud son frere doit audit mestre Bernard en quallité de mestre des droitz doctaulx de damoiselle Caterine Rasclette sa feme suivant l'acte receu par mestre Borchier notere dudit Sainte Tulle du [blanc dans l'acte] en l'année six cens deux », terme échu au 31 décembre, et d'en passer quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Andrieu et Barthélémy Volaire. [Signé : Bernard]

### **Partage entre Toussaint et Joseph Chateminois – f°3**

Le 07/01/1614 comme Joseph Chateminois a demandé sa part et portion de l'héritage de feu Barthélémy Chateminois et Catherine Ferrier, ses père et mère, vivant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, à Toussaint Chateminois son frère, tenancier desdits biens car il les as administrés durant son absence qui a duré douze ans « ausquelles il falloyt qu'il feust randu compte des rantes et revenues durant ledit temps desditz fruitz. » Le calcul a été fait par Me Jean Menard et Claude Ferrier ses cousins, qui ont déclaré que le partage doit être fait à parts égales sauf pour la maison qui demeure pour la dot de Marguerite Vassal, femme dudit Toussaint. Ledit Joseph ratifie tous les actes passés en son absence par son frère.

Ont comparu lesdits Joseph et Toussaint Chateminois, lesquels ont procédé au partage.

La part de Toussaint consiste en : une vigne et verger de quatre carterades et demi en ce lieu quartier de Passeronne confrontant vigne et verger de Me Jean Archimbaud, vigne de Me Jacques Vian, de Claude Darbon et vigne de Salomon Jourdan ; un chenevier au Collombier d'une demie saumée de graine confrontant chenevier de Pierre Le Long, de Jean Thorame et d'Ellis Chateminois ; trois émines de terre près de la rivière confortant jardin de Catherine Velixandre, de Me Antoine Astoin et le chemin allant à La Font ; un cazal aux faubourgs confrontant cazal de François Pazier, le chemin public allant à Pertuis et une « andronne » [androuve ?] montant aux Aires ; deux émines de terre aux Aires confrontant Pazier et terre ? du cloître Saint-Ruf ; une maison quartier de l'Amourier confrontant Guillaume Garnaud, maison de Laurent Rougon et la rue allant de la place au château, ladite maison lui étant baillée pour la dot reçue de Marguerite Vassal sa femme suivant leur contrat de mariage et « en compensation aussy pour l'argent déposé de l'aprendisage payé pour le estyer dudit Josep Chateminois. »

La part dudit Joseph consiste en : une métairie de trente-huit saumées de terre avec les prairies qui en dépendent et le bâtiment, en ce lieu quartier du Plan confrontant terres de Jean Garcin et de Me Pascal Sicard, le terroir d'Ansois, terres de Georges et Honoré Thurin frères de ce lieu.

Comme la part dudit Joseph est supérieure à celle de Toussaint, ledit Joseph promet de payer 140 écus ainsi : la première paie à la Saint-Michel prochaine de 10 écus, puis à la suivante en un an aussi

10 écus. Puis au même jour les années suivantes 15 écus jusqu'à entier paiement. Ledit Toussaint devra payer à Antoine Buisse de Beaumont-de-Pertuis (84) la somme de 10 écus qu'il avait empruntée et pour payer sa moitié ledit Joseph a donné à son frère douze coupes de vin, reçues. Pour toutes les dettes de l'héritage, chacun en paiera la moitié. Chacun possède les fruits pendant sur sa part. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Me Jean Menard et Claude Ferrier marchand de ce lieu. [Signé : C Ferrier, J Menard]

#### **Quittance pour Me Bernard Constans contre Me Melchion Rougier – f°7**

Le 07/01/1614 a comparu Me Melchion Rougier avocat en la cour, fils et beau-frère de Jean Sébastien Rougier écuyer, et de Me Louis Jorna avocat, avec procuration reçue chez Me Antoine Mollon notaire d'Aix-en-Provence (13) le 14 de ce mois, lequel audit nom a confessé avoir reçu des consuls et communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et des mains et propre argent de Me Bernard Constans trésorier moderne stipulant [pour lui] Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis, la somme de 103 livres 2 sols 6 deniers pour la pension de 500 écus de capital que la communauté lui doit suivant acte chez Me Gilly notaire d'Aix-en-Provence du 22/12/1609, pour la paie due au 22 décembre dernier. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la maison où pend pour enseigne le cheval vert, en présence de Me Robert[incertain] Fulconis avocat en la cour et Me Antoine Odoul sergent royal. [Signé : Rogier, Fulconis, A Hodoul]

#### **Obligation pour Me Louis Ange contre Georges Meysonier – f°8**

Le 17/01/1614 a comparu Georges Meysonier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Ange praticien de ce lieu, habitant Aix-en-Provence (13), présent, la somme de 19 écus soit 57 livres pour l'achat d'un semé de mesclé et avoine que ledit Ange a en ce lieu quartier de Saint-Christol d'une saumée et demi en semence, ainsi que les amandes sur les amandiers dudit Ange audit quartier, confrontant les vignes du Pré Neuf et la fenièrre de la seigneurie, comprenant ici la rente d'un chenevier. La somme est à payer à Pâques 1615. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Michel Rodde et Giraud Panisset. [Signé : M Rodde, Ange]

Le 18/07/1625 acte barré en présence dudit Ange qui confesse avoir été précédemment payé par ledit Meysonnier, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Balthazar Billard et Michel Jehan. [Signé : Billard, Ange]

#### **Cession pour François Charpin et quittance pour Catherine Pascal et demoiselle Delphine Devoulx – f°9**

Le 01/02/1614 a comparu François Charpin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Catherine Pascal femme de François Gabriel de ce lieu, la somme de 7 écus que ledit Me Charpin aviat prêté « sur quatre rideus blanc de lect [lit], trois touailles fines et une touaille grossyere, deux pers de landyers de fer et un pavillon de toille p... lesquels mubles luy avoyent esté baillés par ladite Pascalle en gaigne pour ladite some de sept escus et advenant au terme du payement ledit Frances Charpin auoyt fait adjourner ladite Pascalle et icelle fait condanner pardevant monsieur le lieutenant de juge de ce lieu sur quoy entandu par damoiselle Delphine Devoulx venu a sa notice laquelle a dit vouloyr rachepter iceulx et d'icelle a ledit Charpin avoyr receu ladite somme de sept escus et quarante huit soulz des despans faitz du propre argent de ladite damoiselle Devoulx, scavoyr huit escus par luy receus par cy devant et les autres huit et quarante huit soulz a ladite damoiselle Delphine Devoulx ceddé, quitté, remis, cede et remet a prandre, exiger et recouvrer de mestre Vincens May pour achept d'une crotte et maison et en deduction de ladite vante et terme y contenu, receu par mestre Louis Sauvecane notere de ce lieu en l'an et jour que dessus. » D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Chafret Eyriès et Giraud Panisset. [Signé : F Charpin, V May, Dauphine Devoulx]

Le 05/09/1614 ledit Charpin a confessé avoir reçu la somme cédée par ladite Devoulx des mains et propre argent dudit May, présent, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Barthélémy Silve et Giraud Panisset. [Signé : F Charpin, V May]

**Obligation pour Me Pascal Sicard contre Guillaume Lantelme – f°11**

Le 03/02/1614 a comparu Guillaume Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, absent, la somme de 12 florins, reçue précédemment, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Giraud Panisset. [Signé : Lanteume]

Le 13/09/1614 acte barré à la demande dudit Sicard. [Signé : Sicard]

**Procuration pour Me Louis Sauvecane, notaire – f°12**

Le 10/02/1614 a comparu Me Louis Sauvecane, notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur, en qualité d'héritier par inventaire de feu Me Jean Sauvecane notaire royal et greffier de ce lieu, savoir Me Louis Ange de ce lieu, absent pour « s'acheminer en la ville d'Apt, passer acte et promesse de payer a [blanc dans l'acte] Jaubert chirurgien dudit Apt la somme de sept cens cinquante livres pour pris d'une propriété que mestre Jean Sauvecane frere dudit constituant en tant achepter de luy a cesfins luy promet icelle some payer, scavoyr entre issy et le quinsiesme novembre prochain trois cens livres et les quatre cens cinquante livres restantes en deux payes esgalles apres a commansant dudit jour en ung [an] apres et ainsin contynuant, et laquelle somme de sept cens cinquante livres ledit constituant paye en deduction de sommes que peuvent estre deube par l'eritage dudit feu mestre Jehan Sauvecane audit mestre Jehan filz. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier et Barthélémy Silve de ce lieu. [Signé : Sauvecane, C Ferrier]

**Obligation pour noble Salomon Lombard contre Jean Richard – f°13**

Le 14/03/1614 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à noble Salomon de Lombard argentier de madame de Créquy, six saumées de blé annone, reçues précédemment, à payer aux fêtes de mai, avec hypothèque de tous ses semés à Peypin-d'Aigues. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Giraud Panisset et Me François Brun de ce lieu. [Signé : F Brun, J Richard]

**Quittance et reconnaissance pour François Turrier et Laurence Blanchet contre Guillaume Peyre – f°14**

Le 27/03/1614 a comparu Guillaume Peyre de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de François Turrier, présent, la somme de 10 écus, reçue précédemment, pour la seconde paie de l'acte d'achat passé chez ce notaire le 28/10/1612, d'où quittance. Ledit Peyre fait reconnaissance de ladite somme reçue au profit de sa femme Laurence Blanchet, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Constans Vincens de ce lieu. [Signé : Jehan Louis Le Long]

**Obligation pour Antoine Pourchier contre Me Georges Bernard, notaire – f°15**

Le 03/04/1614 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, absent, la somme de 99 livres pour l'achat de deux bœufs poil roux de quatre ou cinq ans, reçus précédemment, à payer en deux paies, la première au 15 août et l'autre au même jour l'année suivante, avec hypothèque des bœufs. Fait et publié en ce lieu, en présence de Giraud Panisset et Jean Antoine Escoffier de ce lieu. [Signé : Bernard]

**Quittance pour Laurent Vian – f°16**

Le 05/04/1614 a comparu Laurent Vian fils de Nicolas, habitant à présent à Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Laurent Vian fils de Jacques, son cousin, présent, quatre charges de blé, quinze coupes de vin et 6 livres pour la pension que ce denier lui fait, paie échue à la Saint-Michel dernière, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Barthélémy Silve. [Signé : L Vian, L Vian, Lamy]

### **Quittance pour Henry Darbon contre Me Georges Bernard, notaire – f°16**

Le 28/04/1614 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Henry Darbon, présent, la somme de 22 livres 15 sols suivant une promesse et suivant sentence de condamnation rendue par le juge de ce lieu le 18/03/1606, somme reçue précédemment, d'où quittance. Ledit Bernard déclare la promesse nulle « attendu que ledit mestre Bernard a dit estre esgarée. » Les parties se font quittance réciproque de toutes leurs affaires jusqu'à ce jour. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Constans Vincens. [Signé : Bernard, H Darbon]

### **Cession pour Me Periny procureur en la cour – f°17**

Le 28/04/1614 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Me [blanc dans l'acte] Periny, procureur en la cour, absent, la somme de 40 livres à prendre des consuls et communauté de Mirabeau (84) pour la pension et intérêts, et même somme de 40 livres des consuls et communauté de Sainte-Tulle (04) ou d'Etienne Feraud dudit lieu, le tout dû audit Bernard pour cette année suivant les termes de son contrat. Cette cession est faite en acquittement de la somme de 40 livres [soit 80 livres, soit le procureur doit choisir de qui il veut les récupérer] que ledit Bernard doit audit Periny pour un prêt. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Pierre Laugier de ce lieu. [Signé : Bernard, H Darbon]

### **Mègerie pour Henry Darbon contre Jacques Darbon – f°18**

Le 05/05/1614 a comparu Henry Darbon marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie toutes ses terres en ce lieu à Jacques Darbon ménager de ce lieu, présent, pour quatre ans et trois prises de fruits à partir de ce jour. Il devra faire aux guérets jusqu'à cinq raies. La dernière année, il devra laisser la moitié des terres vide. Pour toute facture, ledit Henry ne devra payer que 14 sols par saumée de terre et il fournira aussi toutes les semences chaque année. Les amandes seront aussi en mègerie. Les pailles se partageront la dernière année. Les fruits des arbres fruitiers se partageront, de même que le bois provenant des saules et piboules se partagera une seule fois, ledit Jacques Darbon ne pouvant couper du bois aux amandiers sans la permission dudit Henry. Ledit Henry Darbon baille audit Jacques « le rouyere et le payse tant seulement que ledit Henry Darbon a au cartyer de Cailloux de sa grandeur et contenance pour et durand le temps de trois prises a comansant la presente année », ledit mégier devant y porter cinquante charges de fumier par an. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : H Darbon, Billard]

Le 27/10/1614 ledit Jacques Darbon a confessé avoir reçu dudit Henry Darbon une saumée huit panaulx de touzelle et quatre panaulx de conségal, à rendre au terme dudit contrat. Fait en présence de Barthélémy Silve et Giraud Panisset de ce lieu. [Signé : H Darbon]

### **Quittance pour Me Bernard Constans, trésorier, contre Anne Boyer – f°20**

Le 10/05/1614 a comparu Anne Boyer de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu des consuls et communauté de ce lieu, et des mains et propre argent de Me Bernard Constans trésorier de ce lieu, la somme de 26 livres 11 sols 6 deniers sous forme de compensation de la taille due par Jaume Blanc son mari qui est de 10 livres 10 sols et le reste tant en argent comptant qu'en 11 francs 16 sols 3 deniers pour la taille d'Isabeau Amalric. Ladite Boyer reçoit cette somme comme cessionnaire des hoirs de feue Isabeau Amalric d'Aix-en-Provence (13) suivant cession chez Me Eymar notaire d'Aix-en-Provence du 19/03/1614, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Giraud Panisset. [Signé : Constans]

### **Procuration pour le capitaine André Brunel contre Me Barthélémy Bouchard – f°21**

Le 14/05/1614 a comparu Me Barthélémy Bouchard de Caromb (84), lequel a nommé pour procureur le capitaine André Brunel de Simiane (04), présent, pour recouvrer de Marquet Berard

jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 6 écus suivant une promesse faite ce jour, passer quittance ou contraindre par voie de justice. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le logis Saint-Jacques, en présence de Me Guillaume Rousset notaire apostolique de Caromb et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Bouchard, Rousset]

#### **Arrentement pour Antoine et Jaumet Gasquet contre François Maximin – f°22**

Le 14/05/1614 ont comparu Antoine et Jaumet Gasquet, d'Ansouis (84), lesquels ont arrenté à François Maximin habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tous les biens qu'ils ont en ce lieu tant en terres que vignes et cheneviers, désignés dans le cadastre, pour cinq ans à partir de la Toussaint prochaine contre une rente annuelle de 6 écus à payer à Pâques après la première prise des fruits. La dernière année, ledit Maximin laissera la moitié des terres vide et porter le fumier dans le verger tous les deux ans « et y appeler mestre Denys Brun son cousin de ce lieu pour le veoyr. » Le rentier paiera les censes et services des biens et en rapporter quittance, les sommes seront déduites de la rente et si elles surpassent la rente, lesdits Gasquet devront payer le surplus. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Giraud Panisset de ce lieu.

Le 21/04/1616 ledit Antoine Gasquet a confessé avoir reçu dudit Maximin 6 écus pour la première paie échue à Pâques. Fait en présence de Denis Brun et Melchion Vallette. [Signé : Danis Brun]

Le 25/04/1617 ledit Antoine Gasquet a confessé avoir reçu dudit Maximin 3 écus 22 sols en déduction de la seconde paie échue à Pâques. Fait en présence d'Esprit Pourret ménager de ce lieu.

Le 26/04/1618 acte barré à la demande des parties bien que le terme ne soit pas échu, avec quittance réciproque. Fait en présence de Claude Ferrier et Antoine Pourchier. [Signé : C Ferrier]

#### **Achat pour Barthélémy Berard – f°24**

Le 21/05/1614 a comparu Georges Constans écuyer de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Barthélémy Berard de ce lieu, présent, une vigne d'une carterade en ce lieu au Pré Neuf. La vente est faite pour le prix de 25 écus à payer à Noël. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Giraud Panisset de ce lieu. [Signé : G Constans]

Le 15/06/1615 ledit Constans a confessé avoir reçu les 25 écus dudit Berard, comprenant 18 livres qu'il a baillé précédemment à Richard Constans, d'où quittance. [Signé : G Constans]

#### **Quittance pour Marguerite Roquemaure et ses enfants – f°25**

Le 12/06/1614 a comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues comme cessionnaire de Marguerite Gouirand veuve de Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), suivant acte chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu cette année en mai, lequel a confessé avoir reçu de Marguerite Roquemaure, veuve d'Antoine Maury, André et Pierre Mauris ses enfants, de Cadenet (84), ledit Pierre présent, la somme de 44 livres 1 sol pour les dépens taxés dans les lettres compulsoires obtenues par ladite Gouirand contre ladite Roquemaure et 6 livres pour les dépens et exécutions faites à leur suite, d'où quittance. Ledit Jourdan consent que Barthélémy Sambuc, de Cadenet, séquestre de la gagerie, la rende à ladite Roquemaure et lesdits Mauris. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du notaire, en présence de Me Claude et Henry Darbon, de ce lieu. [Signé : L Jourdan, P Maury, Margaritte Roquemare, Darbon, H Darbon]

#### **Cession d'actions pour Jacques Gueidan – f°26**

Le 18/06/1614 a comparu Me François Brun marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Jacques Gueidan, fils de Jacques, présent, « ung proces literatoyre fait jusques a imission de possession contre » le capitaine Bernard Roy pour la somme de 29 francs 7 sols de principal, avec aussi cession des intérêts et dépens « quy seront taxés suivant l'extille des submissions auquel cas ledit Gueidan sera tenu payer suivant iceulx. » « Et duquel proces et saisye des pieces de gaigerye ledit mestre Brun luy a ceddé a prandre et recouvrer icelles somme sur les byens sysyes a forme dudit proces, lequel proces a esté retyré par ledit Gaydan pour iceulx contynuer a sa collocation. » Ledit Gueidan promet de payer audit Brun ladite somme de 29 francs 7 sols d'ici huit jours avant

la Toussaint prochaine. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Peyroardy bourgeois de Rians (83) et Me Vincent May de ce lieu. [Signé : F Brun, V May, J Gueidan, Peiroardy]

**Arrentement pour Me Vincent May contre François Silvestre – f°28**

Le 26/06/1614 a comparu Me Vincent May, lequel a arrenté à François Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), présent, tout l'affar des terres et prés qu'il possède en ce lieu au quartier des Salludes pour cinq ans et quatre prises de fruits, ainsi qu'une carterade de vigne quartier de Cailloux, à partir de la Toussaint prochaine, contre une rente annuelle de sept saumées de blé et saumées de conségal ainsi qu'un panau de noix et un panau d'amandes à payer à chaque 15 août à partir du prochain en deux ans [1616]. Ledit Silvestre devra habiter la métairie avec sa famille et son bétail, employer le fumier sur les propriétés. Il prendra le foin de deux émines de pré acquises par ledit May de Laurent Vian à rendre la dernière année. Ledit May se réserve la moitié du chenevier dans ladite métairie et il pourra prendre chaque année dix saumées de fumier pour ledit chenevier. Ledit Silvestre devra élaguer les saules et piboules une fois durant sa ferme, mais pas avant trois ans. Ledit May [plutôt Silvestre] pourra prendre du bois « pour faire de palleysons » et ledit May devra être pleige pour le fermier jusqu'à huit saumées de grains. La dernière année, ledit Silvestre devra laisser un tiers des terres vide. Ledit May pourra faire planter une carterade de vigne dans lesdites terres. En cas de différend entre les parties, ils s'en remettront à l'arbitrage de ménagers. Ledit May devra loger le vin et les raisins dans sa cave sans rien faire payer audit Silvestre. Ledit May devra fournir au fermier une chambre en ce lieu pour y « remettre sesdits grains. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Joseph Aubion de ce lieu. [Signé : V May]

Le 25/06/1619 acte barré en présence dudit May qui fait quittance audit Silvestre. Ce dernier fait aussi quittance. [Signé : V May]

**Obligation pour Me Louis Sauvecane, notaire, contre Pierre Beymond et Marie Maurel – f°30**

Le 29/08/1614 ont comparu Marie Maurel veuve de Michel Beymond, et Pierre Beymond son fils, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont déclaré devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, neuf saumées six panaulx de blé annone, mesure courante, pour semer en leurs terres, le tout reçu, avec hypothèque des semés, à rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Brun fils de François et Claude Jourdan, de ce lieu ; [Signé : Brun]

**Achat pour Me Louis Sauvecane, notaire, contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°31**

Le 05/09/1614 ont comparu Pierre Barthélémy consul de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Jacques Serre dudit lieu, députés par ladite communauté qui devra ratifier cet acte dans huit jours, lesquels ont vendu à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un coin de terre qui était une vigne à Rourabeau, d'environ trois hommes, confrontant vigne de Pierre Thomé, vigne de Me Louis Sauvecane, terre « dessous » de ladite communauté ; une terre dans le même quartier d'une saumée une émine une cosse et un tiers, confrontant terre de Michel Bret, terre dudit Sauvecane en deux parts ; une autre terre audit quartier de six émines six cosses confrontant terre et vigne dudit Sauvecane. La vente est faite pour le prix de 7 écus à payer en cinq ans, la première paie sera à la Saint-Michel prochaine en un an et les autres au même jour les années suivantes. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve menuisier et Huguet Vian bâtier. [Signé : Sauvecane]

Le 14/12/1619 Mathieu Bret, consul de Saint-Martin-de-la-Brasque, a fait son compte avec ledit Sauvecane, de 12 écus qu'Etienne Roy a reçu comme député de la communauté le 30/10/1618 dont le consul a l'acquit, 2 écus 38 sols pour vacations et extraits [d'actes notariés] faits par ledit Sauvecane pour la communauté jusqu'à ce jour, 1 écu 22 sols à lui cédé par Etienne Gouirand à

bon compte de ce que la communauté devait audit Gouirand. D'où quittance pour cet acte d'achat. Fait en ce lieu en présence de François Blanc et Simon Jaumar de ce lieu. [Signé : Sauvecane, FB]

**Quittance pour Georges Pichot contre Jean Carrière – f°33**

Le 06/09/1614 a comparu Jean Carrière de Goult (84), lequel a confessé avoir reçu de Georges Pichot verrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 4 écus pour entier paiement de l'apprentissage d'un de ses fils suivant acte chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, en présence de Brancais Vian et Giraud Panisset de ce lieu.

**Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre François Silvestre de Peypin-d'Aigues – f°34**

Le 06/09/1614 a comparu François Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, six saumées de blé annone, reçues précédemment pour semer les terres qu'il tient en arrentement de Jean Brigas et de Jean Sauvecane à Rorabeau, avec hypothèque des semés, à rendre au 1<sup>er</sup> août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Barthélémy Silve.

Le 23/09/1615 ledit Sauvecane a confessé avoir reçu deux saumées de blé et a prorogé le paiement des quatre saumées restantes à la récolte prochaine. [Signé : Sauvecane]

**Cession pour Me Bernard Constans – f°35**

Le 06/09/1614 a comparu Georges Gueidan ancien rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Me Bernard Constant praticien de ce lieu, présent, la somme de 8 livres 9 sols à prendre sur Me Claude Darbon tant pour un lods que pour reste de l'arrentement de Peypin-d'Aigues (84) pour l'année 1611 ; d'Antoinette Aujouin la somme de 10 livres 3 sols pour un lods ; de Georges Queyrel 6 livres pour un lods ; des hoirs de Jean Billard 19 livres pour ses censes et services de l'année 1612 ; de Louis Garcin dit Cabanon, de Grambois (84), 24 livres ; de Jean Bouchard, Pierre Moutton, David Jourdan, Pierre Mallan, Jean Armand de La Motte-d'Aigues (84) 12 francs ; de Michel Nicolas dit Chaudillon 39 livres pour reste de l'amende à laquelle il a été condamné ; de François Darbon fils d'Etienne 25 livres pour un lods ; de Jean Garcin 5 livres ; de Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues 20 francs ; de Jean Allemand 10 livres pour le lods d'un verger acquis de Jean Peypin ; d'Hellion Merindol 14 livres ; du capitaine François Roux 24 livres suivant une promesse ; de Jean François Bouzon 3 livres pour un lods ; de Joseph Garot de Jouques (13) et Honorade Cotollandy sa mère et cautions la somme de 19 livres en déduction de plus d'argent qu'ils doivent suivant acte chez Me Pena notaire de Jouques le 26/09/1613 ; et de Me Antoine Ange 7 francs 10 sols. Ledit Gueidan confesse avoir perçu ces sommes dudit Me Constans en plusieurs fois, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Giraud Panisset. [Signé : Gueidan, Constans]

**Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre Jean Mallan – f°37**

Le 15/09/1614 a comparu Jean Mallan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, trois saumées de blé annone et douze panaulx de conségal, le tout reçu pour semer en ses terres audit lieu, à rendre à la récolte prochaine, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Me Bernard Constans praticien de ce lieu. [Signé : Constans]

**Quittance pour Joseph Jouvent et Peyronne Jourdan contre Me Pierre Mairetet – f°38**

Le 15/09/1614 a comparu Me Pierre Mairetet marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Peyronne Jourdan et Joseph Jouvent son fils, présent, une charge de blé annone et une saumée de conségal, que ledit Mairetet avait prêté en 1613. Ce dernier ne se souvient pas s'il y a eu ou non un acte et si c'est le cas il demande qu'il soit barré. D'où quittance. Fait et

publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Giraud Panisset. [Signé : Mairetet]

**Obligation pour Me Pierre Mairetet contre Joseph Jouvent – f°38**

Le 15/09/1614 a comparu Joseph Jouvent, lequel a confessé devoir à Me Pierre Mairetet marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une demie saumée de conségal, pour semer, avec hypothèque des semés, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Giraud Panisset. [Signé : Mairetet]

Le 09/09/1615 acte barré à la demande de demoiselle Marguerite Pascal femme dudit Mairetet, qui fait quittance audit Jouvent. Fait en présence de Barthélémy Silve et Sauvaire Bertet.

**Obligation pour Me Henry Darbon contre Jean Volaire – f°39**

Le 17/09/1614 a comparu Jean Volaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand deux saumées de conségal, à payer à Pâques, semées en ce lieu, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu en présence de Barthélémy Silve et Giraud Panisset.

Le 07/09 [1615 ?] acte barré à la demande dudit Darbon qui fait quittance audit Volaire. [Signé : H Darbon]

**Achat pour Me Pons May contre Antoinette Lantelme – f°40**

Le 17/09/1614 a comparu Antoinette Lantelme veuve de Toussaint Amaran de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a vendu à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, une iscle de six cosses confrontant la rivière de l'Eze, terre dudit May dessus et par côté. La vente est faite pour le prix de 6 écus, 3 à payer à la Toussaint et 3 à la Toussaint suivante. Fait et publié en ce lieu en présence de François Charpin et Toussaint Chateminois.

Le 21/11/1614 ladite Lantelme a confessé avoir reçu dudit May 6 écus, bien que le terme ne soit pas échu, d'où quittance. Fait en présence de Barthélémy Silve et Giraud Panisset.

**Arrentement pour demoiselle Delphine Devoulx contre Jean Jouvent – f°41**

Le 17/09/1614 a comparu demoiselle Delphine Devoulx, laquelle a arrenté à Jean Jouvent jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, une pièce quartier de Badareau tant pré, vigne, jardin, terre que maison et ce pour cinq ans et cinq prises de fruits à partir du jour où Claude Fournier terminera son arrentement, contre une rente annuelle de 38 écus à payer en deux paies la première au 15 août et l'autre à Noël. Elle se réserve les fruits de quatre « codonyers la ou il voudra tous touchant l'un l'autre et ung pomyé que sera dans le jardin, une aprunyere et dix livres de graffion preuneyrons et six livres d'aubricots et deux douseines de poupous et sera permis a ladite damoiselle vendre le penous des arbres de piboules » [beaucoup de doutes sur certains mots à la graphie très aléatoire]. Ledit Jouvent pourra élaguer les arbres tous les trois ans. Ladite Devoulx fournira de quoi loger le vin de la vigne à hauteur de trente-six coupes. Si des arbres meurent, ledit Jouvent devra en planter d'autres si ladite Devoulx les fournit. Il devra payer par avance 5 écus à la Saint-Michel prochaine qui seront déduits de la rente, sur la première paie. Ledit Jouvent pourra la dernière année prendre l'ortolaille tout comme son prédécesseur suivant les clauses de son arrentement. Quand ladite Devoulx voudra faire les travaux d'entretiens de ses vignes, il devra aider et elle le nourrira et le paiera et déduira le total de la première paie de la rente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Claude Ferrier et Me Pons May chirurgien. [Signé : Dauphine Devoulx, P May, C Ferrier]

Le 25/09/1614 ladite Devoulx a confessé avoir reçu dudit Jouvent 5 écus pour l'avance qui sera déduite à la première paie. [Signé : Dauphine Devoulx]

**Obligation pour Me Louis Sauvecane, notaire, contre Jean Bounaud de La Bastidonne – f°44**

Le 20/09/1614 a comparu Jean Bounaud de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane, notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une saumée deux panaulx de blé annone, pour semer, avec hypothèque des semés, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Toussaint Chateminois de ce lieu.

Le 07/08/1615 acte barré à la demande dudit Sauvecane. [Signé : Sauvecane]

**Obligation pour Me Louis Sauvecane, notaire, contre Françoise Gabriel – f°45**

Le 22/09/1614 a comparu Françoise Gabriel, laquelle a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une saumée deux panaulx de blé, pour semer en une terre qu'il possède en ce lieu, avec hypothèque des semés, à rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, en présence de Michel Andrieu laboureur et Barthélémy Silve, de ce lieu.

Le 02/10/1615 a comparu ledit Sauvecane qui confesse avoir reçu le blé d'Honoré et Henry Meyssonier fils de ladite Gabriel, d'où quittance. [Signé : Sauvecane]

**Promesse de relèvement pour Me Louis Ange contre Georges Ferland – f°45**

Le 22/09/1614 a comparu Me Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a promis de relever et payer pour Georges Ferland, présent, la somme de 4 écus que ledit Ferland doit à Me Jean Garcin habitant de Manosque (04) et ce pour l'entier paiement d'un âne poil blanc que ledit Ange a acheté audit Ferland au prix de 7 écus. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Maximin et Antoine Gasquet, de ce lieu ; [Signé : Ange]

**Quittance pour Louise Aucel contre Pierre Aucel – f°46**

Le 24/09/1614 a comparu Pierre Aucel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Louise Aucel sa sœur, présente, la somme de 12 livres 10 sols qu'elle a été condamnée par arbitrage d'Honoré Thurin et Vincent May, suivant rapport chez Me Bernard notaire le 18/08/1614, à payer, ainsi que 18 sols que ledit Pierre a fourni pour « la part de sa dite seur », d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Vincent May et Jean Louis Le Long. [Signé : V May, Jehan Louis Le Long]

**Obligation pour Me Laurent Truchet contre Jean Olivier de Peypin-d'Aigues – f°47**

Le 24/09/1614 a comparu Jean Olivier de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Laurent Truchet maréchal habitant à Peypin-d'Aigues, trois saumées de blé et deux saumées de conségal, le tout reçu précédemment pour semer en ses terres audit lieu, avec hypothèque des semés, à rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Barthélémy Silve et Giraud Panisset. [Signé : Laues Truchet]

Le 25/09/1615 acte barré en présence dudit Truchet qui fait quittance audit Olivier. Fait en présence de Me Henry Darbon de ce lieu. [Signé : Laues Truchet, H Darbon]

**Cession pour César de Gonon écuyer de Saint-Martin-de-Castillon – f°48**

Le 24/09/1614 a comparu Me Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 96 livres qu'il doit à César de Gonon écuyer de Saint-Martin-de-Castillon (84) suivant une promesse, il lui a cédé semblable somme à prendre de François Velixandre marchand de ce lieu qu'il doit audit Ange « sans aucune escripture » en déduction de la somme de 42 écus suivant une quittance chez un notaire d'Aix-en-Provence (13) cette année par laquelle ledit Ange comme procureur de Jean Sicard marchand de ce lieu, a confessé avoir reçu ladite somme dudit Velixandre « byen que veritablement il ne receust pour lors aucungz denyers ainsin qu'il a dit. » Fait et publié en ce lieu, en présence de Barthélémy Silve et Toussaint Chateminois de ce lieu. [Signé : Ange]

**Quittance et déclaration pour François Darbon contre les hoirs de feu Laurent Gaudemar – f°50**

Le 27/09/1614 a comparu François Darbon, lequel a confessé avoir reçu de Magdeleine Gente tutrice des hoirs de feu Laurent Gaudemar, et des mains de Sébastien Gaudemar, présent, 15 livres, en partie en argent et en partie en compensation de trois panaulx de conségal qu'il devait audit feu Laurent suivant une promesse « laquelle se trouve esgarée et pour le surplus d'icelle a esté receu par cydevant dudit Darbon ». La promesse est désormais nulle. D'où quittance. La somme de 15 livres reçue par ledit Darbon est un paiement « pour les garas qu'il tenoyt en arantement de cappitaine Bernard Roy d'une syenne terre d'environ cinq saumées et sept eymines, lesquelz garas a remis des le present jour audit Gaudemar pour en faire en son plaisir et vollanté. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Aubion et Philippe Jaume de ce lieu. [Signé : Gaudemar, Phelip Jaume]

**Obligation pour Laurent Plantard contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°51**

Le 30/09/1614 a comparu Jean Darbon fils d'Etienne ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Laurent Plantard, de ce lieu, présent, deux saumées de conségal et une saumée de blé annone, le tout reçu précédemment pour semer en une sienne bastide en ce lieu, avec hypothèque des semés, à rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Ginies et Louis Pourret de ce lieu. [Signé : Honnort Ginies]

**Obligation pour Jacques Gueidan contre François Darbon fils d'Etienne – f°52**

Le 01/10/1614 a comparu François Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan fils de Jacques, de ce lieu, une saumée de blé reçue précédemment à payer à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Barthélémy Silve et Giraud Panisset. [Signé : J Gueidan]

Le 18/08/1615 acte barré à la demande dudit Gueidan. [Signé : J Gueidan]

**Cession pour Me Bernard Constans de La Tour-d'Aigues – f°53**

Le 01/10/1614 a comparu François Gabriel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Me Bernard Constans de ce lieu, 12 livres à prendre de Simon Guilhen menuisier de ce lieu en déduction de plus d'argent qu'il lui doit pour le prix d'une vigne acquise suivant acte chez Me Bernard notaire en ce lieu. Cette cession est faite en paiement de semblable somme que ledit Gabriel doit audit Constans tant pour sa taille de l'an dernier que pour les dépens et « autre somme » qu'il lui doit. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et François Brun. [Signé : Francois Brun, Constans]

**Quittance pour Me Louis Sauvecane notaire, contre Me Jacques Olivier couturier – f°54**

Le 01/10/1614 a comparu Jacques Olivier couturier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Jean Sauvecane fils de feu Me Jean notaire royal et greffier de ce lieu de son vivant, et des mains et propre argent de Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu, absent, la somme de 9 écus suivant une promesse écrite et signée par ledit Jean en date du 06/02/1612 et rendue audit Me Louis Sauvecane par ce notaire, d'où quittance, avec cession d'actions au profit dudit Louis contre ledit Jean. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Sicard bourgeois de ce lieu et Barthélémy Silve. [Signé : Sicard]

**Quittance pour Me Antoine Ange – f°55**

Le 08/10/1614 a comparu Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu des consuls et communauté de ce lieu et des mains et propre argent de Me Antoine Ange, leur trésorier, présent, la somme de 55 livres 7 sols suivant l'état du trésorier, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Pierre Bernard de ce lieu. [Signé : Sauvecane, Ange, P Bernard]

**Quittance pour Etienne Feraud de Sainte-Tulle – f°56**

Le 08/10/1614 a comparu Me Georges Bernard notaire royal et greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Etienne Feraud bourgeois de Sainte-Tulle (04), présent, la somme de 64 livres 8 sols pour les intérêts de 480 livres de capital auquel ledit Feraud a été condamné par sentence du lieutenant général du 24/05/1614 avec dépens taxés le tout suivant les lettres exécutoires du 15/09/1614 comprenant 1 livre 8 sols pour les dépens executifs, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit Bernard, en présence d'Antoine Pourchier et Giraud Panisset de ce lieu. [Signé : Bernard, Feraud]

**Obligation pour Pierre Mairetet bourgeois contre Poncet Sarnet – f°57**

Le 08/10/1614 a comparu Poncet Sarnet de Cavaillon (84), habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, présent, une saumée de conségal, reçue précédemment pour semer en une sienne terre en ce lieu quartier du Plan, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, en présence de Barthélémy Silve et Toussaint Chateminois. [Signé : Mairetet]

Le 28/08/1618 acte barré à la demande dudit Mairetet qui fait quittance audit Sarnet, présent.

**Obligation pour Me Henry Darbon contre Marchuan Candelier – f°58**

Le 14/10/1614 a comparu Marchuan [Melchion] Candelier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu, deux saumées de conségal, pour semer en une sienne terre en ce lieu quartier du Plan, avec hypothèque des semés, à payer à Pâques. Fait et publié en ce lieu, en présence de Toussaint Chateminois et Giraud Panisset. [Signé : H Darbon]

Le 30/09/1616 acte barré en présence dudit Darbon qui fait quittance audit Candelier. [Signé : H Darbon]

**Obligation pour Henry Darbon contre Noël Rougier – f°58**

Le 16/10/1614 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu, absent, deux saumées de blé annone et deux saumées de conségal, pour semer les terres dudit Rougier et de sa femme en ce lieu, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fut présent Me Nicolas Olivier qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Barthélémy Silve et Richard Constans de ce lieu. [Signé : N Olivier]

Le 23/10/1616 acte barré en présence dudit Darbon qui fait quittance audit Rougier. [Signé : H Darbon]

**Arrentement pour Guillaume Sicard contre Claude Favier – f°60**

Le 17/10/1614 a comparu Guillaume Sicard bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté « deux taulles agardirer que ledit Sicard a dans le terroyr de ce lieu et cartyer devers la ryvyere de l'Esse pres la porte Rouyer dite de Ville, lesquelles deux toulles prandra du cousté de soubz devers la couyllyere et ensamble deux bouques quy sont devers la muralle en ...trand du cousté gauche entyerment hors ... que y sont et l'autre bouquet de l'autre devers la main droite se reservant un tyers et les couyllyers avec six femelles et un mascle que ledit Favyer » le tout reçu par ledit Favier, pour quatre ans à partir de ce jour contre une rente annuelle de 21 livres en trois paies tous les quatre mois à partir de ce jour. Ledit Favier devra prendre l'ortolaille qui s'y trouve, avec une estimation qui sera faite, et en rendre de même valeur la dernière année et devra « faire la fature que se trouvera de la part restante audit Sicard sans ryen payer que la noriture quand il trevaillera. » Ledit Favier devra planté les arbres qui seront fournis par ledit Sicard. Les « trailles » seront en mègerie. « Sera tenu ledit Favyer entrer a la fature de l'eau quy fault fere la ou est ja commancé toute de la mallausenne et ledit Sicard sera tenu faire tyrer la terre de deors et y fornyr d'instrumentz necessaire. »

[graphie aléatoire du notaire, les citations de l'acte ci-dessus sont sûrement truffées de mauvaises interprétations]

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans et Barthélémy Silve de ce lieu. [Signé : Sicard, Constans]

**Obligation pour Henry Darbon contre Bastien Trouchaud – f°62**

Le 17/10/1614 a comparu Bastien Trouchaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu, une demie saumée de blé annone, semée, avec hypothèque des semés, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Giraud Panisset.

**Quittance pour Georges Constans contre Claude Tamisier – f°63**

Le 17/10/1614 a comparu Claude Tamisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Georges Constans de ce lieu, présent, la somme de 120 livres pour six paies échues au 15 août dernier suivant le contrat de mariage reçu chez Me Sauvecane notaire de ce lieu, y compris 15 écus « quy surmonte » l'estimation des pièces baillées audit Tamisier pour 50 écus suivant ledit mariage, toutes autres quittances précédentes incluses. Le tout reçu en déduction de la dot constituée par ledit Constans à Marguerite Constans femme dudit Tamisier, d'où quittance. Ledit Tamisier en fait reconnaissance sous forme de deux boutes contenant trente-trois coupes, trois métiers, deux à faire de la toile et l'autre pour faire du cordellat, un coffre de noyer avec sa serrure, un peyrol contenant deux brocs, un sardan, une houille de ... [cuivre ?], une maste, un lit de noyer garni de sa bassaque, coussins et couverture blanche, six linceuls, cinq toiles, cinq serviettes et en général tous ses autres biens meubles et immeubles. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan et Barthélémy Silve, de ce lieu. [Signé : C Tamisier, G Constans]

**Obligation pour Denis Toupin contre François Escouffier – f°64**

Le 20/10/1614 a comparu François Escouffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Denis Toupin ménager de ce lieu, la somme de 6 écus pour l'entier paiement de l'achat d'un poulain [femelle] « rousatine » de deux ans, à payer d'ici le 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel V...ens et Barthélémy Silve. [Signé : Franses Escouffier]

Le 14/09/1615 acte barré à la demande dudit Toupin qui fait quittance audit Escouffier. Fait en présence de Toussaint Chateminois et Barthélémy Silve. [Signé : Franses Escouffier]

**Obligation pour Jacques Gueidan contre [Jean François] Bouzon – f°65**

Le 20/10/1614 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan fils de Jacques, une saumée de blé, pour semer dans la métairie qu'il tient en arrentement de Jacques Gueidan, reçue, avec hypothèque des semés, à payer à Pâques. Fait et publié en ce lieu, en présence de Georges Constans et Barthélémy Silve. [Signé : G Constans, J Gueidan]

Le 09/09/1615 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Bouzon. [Signé : J Gueidan]

**Obligation pour Me Henry Darbon contre Claude Bouzon – f°66**

Le 20/10/1614 a comparu Claude Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu, présent, deux saumées de blé annone, reçues, à payer d'ici Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et François Darbon, de ce lieu. [Signé : H Darbon]

**Obligation pour Jean et Pierre Ferrat contre Me Louis Jourdan – f°67**

Le 22/10/1614 a comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean et Pierre Ferrat, de La Bastidonne (84), présents, la somme de 21 livres pour l'achat d'une ânesse poil gris de quatre ans, reçue, somme payée à l'instant d'où quittance. Lesdits Ferrat ont pouvoir de passer contrats et obligations suivant procuration passée par Magdeleine Cortin

leur mère, acte chez Me Georges Bernard notaire de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier et Barthélémy Silve de ce lieu. [Signé : L Jourdan, C Tamisier]

**Obligation pour Me Henry Darbon contre Jacques Darbon – f°68**

Le 28/10/1614 a comparu Jacques Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu, présent, trois saumées et demi de blé et une saumée et demi de conségal, le tout reçu précédemment et semé en ses terres audit lieu, avec hypothèque des semés, à payer d'ici Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Barthélémy Silve et Giraud Panisset. [Signé : H Darbon]

Le 07/10/1615 acte barré en présence dudit Henry Darbon qui fait quittance audit Jacques Darbon. [Signé : H Darbon]

**Arrentement pour Guillaume Sicard bourgeois de ce lieu contre Jacques Thorame – f°69**

Le 29/10/1614 a comparu Jacques Thorame de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté de Guillaume Sicard bourgeois de ce lieu un chenevier de quatre éminades à la Barrière pour trois ans et trois prises de fruits, pour une rente annuelle de 36 sols par éminade à payer à chaque 15 août à partir du prochain. Ledit Sicard devra lui fournir quatre panaulx de graines de chenevé que ledit Thorame rendra à la fin du contrat. Ledit Sicard devra aussi fournir pour semer une éminade de chenevé. Ledit Thorame ne pourra pas couper d'arbre et devra nettoyer le fossé de l'eau chaque année. Fait et publié en ce lieu, en présence de Barthélémy Silve et Giraud Panisset. [Signé : Sicard]

**Obligation pour Salomon de Lombard écuyer contre Olivier et Antoine Bagnol – f°70**

Le 29/10/1614 ont comparu Olivier et Antoine Bagnol, de Saint-Martin-de-Castillon (84), lesquels ont confessé devoir à Salomon de Lombard écuyer de Grenoble (38), présent, quatre saumées de conségal, reçues précédemment et semées aux terres qu'ils tiennent en arrentement à Sainte-Catherine du sieur conseiller Eymar, avec hypothèque des semés, à payer à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Guillaume Sicard bourgeois de ce lieu et Giraud Panisset. [Signé : Lombard, JA Bagnol, Sicard]

**Obligation pour Me Henry Darbon contre François Darbon fils d'Etienne – f°71**

Le 29/10/1614 a comparu François Darbon fils d'Etienne, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu, absent, cinq panaulx de blé annone et une saumée de conségal, le tout reçu précédemment et semé aux terres qu'il tient du capitaine Bernard Roy quartier de La Billadoire, avec hypothèque des semés, à payer d'ici Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Giraud Panisset.

Le 25/09/1615 acte barré en présence dudit Henry Darbon qui fait quittance audit François Darbon. Fait en ce lieu. [Signé : H Darbon]

**Obligation pour Me Louis Sauvecane contre Guillen Andrieu – f°72**

Le 03/11/1614 a comparu Guillen Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, présent, trois saumées sept panaulx de blé annone et quatre panaulx de conségal, le tout reçu précédemment pour semer aux terres qu'il tient en arrentement en ce lieu, avec hypothèque des semés, à payer à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Christol Escoffier et Barthélémy Silve. [Signé : Sauvecane]

**Obligation pour Me Henry Darbon contre Antoine Bonaud – f°73**

Le 04/11/1614 a comparu Antoine Bonaud de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une saumée d'avoine, grosse mesure, pour semer en ses terres audit lieu, avec hypothèque des semés, à payer à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Toussaint Chateminois. [Signé : H Darbon]

Le 14/09/1615 acte barré en présence dudit Darbon qui fait quittance audit Bonaud. [Signé : H Darbon]

**Cession pour Me Louis Ange contre Jean Antoine Escoffier – f°74 [vacat]**

Le 05/11/1614 a comparu Jean Antoine Escoffier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme héritier de feu Jeanne Simon, sa mère, a cédé à Me Louis Ange praticien de ce lieu, présent, la somme de 360 livres due audit Escoffier comme héritier de sa mère par les hoirs de feu Jaume Simon pour la somme de 156 livres due à sa mère par son contrat de mariage reçu par Me Antoine Martin notaire de ce lieu le 17/04/1580, et les 48 livres restantes à prendre des hoirs de Guillen Simon, somme qu'il avait à ladite Jeanne par son dit contrat de mariage, comprenant les intérêts dus. Cette cession est faite contre semblable somme que ledit Escoffier a reçu dudit Ange, savoir 80 écus en grains et 40 écus en un âne à 8 écus et 32 écus en une terre de dix émines qui appartenait à Me Claude Gavaudan, beau-frère dudit Ange, en ce lieu, quartier du Plan dit du Jas de Chabert confrontant terre dotale de Me Pascal Sicard, terre de François Chabert possédée par Françoise Barthélémy.

Fut présent ledit Me Claude Gavaudan qui a consenti à ladite aliénation. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Barthélémy Silve.

« Et d'autant que les partys ne sont esté d'acord, ledit acte a esté barré. » [Signé : Ange]  
[Vacat]

**Cession pour Me Legier bourgeois d'Aix-en-Provence – f°76 [vacat]**

Le 15/11/1614 a comparu Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à [blanc dans l'acte] Legier bourgeois d'Aix-en-Provence (13), absent, la somme de 29 écus soit 87 livres à prendre de Salomon Jourdan, qu'il doit audit Sauvecane suivant acte chez c enotaire le 10/12/1613. Cette cession a été faite contre semblable somme que ledit Sauvecane doit audit Legier pour argent prêté, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Toussaint Chateminois. « Vacat pour n'estre d'acord »

Le 15/11/1614 ladite cession a été intimée audit Salomon Joudan « trouvé en la rue du Tripot quy a dit et respondu qu'il ayme aultant payer l'un que l'aultre et reffuse coppie. » Fait en présence « quy dessus. »

« Vacat pour n'avoyr esté d'acord entre les partyes. »

**Procuration pour Antoine et Benoît Abel, maréchaux – f°78**

Le 15/11/1614 a comparu Me Antoine Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Benoît Abel son fils, présent, pour aller « ou besoin sera pour emprunter de quy se trouvera » jusqu'à 30 écus soit en argent soit en grains. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Chateminois et Me François Brun marchand de ce lieu. [Signé : F Brun]

**Confession et obligation pour Claude Ferrier contre Esprit Pourret – f°79**

Le 15/11/1614 a comparu Esprit Pourret lequel a confessé avoir reçu de Claude Ferrier, présent, sept saumées de conségal, deux saumées deux panaulx de touzelle, deux saumées et demi de blé « anfeque », une saumée d'avoine et six panaulx « ordy prin et gros » [orge], lesquels ont été reçu pour les semences de cette année suivant leur acte de mègerie chez ce notaire. Ledit Ferrier récupèrera ses grains sur la présente récolte et le reste se partagera à parts égales. En plus, ledit Pourret a confessé devoir audit Ferrier une saumée de blé et une saumée de conségal, en prêt amiable, à payer d'ici Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Toussaint Chatmeinois et Nicolas Olivier. [Signé : N Olivier, C Ferrier]

**Obligation pour Pierre Mairetet bourgeois contre Salomon Jourdan et Antoine Roux – f°80**

Le 21/11/1614 ont comparu Salomon Jourdan et Antoine Roux, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, cinq saumées d'avoine, grosse mesure, reçues précédemment d'où quittance, à payer à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier marchand et Barthélémy Silve.

Le 21/01/1616 acte barré en présence dudit Mairetet qui fait quittance audit Jourdan. [Signé : Mairetet]

**Obligation pour Georges Daumas habitant La Tour-d'Aigues contre Antoine Canard – f°81**

Le 22/11/1614 a comparu Antoine Canard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Georges Daumas, y habitant, la somme de 20 écus et une saumée de conségal, le tout reçu précédemment, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Jean Martin fils de Pierre. [Signé : J Martin]

Le 25/04/1619 acte barré en présence dudit Daumas qui a confessé avoir reçu l'argent et le conségal dudit Canard, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Valentin Valette cordonnier et Sauvaire Caire de Grambois (84). [Signé : Valantin Valette]

**Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Allemand, consul – f°82**

Le 26/11/1614 a comparu Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et des mains et propre argent de Jean Allemand, second consul, présent, la somme de 60 livres de principal que la communauté a été condamnée à lui payer par sentence du lieutenant général le 4 de ce mois, ledit Allemand étant avec Me Jean Guillaume Sauvecane, consuls, et encore la somme de 7 livres pour les dépens tant de la sentence qu'exécutifs. D'où quittance ; ledit Gavaudan remet ladite sentence avec lettre et exploits entre les mains dudit Allemand d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Sauvecane et Barthélémy Silve de ce lieu. [Signé : Gavaudan]

**Procuration pour demoiselle Isabeau Gueidan femme de Me Gaspard Hupais, notaire – f°84**

Le 28/11/1614 a comparu demoiselle Isabeau Gueidan femme de Me Gaspard Hupais, notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a nommé pour procureur monsieur Nicolas Robert sieur de Vergier habitant à Marseille (13) pour recouvrer de monseigneur Dellaye « tenant la proffesyon de la cademye en ladite ville » la somme de 19 livres 6 sols qu'il doit suivant une promesse au profit dudit Hupais, absent, « sa femme ayant de luy tout pouvoyr d'exiger et recouvrer tous et ung chescun ses debte et affaires geneaulx de sadite maison suivant son pouvoyr par procure generale ». Avec pouvoir au procureur de passer quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Richard Constans et Toussaint Chatmeinois. [Signé : I Geuidan]

**Cession pour Barthélémy Gueidan contre Esprit Pourret – f°85**

Le 02/12/1614 a comparu Me Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Barthélémy Gueidan de ce lieu, présent, cinq émines de blé, mesure vieille, à prendre d'Esprit Pourret ménager de ce lieu, qu'il doit audit Abel « pour candou des araires » ainsi que quatre panaulx de conségal, deux panaulx d'avoine pour rente que ledit Pourret lui doit. Cette cession est faite contre le paiement de ces grains, paiement reçu précédemment d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Barthélémy Silve de ce lieu. [Signé : Ange]

**Obligation pour Pierre Mairetet bourgeois contre François Icard et Pierre Beymond – f°86**

Le 02/12/1614 ont comparu François Icard et Pierre Beymond, ménagers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, absent, huit saumées d'avoine, grosse mesure, chacun pour la moitié, pour semer aux terres que ledit Beymond tient en arrentement de Me Barthélémy Icard en ce lieu, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de

mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Sauvecane et Barthélémy Silve de ce lieu. [Signé : Iccard, Sauvecane]

Le 26/10/1617 acte barré en présence dudit Mairetet bourgeois de ce lieu qui fait quittance audit Icard, présent. [Signé : Mairetet, Iccard]

### **Cession pour Esprit Prunier marchand de Pertuis – f°88**

Le 04/12/1614 un procès a été intenté par-devant le lieutenant général aux soumissions à Aix-en-Provence (13) entre Esprit Prunier marchand de Pertuis (84), demandeur en clame pour la somme de 7 écus 12 sols de principal pour deux actes d'obligations chez Me Raymond Olivier notaire royal de Pertuis en date du 03/09 et 05/09/1613 pour marchandises baillées et fournies à Antoine Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, sur lequel « y auroyt heu opposityon fondée pardevant ledit sieur leutenant tendant aux fins qu'il feust fait partaige des byens d'entre Laurent Plantard et Anthoine son frere pour en apres ledit Prunyer se payer sur la part dudit Anthoine. » Pour éviter de poursuivre un procès coûteux, a comparu Jacques Gueidan curateur de Laurent Plantard, lequel s'est accordé avec ledit Esprit Prunier marchand de Pertuis, présent, que pour tous dépens, dommages et intérêts de la somme principale, ledit Gueidan lui cède, à prendre sur la rente due de la maison desdits Plantard par Claude Ricard rentier de celle-ci et pour la sortie à la Saint-Michel, 4 écus et demi et le reste à prendre sur la rente de ladite maison à l'entrée pour la somme de 2 écus 40 sols du rentier qu'il y aura et dont cette clause sera inscrite dans l'acte d'arrentement. D'où quittance et renonciation à tout procès. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Andrieu et Etienne Gorrin de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Prunier]

### **Obligation pour François Maximin – f°90**

Le 04/12/1614 a comparu Jean [blanc dans l'acte] de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Maximin de ce lieu, présent, la somme de 7 écus 7 sols pour l'achat d'une ânesse poil noir avec son bât et cordage, reçue, à payer 3 écus 7 sols maintenant, reçus d'où quittance, et le reste ainsi : 2 écus et demi fin mai et le reste au 15 août prochain. Ledit Maximin devra bailler, sans rien faire payer, tout la paille qu'il a dans sa maison et un quintail de foin que ledit [blanc dans l'acte] sera tenu d'aller chercher à la bastide d'Etienne Darbon « et luy expedyer presentement trante feysines de piboulle. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Balthazar Lantelme et Esprit Rougier, de ce lieu.

Le 17/08 [sans année, 1615 probablement] ledit Maximin a confessé avoir reçu la somme de 7 écus 7 sols, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Barthélémy Silve et Giraud Panisset.

### **Mègerie pour Me Louis Ange contre Andrieu Nel – f°92**

Le 04/12/1614 a comparu Me Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Andrieu Nel travailleur de ce lieu, une terre qu'il possède en ce lieu, quartier Saint-Christol, d'une saumée et demi, mesure du dextre, confrontant terre de Sauvaire Bertet, pour cinq ans et trois prises de fruits à partir de ce jour. Ledit Ange fournira toutes les semences et les récupérera à l'aire, le restant se partagera à parts égales. « Sera tenu ledit Nel faire une ribe lon de ladite terre du cousté du chemin et faire ung vallat contre le plantyer de Michel Rodde de deux pans et demy de preffont et de trois pans de large et ung aultre du cousté de la terre de George Meysonyer pour jeter les eaulx des pluaigne pour la conservation de ladite terre, sera tenu de faire de crouesses pour planter d'emandyers dans icelle tout alentour d'icelle terre et sera tenu ledit megier y doner trois rayes pour temps et saison a l'aysadon sans y comprandre le crouvuyer [ ? ] et mettront par moye d'entre les partyes cinquante charges femyer et que toute la paille que provyendra de ladite terre sera et apartyendra audit mestre Ange. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Barthélémy Silve et Toussaint Chateminois de ce lieu.

### **Procuracion pour Marie Bouffier – f°93**

Le 09/12/1614 a comparu Marie Bouffier femme de François Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a nommé pour procureur Me Chausegros procureur au siège de Digne (04) pour concéder quittance de 30 écus reçus par ledit Darbon des mains de Me Pierre Baille « sauf toutesfois approuver ledit acte passé par ledit Darbon et sauf a elle son remboursement contre d'icelluy Darbon et a icelluy Chausegros poursuivre le parfait paiement que ledit Baille est tenu suivant l'acte de vente de desbordz, par toutes voyes deue et raisonnable. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Baptiste Bœuf et Me Barthélémy Silve. [Signé : Beuf]

**Compromis entre Me Georges Bernard notaire et Me Louis Ange praticien, de La Tour-d'Aigues – f°95**

Le 10/12/1614 ont comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Me Louis Ange « pretandu et ce disant » cessionnaire de Dominique Delauch de ce lieu, lesquels pour éviter un plus grand procès ont trouvé un compromis et compromettent leur différent pendant par-devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) en passant par l'arbitrage de Me Jean Guillaume Sauvecane, Me Joseph Emin, ce notaire et Me Pierre Mairetet. Les parties remettront leurs documents dans quinze jours et les arbitres donneront leur sentence dans un mois. Les parties devront y acquiescer sous peine de 100 livres d'amende, moitié pour le roi, moitié pour l'autre partie. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques bourgeois et Barthélémy Silve. [Signé : Bernard, Ange]

**Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre François Icard – f°96**

Le 15/12/1614 a comparu François Icard ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, absent, la somme de 30 écus à 60 sols pièce, somme reçue précédemment d'où quittance, à payer d'ici la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Lacoste et Pierre Beymond de ce lieu. [Signé : Icard]

**Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre André Silvestre – f°97**

Le 15/12/1614 a comparu André Silvestre lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 40 écus en prêt amiable, le tout reçu précédemment, à payer à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Barthélémy Silve charpentier et Me Jean Sauvecane fils de Guillaume de ce lieu. [Signé : Sauvecane]

**Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre Jean Martin fils de Pierre – f°99**

Le 20/12/1614 a comparu Jean Martin fils de Pierre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, la somme de 10 écus, reçue précédemment, à rendre à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Toussaint Chateminois de ce lieu. [Signé : J Martin]

**Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre Mathieu Roman – f°100**

Le 20/12/1614 a comparu Mathieu Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une saumée et demi de blé annone, reçue, sans préjudice de la précédente obligation faite par-devant ce notaire, d'où quittance, à rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier et Jean Antoine Thomas d'Ansouis (84) habitant en ce lieu. [Signé : C Tamisier]

Le 17/08/1619 acte barré en présence dudit Sauvecane moyennant une cession faite sur Etienne Gouirand, d'où quittance. [Signé : Sauvecane]

**Accord et promesse pour Grégoire Velixandre et Jean Jouvent – f°101**

Le 20/12/1614 ont comparu Grégoire Velixandre et Jean Jouvent, lesquels se sont accordés pour le paiement de la rente d'une boutique que ledit Velixandre tenait de Me Jean Silve sergent royal en

ce lieu, près de la place. D'ici la fin de l'arrentement dudit Jouvent de ladite boutique, dont la fin aura lieu dans cinq ans, ayant commencé à la Saint-Michel dernière, lesdits Velixandre et Jouvent devront chacun par moitié « faire blanchir ladite boutique suivant le contenu de l'acte d'arantement passé et chescun payera pour la moytyé d'icelle. » Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Bernard Constans et Barthélémy Silve. [Signé : Constans]

#### **Achat pour Pierre Bourcet contre Jean Garcin et Me Pons May – f°102**

Le 07/01/1615 a comparu Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que pour Jean Garcin bourgeois de Manosque (04) absent, à qui ledit May devra faire ratifier l'acte dans quinze jours, lesquels ont vendu à Pierre Bourcet maréchal, présent, sept émines de terres quartier des Salledes confrontant terre de Jaume Roux, terre restante par-dessus des hoirs de Brancais David et le chemin de Beaumont ; plus un coin de terre de quatre émines dix cosses en ce lieu quartier de Salledes acquis par collocation des hoirs de Sigallon, confrontant terre restante desdits horis et terre des hoirs de Jean Blanchard. La vente est faite pour le prix, savoir la seconde terre de 6 livres 1 sol et la première de 11 livres 5 sols 6 deniers, soit au total 17 livres 6 sols 6 deniers, dont fut payée par ledit Bourcet audit May précédemment la somme de 2 livres 6 sols 6 deniers et le reste, soit 15 livres, sera à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Antoine Canard de ce lieu. [Signé : P May, J Le Long]

Le 28/11/1615 ledit May a confessé avoir été payé, d'où quittance. [Signé : P May]

#### **Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Antoine Canard – f°104**

Le 07/01/1615 a comparu Antoine Canard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan, absent, 54 livres 10 sols pour l'achat d'un tonneau de vin de la contenance de trente-cinq coupes, qui est à présent dans la cave dudit Gavaudan « avant gauche. » S'il contient moins, ledit Gavaudan remboursera au prorata et inversement s'il contient plus ledit Canard paiera davantage. La « reve » [mesure] sera faite par Vincent May. Ledit tonneau a été reçu ce jour par ledit Canard. Le prix inclut aussi l'achat d'une charge « de bon et beau bled exedant bled de rapport », le tout à payer au 15 août. Le tout a été emprunté par ledit Canard « pour le bastiment et rabillaige de la maison de sa femme ensamble pour forny a ce qu'il a esté contraint pour la maison de Garsine dudit La Tour. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Me Vincent May de ce lieu. [Signé : J Le Long, V May]

Le 18/12/1615 acte barré en présence dudit Gavaudan qui fait quittance audit Canard. [Signé : Gavaudan]

#### **Cession pour Me Bernard Constans contre Me Pierre Bernus, viguier de Sault – f°105**

Le 12/01/1615 a comparu Guillaume Sicard bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Me Bernard Constans de ce lieu, présent, la somme de 79 écus à prendre de Me Pierre Bernus viguier de Sault (84) suivant la cession faite audit Sicard par le capitaine Denis Henry [Anryc ?] sur ledit Bernus suivant acte d'obligation dudit Bernus audit capitaine chez Me Moucard notaire de Sault. De plus, ledit Sicard cède audit Constans tous les papiers concernant ladite cession. Cette cession est faite contre semblable somme de 79 écus reçue en diverses fois par ledit Sicard, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Guillaume Darbon et Guillaume Lantelme. [Signé : Sicard, Constans, Darbon, Lantelme]

#### **Déclaration pour Antoine Roux – f°107**

Le 22/01/1615 vers 10h du matin, a comparu Antoine Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel « nous ayant fait requeryr de nous acheminer en la maison de Balthezard Lantelme a feu Pierre aux faulx bourg de ce lieu où il est debtenu mallade de certaines blessures comises en sa personne, lequel nous a declairé qu'il est venu a sa notice que messieurs les offityers de cedit lieu ont emprisonné Andrieve Gonache sa feme dans les prisons seignoryalles de cedit lieu comme presuposant estre proveu desdites blessures et bateryes comisse a sa persone, lequel pour la

descharge de sa consiance a dit et déclaré par cesdites presentes qu'il n'a jamais antandu comme il n'entent fere aulcune partye poursuite ne demande a sidte femme pour raison de ce, la declairant inossante pour ce sujet, veult et entend qu'elle soyt eslargye des prisons où elle est debtenue pour sonregard et en tant que de besoin se despart de toute querelle ny poursuite que l'en pourroyt estre faite, declairant neanlmoingz que ce qu'il pouroyt avoyr avancé contre d'icelle pardevant lesditz offityers pour raison desdites blessures est contre toute veritté et que lors que telle declaration a esté faite il ne savoyt ce que c'estoyt a l'ocasion des grandes blessures qu'il a sur sa personne. » D'où acte, fait et publié audit lieu, en présence de Claude Ferrier, Balthazar Billard et Nicolas Olivier. [Signé : N Olivier, C Ferrier]

Le 22/01/1615 « ladite declaration a esté mise en notice a mestre Pascal Sicard lieutenant de juge, lequel a dit que ledit Roux doit poursuivre ainsin que s'apartyent. » D'où acte fait en présence de Barthélémy Icard et Benoît Abel. [Signé : B Icard, Sicard]

#### **Caution donnée par Me Louis Ange de la personne de Jean François Bouzon par commission – f°108**

Le 10/02/1615 a comparu Me Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a exhibé une lettre donnée à Aix-en-Provence (13) le 13 janvier, scellée et signée Darbès, « pourtant qu'il donra cautyon pardevant les offityers de cedit lieu autre toutesfois que mestre Bernard notere et greffier de ce lieu pour la some de dix huit livres et despans, laquelle avons receu avec l'onneur quy s'apartyent, satisfaisant a icelle » a comparu Jean François Bouzon ménager de ce lieu, informé de ladite commission à la prière et requête dudit Ange, lequel s'est porté pleige et caution. Fut présent ledit Me Ange qui promis de le relever et le garantir des 18 livres et des dépens. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Lazardin Cougourdan bourgeois de Marseille (13) et André Menard de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Ange, L Cougourdan]

#### **Déclaration par Dominique Delauch à Me Louis Ange – f°109**

Le 14/02/1615 a comparu Dominique Delauch [Delaup] de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel « nous ayant fait requeryr s'acheminer en sa maison estant mallade dans son lict, lequel a nous a declairé et declaire que ses jours passés estant byen mallade, ne se recognoissant presque, Bartellemy Icard de cedit lieu seroyt venu trouver avec un estrangier ne sachant ny cognoissant quy est et bien auroyt fait faire declaration comme ledit Delauch auroyt receu dudit Ycard sept panaulx consegail byen veritablement que ledit Delauch en les recepvant luy en aye fait promesse escripte et signée par mestre Louis Ange et icelluy Ange luy soyt esté pleige et dans la mesme declaration y auroyent fait mettre que la cession faite par ledit Delauch en faveur dudit mestre Ange long temps y a icelluy Delauch n'auroyt receu que huit escus au pris d'un asne, ledit Delauch a present qu'est venu en cognoissance, considerant que ladite declaration que luy avoyt fait faire ledit Icard sesdits jours passés par un estangier ne sachant quy est luy pouroit porter inrestz en sa consiance, il a declairé et declaire qu'il veult et entend que les cessions qu'il a fait parcydevant en faveur dudit mestre Ange receue par mestre Louis Sauvecane noter de cedit lieu a prandre desditz Icard et mestre Bernard soyent et sortent a son plain et entyer effet, ayant esté byen payé et satisfait des sommes y contenues fors de douse livres que ledit mestre Ange luy doit encore pour reste de la cession dudit Bartellemy Ycard, declarant que la declaration ou aultre acte que a esté fait ses jours passés a la subornation dudit mestre Ycard par un qu'il n'a cogneu ny cognoit point soyt nul et invallable et comme telle qu'il ne s'en veult servir ny ayder en aucune fasson que se soyt. » Fait et publié en ce lieu, dans l'habitation dudit Delaup en présence de Me Bertrand Coussin et Guillaume Darbon de ce lieu. [Signé : Coussin]

#### **Compromis entre Mathieu Rochel et François Roy – f°111**

Le 18/02/1615 ont comparu François Roy ménager de Lourmarin (84) et Mathieu Rochel ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont dit avoir un procès pendant par-devant les officiers de ce lieu entre eux « pour raison de certains domaige et interestz et autres demandes entre eux. » Ils

décident de passer par l'arbitrage de Charles Girard, nommé par ledit Rochel, et Jean Martin fils de Pierre ommé par ledit Roy, ledit Martin absent, ledit Girard présent. Les parties ont remis leur différent avec leurs défenses et les arbitres rendront leur sentence qui sera à respecter par les parties sous peine d'une amende de 30 livres, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Les arbitres rendront leur sentence dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Roux et Barthélémy Silve de ce lieu. [Signé : H Rous]

**Obligation pour Me Bertrand Coussin contre Michel et Jean Meyran et Antoine Andrieu – f°113**

Le 18/02/1615 ont comparu Michel et Jean Meyran ainsi qu'Antoine Andrieu, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Bertrand Coussin de ce lieu, présent, « une veysellade de vin metadyer, vingt sept coupes *troys pots* [deux mots très incertains] » au prix de 13 sols la coupe, le tout étant dans la cave de Catherine Meyran dit Beraud, vin reçu, à payer fin juillet. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Légier Sauvât et Guillaume Gobin de ce lieu. [Signé : Coussin]

**Quittance pour Me Barthélémy Icard – f°114**

Le 21/02/1615 a comparu Me Louis Ange praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme cessionnaire de Dominique Delauch de ce lieu, a confessé avoir reçu de Me Barthélémy Icard de ce lieu, la somme de 38 livres, savoir 18 livres de principal et le reste pour les intérêts et dépens. « Laquelle some de trente huit livres ledit mestre Ange a receu scavoynr quatorse florins quatre soulz en trois promesses que ledit Delauch devoyt audit mestre Ycard que ledit mestre Ange estoit pleige l'une de trois panaulx consegail, l'autre de quatre et la derniere de deux panaulx conesgail et douse soulz argent dattées du dix huit desambre six cens trese, douse novembre six cens quatorse et l'autre de cedit jour et an, lesquelles promesse sont esté retyrées par ledit mestre Ange des mains dudit mestre Ycard, lequel en tant que de besoin luy a remis ses droitz et actyons envers ledit Delauch et moyenant ce ledit mestre Ycard c'est desparty et despart de la declaration que ledit Delauch luy avoyt faite ses jours passés receue par mestre Lamy, plus huit florins que ledit mestre Ycard a baillées a mestre Claude Gavaudan a tamps moingz de plus de somme que ledit Dellauch doibt audit mestre Gavaudan, lequel mestre Gavaudan, present, c'est desparty de la cession que ledit Delauch luy avoyt faite a prandre dudit Ycard de toute la susdite somme, ensamble de la sentence et condamnation qu'il avoyt rapporté contre d'icelluy Ycard et a renoncé audit proces litty et cause et promet ne leur en faire jamais aucune demande tant audit Ycard que mestre Ange et le demeurant pour l'entyer payement de ladite cession, ledit mestre Ange en a quitté et quitte ledit mestre Ycard et a cesfins luy a remis toutes et chescune les pieces dudit proces et avec promesse de luy estre tenu de toute evityon de ladite somme et le rellever envers Sesar de Gonon de Saint Martin son cessionere et envers tous autres qu'il apartyendra. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Garcin travailleur et Mathelin Collomp de ce lieu. [Signé : Ange, Gavaudan, B Icard]

**Rapport fait par Charles Giraud et Jean Martin fils de Pierre ménagers, arbitres – f°116**

Le 23/02/1615 ont fait rapport Charles Giraud et Jean Martin fils de Pierre, ménagers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant leur pouvoir donné par François Roy ménager de Lourmarin (84) et Mathieu Rochel ménager de ce lieu par acte de compromis chez ce notaire le 18 de ce mois pour statuer sur leurs différents « pour raison des actes d'arantementz du byen appartenant a monsieur Feyssan de Marseille et suivant les papyrus fornys et produitz de la part de chescune des partyes ryeres lesditz arbitres et entre eux ont prins pour tyers Guillaume Lantelme aussy accordé. » Ledit Roy devra payer audit Rochel la somme de 6 florins « saulf de compenser entre icelles partyes sur ce que ledit Rochel doibt audit Roy et Ellion de Bonpuy de la ville de Pertuis », dont la compensation a été faite. [Signé : J Martin, Lantelme]

**Obligation pour Salomon de Lombard sieur argentier de la dame de Créquy contre Olivier Bagnol et Jean Antoine Bagnol – f°117**

Le 25/02/1615 ont comparu Olivier et Jean Antoine Bagnol, père et fils, de Saint-Martin-de-Castillon (84), lesquels ont confessé devoir à noble Salomon de Lombard sieur argentier de madame de Créquy, absent, quatre saumées de conségal à payer au 15 août grain pour grain. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan et Claude Tamisier. [Signé : JA Bagnol, C Tamisier]

**Obligation pour Me Pons May contre Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues – f°118**

Le 26/02/1615 a comparu Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84) habitant de ce lieu [de La Tour-d'Aigues], lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, absent, une saumée de blé, reçue précédemment, à payer d'ici les fêtes de mai. Fut présent Me Pierre Bourcet maréchal, lequel s'est porté pleige. Ledit Bouchard hypothèque quatre chèvres, deux grises et deux noires, de la métairie qu'il a en arrentement de Me Bertrand Coussin. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Martin Philip et Me Constant Vincens de ce lieu. [Signé : M Phelip]

**Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre André Menard pleige de Barthélémy Jourdan – f°119**

Le 27/02/1615 a comparu Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, une saumée de blé annone et deux panaulx de conségal ainsi que la somme de 3 écus 33 sols. Fut présent André Menard de Saint-Martin-de-la-Brasque, lequel s'est porté pleige. Le tout est à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, en présence de Richard Constans et Laurent Vian. [Signé : L Vian, Sauvecane]

**Obligation pour Michel Solliers contre Me Georges Bernard, notaire – f°120**

Le 28/02/1615 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Michel Solliers de Pertuis (84), absent, deux charges de blé annone à payer au 1<sup>er</sup> mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Chateminois et Giraud Panisset de ce lieu. [Signé : Bernard]

**Mariage entre Louise Olivier et Marc Antoine Boyer – f°121**

Le 01/03/1615 contrat de mariage entre Louise Ollivier fille de Me Jacques et de Catherine Chauvet, et Marc Antoine Boyer fils de feu Pierre Boyer et d'Elziasse Aguillon, du lieu d'Ansouis (84). L'épouse est assistée par son père ; l'époux est assisté par Antoine Aguillon son oncle et Me Antoine Courenc son parâtre.

Le père de l'épouse lui assigne en dot la moitié d'une vigne, terre et verger, ainsi que la moitié du semé qui y est à présent, à choisir du côté que voudra l'époux en ce lieu quartier de Raffinel confrontant terres de feu monsieur de Saint-Martin, vigne de Jaume Luc et vigne de Baptiste Queyrel. Il lui assigne aussi la somme de 30 écus à 60 sols pièces, dont l'époux a reçu à l'instant 10 écus ; et les 20 écus restant seront payés en trois paies égales, la première de ce jour en un an et ainsi de suite au même jour. Les robes seront faites aux communs dépens des parties et il a déjà été fait une robe d'estame de Narbonne, un aubergeon noir et une cotte violette.

Ledit Antoine Aguillon a donné audit Marc Antoine 25 livres ... [un mot illisible *da...i...e...*, peut-être d'argent] à prendre au mois de mai.

Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit Jacques Olivier, en présence de Toussaint Chateminois et Arnoulx Ricard de Pertuis (84). [Signé : Aguillon, Courenc]

**Testament d'Isabeau Vespier – f°124**

Le 21/03/1615 testament d'Isabeau Vespier, dans son lit, malade. A comparu Antoine Vespier, ménager de La Motte-d'Aigues (84), lequel informé par sa fille, Isabeau, consent qu'elle fasse son testament à son plaisir. Elle souhaite être inhumée dans le cimetière de l'église de ce lieu, que son corps soit accompagné des prêtres de cette église, et que soit célébrée une grande messe des morts, puis après un novaine de messes, un chanter et vêpres des morts au bout de l'an de son décès. Elle nomme pour héritier universel Isnard Rougon, son mari. Si ce dernier meurt sans enfant légitime, d'elle-même ou d'une éventuelle future épouse, elle lui substitue Suzanne et Marie Vespier, ses sœurs, à parts égales. A son décès, son mari héritier devra donner 1 écu de pension annuelle audit Antoine Vespier, père de la testatrice, lequel présent accepte ce testament. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la métairie de Me Joseph Caissany avocat en la cour, en sa présence et en celle de Toussaint Chateminois, Giraud Panisset, Claude Fiard de Grenoble (38) habitant Aix-en-Provence, Me Pons May, Peyron Barthélémy et François Darbon. [Signé : Caissan, P May]

**Quittance pour Anne Brunet contre Me Pons May – f°126**

Le 21/03/1615 a comparu Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel consent que tous les actes passés en sa faveur par Anne Brunet de La Motte-d'Aigues (84), présente, soient barrés fait quittance de l'ensemble. Fait et publié en ce lieu, en présence de Toussaint Chateminois et Jean Roux. [Signé : P May]

**Obligation pour Me Pons May contre Daniel Pavin et Jean Arman, et Jean Bouchard de Cabrières-d'Aigues en pleige – f°127**

Le 21/03/1615 ont comparu Daniel Pavin et Jean Arman de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, ledit Arman une saumée de conségal et ledit Pavin une demie saumée de conségal, le tout reçu précédemment, à payer aux fêtes de mai. Fut présent Jean Bouchard de Cabrières-d'Aigues (84), lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Chateminois et Antoine Arnoux.

Le 04/09/1615 acte barré en présence dudit May qui fait quittance auxdits Pavin et Arman. [Signé : P May]

**Obligation pour Pierre Mairetet bourgeois contre Philippe Astoin maçon – f°128**

Le 21/03/1615 a comparu Philippe Astoin maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, absent, la somme de 14 florins pour reste et entier paiement de grains reçus précédemment, à payer d'ici le 15 août. Fait et publié en ce lieu, en présence, de Toussaint Chateminois et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : J Le Long]

Le 02/09 [1615] ledit Mairetet a fait quittance audit Astoin. Fait en ce lieu en présence de Claude Ferrier et Barthélémy Silve.

**Obligation pour Me Pons May contre Antoine Pardigon fils de feu Mathieu – f°129**

Le 21/03/1615 a comparu Antoine Pardigon fils de feu Mathieu de Mirabeau (84), lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, une saumée de blé annone, reçue précédemment, à payer d'ici les fêtes de mai. Fut présent Barthélémy Volonne de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu en présence de Toussaint Chateminois et Me Barthélémy Silve de ce lieu. [Signé : P May]

Le 23/02/1616 ledit May a confessé avoir reçu dudit Pardigon 2 écus 40 sols, et des mains dudit Volonne comme pleige la somme de 56 sols ainsi que 12 sols pour les dépens, d'où cession d'actions envers ce dernier contre ledit Pardigon, et quittance. Fait en ce lieu en présence de Toussaint Chateminois. [Signé : P May]

**Obligation pour Pierre Mairetet bourgeois de La Tour-d'Aigues contre Etienne Gorrin habitant dudit lieu – f°130**

Le 26/03/1615 a comparu Etienne Gorrin habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, la somme de 7 florins reçue précédemment, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Chateminois et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : Estieny Gourrin]

Le 11/08/1615 acte barré à la demande dudit Mairetet qui fait quittance audit Gorrin. [Signé : Mairetet]

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Claude Tamisier – f°131**

Le 26/03/1615 a comparu Claude Tamisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, absent, la somme de 14 florins, reçue précédemment d'où quittance, à payer au 15 août. Fut présent Claudon Candelier lequel a promis de payer les 14 florins audit Mairetet, en déduction des 15 florins qu'il doit pour rente d'une fenière qu'il tient de Georges Constans, terme échu aux fêtes de mai, ledit Tamisier étant cessionnaire de la rente suivant cession passée par ledit Constans, son beau-père. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Joseph Emin bourgeois de ce lieu et André Rey. [Signé : C Tamisier, Emin]

Le 02/09/1615 demoiselle Marguerite Pascal femme de Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, absent, fait quittance de ladite somme « receu des mains et propre argent dudit Claudon Roman pleige le mettant toute cession d'actyons contre dudit Tamissyer. » [ ? ] Fait e présence de Me Henry Darbon. [Signé : H Darbon]

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Jacques Barben et Bastien Roustan en pleige – f°132**

Le 27/03/1615 a comparu Jacques Barben de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, la somme de 21 florins, reçue en prêt, à payer au 15 août. Fut présent Bastien Roustan de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Sauvecane et Benoît Abel. [Signé : Sauvecane]

Le 01/08/1615 acte barré en présence dudit Mairetet qui fait quittance audit Barben. [Signé : Mairetet]

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Benoît Abel, maréchal – f°133**

Le 27/03/1615 a comparu Me Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, absent, la somme de 26 florins, reçue précédemment en prêt, à rendre au 15 août avec hypothèque de la somme de 5 écus qu'Antoine Martel lui doit pour la rente de cette année qu'il ne pourra prendre qu'une fois ledit Mairetet payé. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Sauvecane fils de Me Guillaume et Jacques Barben de ce lieu. [Signé : Sauvecane]

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Me Antoine Ange – f°134**

Le 27/03/1615 a comparu Me Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, 23 livres 2 sols, reçues, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu en présence de Toussaint Chateminois et Giraud Panisset. [Signé : Ange]

Le 11/06/1621 acte barré en présence dudit Mairetet qui fait quittance audit Ange. [Signé : Mairetet, Ange]

**Procuracion pour Jean François Bouzon – f°135**

Le 28/03/1615 ont comparu Georges Gueidan écuyer de Sisteron (04) et Bernard Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont nommé pour procureur Jean François Bouzon, présent, pour emprunter jusqu'à cinq charges de conségal, ledit Gueidan en principal et lesdits Bouzon et Constans en pleiges. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Toussaint Chateminois de ce lieu. [Signé : Gueidan, Constans]

**Obligation pour Jaumet Monier contre Georges Gueidan et Jacques, en pleige – f°135**

Le 28/03/1615 a comparu Georges Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jaumet Monier marchand de ce lieu la somme de 19 livres 4 sols, reçue ce jour, à payer au 15 août. Fut présent Jacques Gueidan fils de Jacques qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Rolland et Toussaint Chateminois de ce lieu. [Signé : Gueidan, J Gueidan]

Le 04/11/1615 acte barré en présence dudit Monier qui fait quittance audit Gueidan. [Signé : J Monier]

**Obligation pour Pierre Jourdan contre Salomon Jourdan – f°136**

Le 03/04/1615 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Jourdan son frère, absent, la somme de 24 livres, reçue précédemment, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Charpin et Giraud Panisset. [Signé : F Charpin]

**Obligation pour Me Pons May contre Pierre Bourcet – f°137**

Le 03/04/1615 a comparu Pierre Bourcet maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May absent, une saumée de conségal, reçue précédemment, à rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Guillaume Darbon de ce lieu. [Signé : Darbon, J Le Long]

Le 08/10/1616 acte barré en présence dudit May qui fait quittance audit Bourcet. [Signé : P May]

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Guillaume Lantelme – f°138**

Le 05/04/1615 a comparu Guillaume Lantelme, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 21 florins, reçue précédemment à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Martin fils de Pierre et de Guillen Andrieu. [Signé : Lantelme, J Martin]

Le 26/11/1616 acte barré en présence dudit Mairetet qui fait quittance audit Lantelme. [Signé : Mairetet]

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Jacques Darbon – f°139**

Le 05/04/1615 a comparu Jacques Darbon laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, la somme de 38 florins 6 sols, reçue précédemment, à payer au 15 août. Fut présent Me Henry Darbon de ce lieu, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillen Andrieu et Giraud Panisset. [Signé : H Darbon]

Le 09/09/1615 acte barré en présence de demoiselle Marguerite Pascal, femme dudit Mairetet, laquelle fait quittance audit Darbon [sans précision, mais c'est Henry Darbon qui signe]. Fait en présence de Jean Antoine Escoffier. [Signé : H Darbon]

**Obligation pour Me Louis Ange contre Benoît Abel, maréchal – f°140**

Le 06/04/1615 a comparu Benoît Abel maréchal, lequel a confessé devoir à Me Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 18 livres 3 sols pour la vente de quatorze coupes et demi de vin, le tout reçu précédemment, à hauteur de 25 sols la coupe, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Chateminois et Giraud Panisset. [Signé : Ange]

Le 02/12/1615 acte barré en présence dudit Ange qui fait quittance audit Abel. [Signé : Ange]

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Pierre Bret dit Jaumillon – f°141**

Le 06/04/1615 a comparu Pierre Bret dit Jaumillon de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 28 florins, reçue

précédemment, à payer au 15 août. Fut présent Me Louis Ange de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, en présence de Pierre Roman et Barthélémy Silve. [Signé : Ange, P Roman]  
Le 20/04/1616 acte barré en présence dudit Mairetet qui fait quittance. [Signé : Mairetet]

**Quittance pour Jean Pierre Boquy contre Me Louis Ange – f°142**

Le 14/04/1615 a comparu Me Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Pierre Bocquy, maître tailleur de ce lieu, la somme de 22 livres et demi qu'il lui devait suivant acte chez Me Morlon [incertain] notaire d'Aix-en-Provence (13), somme payée précédemment à Claude Prevost son beau-frère, suivant quittance privée du 22/01/1615. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et Barthélémy Silve de ce lieu. [Signé : Ange]

**Promesse par Jehannon Durand pour Me Bertrand Coussin [acte non titré] – f°143**

Le 23/04/1615 a comparu Jehannon Durand laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a promis à Me Bertrand Coussin de ce lieu, présent, de « luy garacher une terre que ledit mestre Coussin a assise audit La Tour et cartyer de Val Petite et au dessus la cour de Gallyanne confrontant terre des hoirs de feu Laurens Gaudemar et le chemin allant de ce lieu a Beaumont, laquelle terre ledit mestre Coussin a aquisse de mestre Bernard Constans de sa grandeur et contenance pour et moyenant le pris et somme de vingt quatre florins en deduction de laquelle ledit Durand a receu presentement huit florins, et cinq florins dans huit jours apres le present acte et le restant pour l'entyer payement ledit mestre Coussin payera a nostre dame de la demy aoust prochaine et avec pache que ledit Durand sera tenu aller labourer ladite terre lors que ledit mestre Cousin le requerra et y sera tenu y doner quatre rayes y compris le semer. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Guillaume Sicard et Giraud Panisset. [Signé : Coussin, Sicard]

**Quittance pour Me Sérís Ponson notaire royal et greffier de Simiane contre Guillaume Sicard cessionnaire – f°144**

Le 28/04/1615 a comparu Guillaume Sicard bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, cessionnaire du capitaine Denis et de François Aunic [incertain], frères, de Sault (84), suivant cession chez Me Morant notaire de Sault le 29/09/1614, lequel a confessé avoir reçu de Me Sérís Ponson notaire royal et greffier de Simiane (04), absent, Mathieu Ponson son fils présent, la somme de 32 écus et demi, reçue précédemment, d'où quittance et ce pour l'achat et paie échue le 02/01/1615 pour la moitié du prix de l'achat fait par ledit Ponson auxdits Aunic suivant acte chez Me Charles Dumaistre notaire de Simiane. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Barthélémy Silve et Noël Meynier de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Sicard, M Ponsson]

**Obligation pour Salomon de Lombard contre Antoine Durand, et Nicolas Olivier en pleige – f°146**

Le 18/05/1615 a comparu Antoine Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Salomon de Lombard argentier de madame de Créquy, absent, six panaulx de blé annone, à payer au 15 août. Fut présent Nicolas Olivier qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, en présence de Guillaume Sicard bourgeois de ce lieu et Barthélémy Silve. [Signé : N Olivier, Sicard]

**Obligation pour Me Balthazar Revaric contre Me Benoît Abel – f°147**

Le 21/05/1615 a comparu Me Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Balthazar Revaric marchand de Manosque (04), absent, la somme de 30 livres pour l'achat de cinquante quintaux de charbon, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Toussaint Chateminois, de ce lieu.

**Achat de fruits d'un chenevier pour Jean Antoine Escoffier – f°148**

Le 22/05/1615 a comparu Jean Estienne cordonnier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu les fruits et usufruits d'un chenevier qu'il possède en ce lieu, quartier des Hors, confrontant chenevier de Georges Constans, chenevier de Nicolas Olivier et le fossé de Hourgouze, et ce pour trois ans et trois prises de fruits à partir de Notre-Dame de février passé, à Jean Antoine Escoffier, de ce lieu. Ledit Escoffier devra payer les tailles du chenevier. Le prix de la vente est de 12 florins au total, dont ledit Estienne a reçu 6 florins « pour allimens que ledit Escouffier luy a forniz » et les 6 florins restants ont été reçu en argent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Laugier et Vincent Barrielle travailleur.

#### **Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre Pierre Beymond – f°149**

Le 15/06/1615 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 7 francs en prêt amiable, somme reçue « en cinq escus de sesains », à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Giraud Panisset.

#### **Compromis pour Jean Louis Le Long contre Antoine Turrier – f°150**

Le 15/06/1615 ont comparu Jean Louis Le Long comme mari de Jeanne Mellian, présente, lesquels ont un procès en cours devant la cour de parlement de ce pays, intimés en appel de sentence rendue par-devant le lieutenant général aux soumissions, et Antoine Turrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme mari de Piere Tempier, présents tous deux, lesquels ont fait appel de la sentence.

Les parties souhaitent mettre fin à leur différent et ils l'ont remis à l'arbitrage d'experts, savoir Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu, Pierre Mairtet bourgeois et François Charpin de ce lieu. Les parties devront produire leurs pièces et documents dans huit jours et les trois arbitres feront leur rapport dans les quinze jours suivants avec clause permettant de prolonger ce compromis pour une durée similaire si besoin est. Les parties devront accepter la sentence arbitrale sous peine de 100 livres d'amende pour la partie adverse. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Constant Vincens de ce lieu. [Signé : J Le Long]

#### **Accord entre Anne Figuiet veuve de François Pazier et Balthazar Pazier – f°152**

Le 12/08/1615 a comparu Balthazar Pazier, fils de feu François, et Anne Viguiet, veuve dudit feu François, lesquels ont dit avoir un procès en cours par-devant le lieutenant général « pour raison de la pentyon baillée par feu Francois Pasyer a ladite Figuiere » suivant son testament chez Me Beranrd notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues. Pour éviter le procès et ses coûts, les parties ont décidé de passer un accord. Ledit Balthazar Pazier et assisté par Jean Martin fils de Pierre et Claude Ferrier, « ses parans et admis pour la vallidité du present contrat conformemant et suivant la teneur de testament fait par ledit feu Francois Pasyer son pere. »

Ledit Balthazar paiera chaque année à la récolte deux saumées de blé annone à partir de ce jour, douze coupes de vin à la Saint-Michel qu'il devra « loger » et au même jour chaque année devra donner 2 écus à ladite Figuière pour louer une chambre. Tous les trois ans, il devra faire faire un habit de cadis, le premier à bailler de ce jour en un an. Tous les ans, il devra faire faire « ungz basse » [un bas ?] et des souliers à chaque Saint-Michel à partir de ce la prochaine, durant la vie de ladite Figuière. Les parties renoncent à tout procès et se font quittance des arrérages de pension jusqu'à ce jour. Ladite Figuière a remis audit Pazier la moitié des biens qu'elle possède à Cucuron (84) pour les y négocier et arrenter comme il le souhaitera. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Rodde, Claude Ferrier et ledit Martin. [Signé : J Martin, B Pazier, Ferrier]

#### **Procuration – f°155**

Le 14/08/1615 ont comparu Me Louis Sauvecane notaire, Me Jean Guillaume Sauvecane, Me Claude Gavaudan, Me Antoine Ange, Georges et Jacques Gueidan, Me Pons May, Laurent Vian fils de Jacques, Vincent May, Michel Rodde, tous de ce lieu de La Tour-d'Aigues tant pour eux que

pour « plusieurs autres de ce lieu », ont nommé pour procureur Me [blanc dans l'acte] Emeric procureur en la cour des comptes, aides et finances de ce pays, pour en leur nom « se presanter, poursuivre et deffandre au proces qu'ils ont pandant pardevant la cour contre Jehan Sicard consul, la communaulté de La Tour d'Aigues, mestre Antoine Ollivier notere royal de Pertuis, pour raison du faict de la vante de la taille dudit lieu. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Melchion Vallete de ce lieu. [Signé : Sauvecane, Sauvecane, Gavaudan, P May, M Rodde]

#### **Quittance pour Me Louis Sauvecane contre Me Jean Sauvecane, son frère – f°156**

Le 04/09/1615 a comparu Me Jean Sauvecane fils de feu Me Jean notaire et greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues de son vivant, lequel a confessé avoir reçu de Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, son frère, la somme de 106 écus 36 sols en déduction des sommes auxquelles ledit Jean peut prétendre sur l'héritage de leur père dont ledit Louis est l'héritier universel, comprenant 16 écus que ledit Louis a cédé à prendre de Salomon Jourdan pour tout reste de l'obligation reçue chez ce notaire. La somme de 106 écus 36 sols a été reçue en plusieurs fois depuis le 16/01/1614 en divers paiements comprenant 8 écus à payer par ledit Louis à Me François Velixandre dans six mois pour ledit Jean et 10 écus payés à Jacques Olivier. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Peyrouardy et Giraud Panisset de ce lieu. [Signé : J Sauvecane, Sauvecane, Peyrouardy]

#### **Apprentissage pour Jacques Baudin fils de Michel – f°157**

Le 12/09/1615 a comparu Michel Baudin de Saint-Michel (l'Observatoire, 04), lequel a baillé Jacques Baudin, son fils, en apprentissage auprès de Me Barthélémy Silve maître menuisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour deux ans et demi à partir de ce jour, pour apprendre le métier de menuisier moyennant la somme de 20 écus que le père paiera, dans un mois 10 écus, 5 écus au bout de deux ans et 5 écus à la fin. En cas de différent, ils s'en remettront à l'arbitrage d'amis communs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Brancais Vian et Pierre Peyrouardy. [Signé : Peyrouardy]

#### **Obligation pour Me Henry Darbon contre François Darbon – f°159**

Le 25/09/1615 a comparu François Darbon ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon de ce lieu, présent, cinq panaulx de blé annone et une saumée de conségal, à semer en ses terres en ce lieu cette année, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Troughet maréchal et Barthélémy Silve. [Signé : H Darbon]

Le 23/09/1616 acte barré en présence dudit Henry Darbon qui fait quittance audit François Darbon. [Signé : H Darbon]

#### **Obligation pour Jean Antoine Escoffier contre François Gabriel – f°160**

Le 28/09/1615 a comparu François Gabriel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Antoine Escoffier de ce lieu, la somme de 8 écus pour l'achat d'un âne poil gris avec son bât, reçu, à payer en quinze coupes de vin suivant la valeur à la prochaine récolte jusqu'à 4 écus de valeur en payant la différence, et les 4 écus restant à la Saint-Michel, avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Louis Pourret.

Le 23/10/1616 acte barré en présence dudit Escoffier qui fait quittance audit Gabriel. Fait en présence de Marc Antoine Boyer.

#### **Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre François Icard – f°161**

Le 07/10/1615 a comparu François Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, absent, sept saumées deux panaulx moitié blé annone, moitié touzelle, le tout reçu précédemment pour ensemençer en sa bastide, à payer au 15

août. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Georges Petit et Barthélémy Silve de ce lieu.  
[Signé : Iccard]

**Déclaration pour Me Georges Bernard notaire royal – f°162**

Le 17/10/1615 a comparu César Gonon bourgeois de Saint-Martin-de-Castillon (84), lequel « adverty de certain proces cy devant pendant pardevant monsieur le lieutenant general au siege d'Aix entre luy et mestre Louis Ange pratityen de ce lieu de La Tour d'Aigues d'Aigues [sic] d'une part et mestre George Bernard notere royal dudit lieu d'autre porsuivant ledit mestre Ange au non dudit Gonon en quallité de son cessionnere pour trese escus de principal, s'en estant ensuivy diverse santance et taxe de despans contre dudit mestre Beranrd dont en est appellant pardevant la cour, a ledit Gonon pour la descharge de sa consiance dit et declaire audit mestre Bernard present et estipullant la verité estre telle que la somme susdite de trese escus contenue en la cession que ledit mestre Ange luy a faitte receue par mestre Sauvecane notere la presente année apartyent audit mestre Ange, qu'il ne luy doibt aucune chose et a esté telle cession faitte en son absance et sans son seu et consantement, de laquelle il ne se veut servir aucunement aingz n'a jamais aderé audit proces et tan s'en fault qu'il disavoue entyèrement tout ce que a esté fait et porsuivy en son non, promettant ne s'en prevalloyr ny se servir contre dudit mestre Bernard comme chose qu'il ne luy touche ny apartyent aucunement. » D'où acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84) et Me Jean Candolle résidant en ce lieu. [Signé : Gonnon, J Gondon, Candolle]

**Dette pour Me Henry Darbon contre Jacques Darbon – f°163**

Le 17/10/1615 a comparu Jacques Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon, présent, deux saumées d'avoine et trois saumées de conségal, le tout reçu pour semer cette année, à payer aux fêtes de mai. Ledit Jacques confesse avoir reçu deux saumées de conségal et deux saumées quatre panaux de blé que ledit Henry était tenu lui fournir pour semer dans les terres que ledit Jacques tient en arrentement dudit Henry suivant leur acte de mègerie chez ce notaire, avec quittance pour ce qui était dû l'année dernière suivant acte de confession. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Crespin et Jean François Bouzon de ce lieu.  
[Signé : H Darbon]

**Obligation pour Me Henry Darbon contre Jean Bounaud – f°164**

Le 17/10/1615 a comparu Jean Bounaud de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, huit panaux d'avoine et une saumée de conségal, le tout reçu et semé en ses terres audit lieu, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Giraud Panisset. [Signé : H Darbon]

**Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre Jean Bounaud – f°165 [vacat]**

Le 17/10/1615 a comparu Jean Bounaud de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues la quantité de [blanc dans l'acte] de blé touzelle [vacat « pour n'avoyr esté d'acord]

**Procuracion pour Me Antoine Ange – f°166**

Le 23/10/1615 a comparu Me Antoine Ange, lequel a nommé pour procureur Me Jean Ange son frère, absent, pour « faire et passer acte de cession suivant l'arest obtenu par ledit mestre Ange en quallité de cessionnere des hoirs de feu Jacques Nelle et assosyés a l'ancontre des hoirs de feu mestre Jehan de Saint Martin et Caterine Vincense de la ville de Pertuis procedant des droitz des cosses deus des années nonante six, nonante sept, nonante huit que lesditz hoirs doibvent pour le byen qu'ilz pocedent au terroyr de La Tour d'Aigues, plus amplement expetyffyé par ledit arest informa et d'iceulx droitz en passer contratt de cession envers mestre Elzias Phelip mestre

fontanyer dudit La Tour et de l'argent en prouvenant estre espedyé ausditz hoirs en luy concedant quittance. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Toussaint Chateminois et Laurent Solliers de ce lieu. [Signé : Ange]

**Obligation pour Me Henry Darbon contre Antoine Barthélémy – f°167**

Le 25/10/1615 a comparu Antoine Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu, une saumée et demi de conségal, reçue pour semer en ses terres, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Chateminois et François Pichot de ce lieu. [Signé : François Pichot]

Le 21/09/1616 acte barré en présence dudit Darbon qui fait quittance audit Barthélémy. [Signé : H Darbon]

**Obligation pour Me Louis Sauvecane contre Joseph Danjou – f°168**

Le 26/10/1615 a comparu Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, deux saumées, une de touzelle et une de blé, le tout reçu précédemment pour semer en ses terres, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Toussaint Chateminois, de ce lieu.

**Quittance pour Balthazar Pazier contre Anne Figuière – f°169**

Le 26/10/1615 a comparu Anne Figuière veuve de François Pazier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Balthazar Pazier, son beau-fils, deux saumées de blé et 2 écus en argent, et ce en déduction et à bon compte de sa pension, première paie échue à la présente récolte. Elle a aussi reçu six linceuls, deux de toile grosses en bon état et les quatre autres fort usés « et rompus », ainsi qu'un lit de noyer fort usé « n'estant guiere bon », « une cousere, quatre dueus de toille et une cortine, une couverte fort rompue, trese serviettes fort husés et quatre touailles, deux plas, deux siettes, deux estaguades, un carteron et demy carteyron, le tout d'estang [étain], une caisse sapine et une caise noyer, une mastre de sapine, une sartan, deux landyers de fer, un aste, un tamis, une taulle de pain, un callen, un cartan, un candelleyé de louton [laiton], une couverte de pan, une petite escabelle, un cumascle, une petite garle », lesdits meubles en déduction de davantage que ledit Pazier a encore entre ses mains et qui appartiennent à ladite Figuière. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Toussaint Chateminois de ce lieu et Giraud Panisset. [Signé : B Pazier]

**Compte-final entre Me Louis Sauvecane notaire et Jean Darbon fils d'Etienne – f°171**

Le 29/10/1615 ont comparu Me Louis Sauvecane notaire royal et Jean Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, son rentier, lesquels ont fait leur compte-final pour les prix de l'arrentement, fournitures de bétail, semences et argent prêté durant la ferme dudit Darbon jusqu'à ce jour suivant les obligations chez ce notaire. Ledit Darbon doit encore audit Sauvecane d'une part la somme de 181 écus 17 sols 6 deniers et d'autre part quinze saumées de blé annone pour la rente due au 15 août dernier. Ledit Darbon a encore cette rente pour la semer aux présentes semences. En déduction de ladite somme, ledit Darbon a cédé audit Sauvecane la somme de 137 écus de principal à prendre de Me Georges Bernard notaire de ce lieu, qu'il lui doit comme cessionnaire d'Etienne Darbon son père, par acte chez ce notaire le 15/11/1613. Pour les quinze saumées de blé, ledit Sauvecane proroge le paiement jusqu'aux fêtes de mai prochaines avec le surplus de ladite somme, soit 44 écus 17 sols 6 deniers. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : Sauvecane, Le Long, Charles Jourdan]

Le 04/11/1615 ladite cession a été intimée audit Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, trouvé dans la boutique de sa maison « où tienent audience », lequel a répondu « qu'il somme et requiert ledit mestre Sauvecane luy faire veoyr l'acte de cession fait par Estyenne

Darbon a Jehan son filz mentonné au susdit acte de cession affin d'y faire ample et pertinente response et a son reffus a protesté de toute indue poursuite, despans, domaiges et interestz, faisant ledit mestre Bernard ceste responce d'autant que ladite pretendue cession dudit Estyenne Darbon a sondit filz ne luy a esté jamais inthimée ny mise en notice, attendu l'abus qu'il y est et poura ledit mestre Bernard faire veoyr l'invalidité d'icelle tant au moyen des arestementz faitz au paravant ladite pretendue cession a la requeste des creanciers dudit Estyenne comme apert des exploitz sur ce faitz que deduction qu'il fault faire de plus de huit cens livres en principal et interestz receus par ledit Estyenne Darbon et son frere des debtes de l'eritage suivant l'arrest et pour aultres raisons qu'icelluy mestre Bernard proposera lors que ladite pretendue cession dudit Estyenne a sondit filz luy sera faitte [...]. Ledit mestre Sauvecane a respondu que ladite cession a esté faitte en mesme jour et an et en mesme instant de ladite transaction, laquelle est ryere ledit mestre Gueydan. » Fait en présence de Guillaume Morel et Me Antoine Darbes. [Signé : Bernard, Darbes]

Le 14/12/1617 ledit Sauvecane a confessé avoir reçu dudit Darbon la somme de 22 écus au prix d'une paire de bœufs poil rouge, en déduction de ladite somme, d'où quittance. Fait en présence de Jean François Bouzon et Paul Estienne. [Signé : Sauvecane, Estienne]

#### **Obligation pour Pierre Mairetet contre Antoine Negrel habitant de La Bastidonne – f°173**

Le 03/11/1615 a comparu Antoine Negrel habitant de La Bastidonne (84), lequel a confessé avoir reçu de Pierre Mairetet marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, deux saumées quatre panaulx de blé annone, le tout reçu précédemment et semé dans les terres qu'il tient en arrentement, avec hypothèque des semés, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Henry Darbon et Barthélémy Silve de ce lieu. [Signé : H Darbon]

#### **Arrentement pour Laurent Trouchet contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°174**

Le 06/11/1615 a comparu Jean Darbon ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Laurent Trouchet, présent, deux coins de terres, à présent semés par ledit Trouchet, à Peypin-d'Aigues (84), quartier de La Taulière pour l'un et l'autre à l'Estagnon, pour cette année seulement contre une rente de 19 florins, dont une partie a été payée avant cet acte et l'autre à l'instant. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Chateminois et Giraud Panisset. [Signé : Laurent Truchet]

#### **Obligation pour André Garcin contre Charles Germain – f°175**

Le 16/11/1615 a comparu Charles Germain de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à André Garcin bourgeois de Manosque (04), cinq saumées de touzelle, le tout semé en ses terres, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Nicolas Olivier et Noël Meyran de ce lieu. [Signé : A Garcin, N Olivier]

Le 25/10/1616 acte barré en présence dudit Garcin qui fait quittance audit Germain. [Signé : A Garcin]

#### **Obligation pour André Garcin contre Pierre et Jean Louis Le Long, père et fils, avec Antoine Pourchier en pleige – f°175**

Le 16/11/1615 ont comparu Pierre et Jean Louis Le Long, père et fils, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à André Garcin bourgeois de Manosque (04), présent, quatorze saumées de conségal, le tout reçu précédemment, à payer aux fêtes de mai. Fut présent Antoine Pourchier de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Me Pierre Bourcet maréchal de ce lieu. [Signé : A Garcin, Pierre Le Long, J Le Long]

#### **Obligation pour Pierre Mairetet contre Jean Darbon fils de Pierre – f°176**

Le 16/11/1615 a comparu Jean Darbon fils de Pierre, laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, absent, une saumée de conségal, à

payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Barthélémy Silve et Toussaint Chatmeinois, de ce lieu.

Le 27/09/1617 acte barré en présence dudit Mairetet qui fait quittance audit Darbon. [Signé : Mairetet]

#### **Obligation pour Toussaint Meit contre Louis Rougier – f°177**

Le 16/11/1615 a comparu Louis Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Toussaint Meit, présent, la somme de 10 écus et ce pour l'achat d'un âne poil gris avec son bât et ses cordes, reçu, à payer, à l'instant 7 florins d'où quittance, 4 écus d'ici le 15 août et le reste dudit jour en un an, avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Silve et Jean Imbert de ce lieu. [Signé : Thoussan Met]

Le 31/07/1616 ledit Meit a confessé avoir reçu 13 florins en déduction de la paie du 15 août, d'où quittance. [Signé : Thoussan Met]

Le 14/09/1617 ledit Meit a confessé avoir reçu 7 florins en déduction du total. [Signé : Thoussan Met]

Le 08/10/1617 acte barré, ledit Meit ayant reçu dudit Rougier 3 écus pour l'entier paiement, argent reçu des mains et propre argent de François Turrier comme acheteur dudit âne. D'où quittance. Fait en présence de Brancais Vian et Melchion Vallette. [Signé : Thoussan Met]

#### **Obligation pour Me Louis Sauvecane contre Barthélémy Gueidan – f°178**

Le 17/11/1615 a comparu Barthélémy Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire, une saumée de blé annone, reçue, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, en présence de Barthélémy Silve et Pierre Gras habitant en ce lieu. [Signé : Barthem Gedan]

#### **Obligation pour Louis Sauvecane contre Jehannon Durand – f°179**

Le 17/11/1615 a comparu Jehannon Durand ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, absent, deux saumées quatre panaulx de blé, le tout reçu précédemment, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Henry Darbon et Pierre Jourdan de ce lieu ; [Signé : H Darbon]

#### **Compte-final entre Claude Ferrier et Esprit Pourret – f°180**

Le 17/11/1615 ont comparu Claude Ferrier marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Esprit Pourret de ce lieu, son rentier, lesquels ont fait leur compte. Ledit Ferrier a confessé avoir reçu toute la semence qu'il avait fourni pour les semences de l'année dernière 1614, d'où quittance de toutes leurs affaires ensemble jusqu'à ce jour, sauf pour les actes où ledit Ferrier est pleige dudit Pourret ainsi que d'une obligation dudit Pourret envers ledit Ferrier d'une saumée et demi de conségal. Le tout sans inclure les accords de l'acte de mègerie. Ledit Pourret confesse avoir reçu dudit Ferrier la quantité de six saumées et demi de conségal, deux saumées de touzelle, trois saumées quatre panaulx de blé et une demie saumée d'orge gros ainsi que six émines d'avoine, le tout pour semer aux présentes semences dans la métairie dudit Ferrier, le tout à rendre à la récolte prochaine avec hypothèque générale. De plus, ledit Pourret a confessé devoir huit saumées de conségal audit Ferrier à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan. [Signé : C Ferrier]

Le 26/11/1616 acte barré en présence dudit Ferrier qui fait quittance audit Pourret. [Signé : C Ferrier]

#### **Obligation pour Jacques Gueidan contre demoiselle Delphine Devoulx – f°181**

Le 17/11/1615 a comparu demoiselle Delphine Devoulx veuve du capitaine Ferdinand Bon, laquelle a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 8 écus et une saumée de blé, en prêt amiable, le tout reçu précédemment, à payer au 15 août. Fait

et publié en ce lieu, en présence de Toussaint Chateminois et Barthélémy Silve de ce lieu. [Signé : Dauphine Devolx]

**Obligation pour Jacques Gueidan contre Me Louis Ange – f°182**

Le 17/11/1615 a comparu Me Louis Ange praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu, absent, seize charges de blé annone, le tout reçu précédemment, à payer à Pâques, avec hypothèque de tous les semés dudit Ange en ce lieu ainsi que sa part de la mègerie qu'il a avec Jean Jouvent d'une terre semée de touzelle à Saint-Christol. Fait et publié en ce lieu, en présence de Toussaint Chateminois et Barthélémy Silve de ce lieu. [Signé : Ange]

Le 29/12/1616 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Ange. Fait en présence de Claude Ferrier. [Signé : J Gueidan, C Ferrier]

**Obligation pour Pierre Mairetet bourgeois contre Charles Germain – f°182**

Le 26/11/1615 a comparu Charles Germain de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, 25 écus, reçus à l'instant, à rendre à Noël. Fait et publié en ce lieu, en présence de Melchion Vallette et Huguet Vial bâtier habitant en ce lieu.

Le 01/12/1615 acte barré en présence dudit Mairetet qui fait quittance audit Germain. [Signé : Mairetet]

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Jean François Bouzon – f°183**

Le 26/11/1615 a comparu Jean François Bouzon, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, une saumée et demi de blé, reçue précédemment, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu en présence de Melchion Vallette et Huguet Vial.

**Achat pour Me Louis Ange contre Benoît Abel – f°184**

Le 02/12/1615 a comparu Me Benoît Abel, lequel a vendu à Me Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, un chenevier en ce lieu quartier de Hourgouze, de deux éminades, à présent disrupt, confrontant pré acquis dudit Ange, pré d'Antoine Astoin, le fossé de Hourgouze. La vente est faite pour le prix de 18 livres, somme reçue précédemment d'où quittance. Il est permis audit Ange de « passer l'eau pour araser le pred et chenevier dudit Abel sans abus. » Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Brun marchand de ce lieu et Barthélémy Silve. [Signé : Ange, J Brun]

**Obligation pour Melchion Roy contre Marie Bonafé – f°185**

Le 05/12/1615 a comparu Marie Bonafé de La Bastidonne (84), laquelle a confessé devoir à Melchion Roy, son fils, dudit lieu, présent, une saumée et demi de conségal, reçue en prêt amiable. Elle confesse aussi avoir reçu deux linceuls, une toile, deux serviettes « pour se secouryr pour son husaige et entretenement tant qu'elle voudra et a cas de mort sondit filz les prendra sur son linge que se trouvera en estat. » Les grains sont à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me François Velixandre et Melchion Vallette de ce lieu.

**Obligation pour François Velixandre contre Me Antoine et Louis Ange – f°186**

Le 05/12/1615 a comparu Me Antoine Ange, lequel a confessé devoir à François Velixandre marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, huit saumées et demi de conségal, reçues, « et ce pour en payer de l'argent en provenant le procureur et offityer de mestre Pigenat », à payer à Pâques. Fut présent Me Louis Ange praticien de ce lieu, lequel s'est porté pleige pour son frère. Ledit Antoine a cédé audit Velixandre : 19 livres à prendre de Poncet Sarnette suivant obligation chez Me Sauvecane notaire le 20/11/1613 avec les intérêts ; 15 livres d'Antoine Andrieu en déduction de ce qu'il lui doit suivant acte chez ledit Me Sauvecane le 02/11/1611 ; 20 livres de Pierre Bourcet suivant acte chez Me Sauvecane le 13/01/1615 ; 6 livres à prendre de Jean Reynaud suivant acte chez Me Sauvecane le 03/02/1615, soit au total 60 livres 10 sols. En cas de surplus par rapport aux

grains, ledit Ange le prend. Cet acte ne prend pas en compte la gagerie faite au profit dudit Velixandre de six charges de conségal. Fait et publié en ce lieu, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Melchion Vallette. [Signé : Ange, Ange, L Vian]

Le 05/12/1615 ladite cession a été intimée audit Jean Reynaud trouvé dans sa maison et à Pierre Bourcet maréchal trouvé dans sa forge, ainsi qu'audit Andrieu trouvé à la porte appelée Le Revellin, lesquels ont dit « qu'ilz ayment aultant payer l'un que l'aultre. » D'où acte fait en présence de Jean François Bouzon et Giraud Panisset.

#### **Obligation pour Jacques Gueidan contre Me Louis Ange – f°188 [vacat]**

Le 05/12/1615 a comparu Me Louis Ange praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu, deux saumées de blé annone, reçues précédemment, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, en présence de Melchion Vallette et Barthélémy Silve de ce lieu. [Vacat « du consantement des partyes »] [Signé : Ange, J Gueidan]

#### **Arrentement pour Guillaume Sicard contre Jean Daumas – f°189**

Le 16/12/1615 a comparu Jean Daumas travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté de Guillaume Sicard bourgeois de ce lieu, présent, un jardin en ce lieu quartier de Dessous le Portail Romieu, « avec la coniglyere [?] quy est tout contre ledit jardin » pour trois ans à partir de ce jour contre une rente annuelle de 15 livres à payer à chaque Saint-Michel à partir de la prochaine. Ledit Daumas confesse avoir reçu « cinq conilz y compris un masle » à rendre à la fin de l'arrentement. Ledit Daumas devra rendre le jardin « plain » comme il est actuellement avec estimation par des amis communs. Toute l'ortolaille dans le jardin sera en mègerie, ledit Daumas paiera toutes les factures sauf la nourriture durant le travail dont il ne paiera que la moitié. Fait et publié en ce lieu, en présence de Pierre Mairtet bourgeois et Barthélémy Silve. [Signé : Sicard, Mairtet]

Le 26/01/1619 acte barré à la demande de demoiselle Jeanne Amic veuve de Guillaume Sicard, qui fait quittance audit Daumas. Fait et publié en ce lieu, en présence de Sauvaire Caire et Me Claude Ferrier marchand de ce lieu. [Signé : C Ferrier]

#### **Achat pour Guillaume Sicard contre Me Bertrand Coussin – f°190**

Le 18/12/1615 a comparu Me Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Guillaume Sicard bourgeois de ce lieu, un « plessaige de maison » en ce lieu quartier de l'Hôpital Pauvre confrontant à trois parts ledit Sicard avec jardin, crotte et autre plessaige. La vente est faite pour le prix de 7 francs, somme reçue précédemment d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Louis Rougier et Antoine Daumas. [Signé : Coussin, Sicard]

#### **Mègerie pour Guillaume Sicard contre Antoine Daumas – f°192**

Le 18/12/1615 a comparu Guillaume Sicard bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Antoine Daumas, présent, « a rompre un pred » que ledit Sicard a en ce lieu, quartier du Torret, pour trois ans et trois prises de fruits à partir de ce jour « lequel pred est a present en estat fors la rompte ja faitte. » Ledit Sicard devra fournir la semence de cette année qui sera de l'avoine et tout se partagera. Mais les années suivantes, ledit Sicard reprendra en premier lieu les semences fournies et le reste se partagera, les pailles seront aussi en mègerie. Le bois qui se trouve dans le pré n'est pas inclus. Ledit Daumas paiera toutes les factures. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Rougier et Barthélémy Silve de ce lieu. [Signé : Sicard]

#### **Obligation pour Me Guillaume Darbon contre Antoine Abel – f°193 [sic, Cession et obligation pour Me Guillaume Darbon contre Benoît Abel]**

Le 18/12/1615 a comparu Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Guillaume Darbon de ce lieu, la somme de 19 livres 7 sols de principal, avec intérêts et dépens, qui lui est due comme cessionnaire de sieur Pierre de Vaquet à prendre de Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) pour reste de plus d'argent que ce dernier doit audit Vaquet, lui ayant

remis la procédure. De plus, il lui a cédé la somme de 8 livres 5 sols à prendre de Pierre Chaup de Peypin-d'Aigues (84) qu'il doit audit Abel suivant acte chez Me Sauvaire ; ainsi que la somme de 6 livres à prendre d'Antoine Andrieu travailleur de ce lieu, qu'il lui doit par acte chez Me Bernard notaire. Ledit Abel a promis de payer audit Darbon 6 livres à la Toussaint. Toutes ces cessions et la promesse d'argent ont été faites pour payer l'achat d'un âne poil blanc avec son bât que ledit Darbon a acheté ce jour de Me Louis Ange, et lequel âne a été reçu avant cet acte par ledit Abel, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Ange et de Guillen Nicolas de ce lieu. [Signé : Darbon, Ange]

#### **Obligation pour Pierre Mairetet contre Jehannon Durand – f°195**

Le 19/12/1615 a comparu Jehannon Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, une saumée de blé annone et cinq panaulx de conségal, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, en présence de Barthélémy Silve et Toussaint Chateminois.

#### **Obligation pour Me Pons May contre Claude Ferrier – f°196**

Le 21/12/1615 a comparu Claude Ferrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien, absent, cinq saumées de conségal, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu en présence de Toussaint Chateminois et Esprit Pourret.

Le 26/11/1616 acte barré en présence dudit May qui fait quittance audit Ferrier. [Signé : P May]

#### **Accord et cession pour Me Louis Sauvecane – f°197**

Le 22/12/1615 a comparu Jean Mallan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel en paiement du prix de trois charges de blé et douze panaulx de conségal qu'il doit à Me Louis Sauvecane notaire, présent, suivant acte chez ce notaire du 23/09/1612, il lui a cédé une rente de douze panaulx de blé à prendre de Pierre Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque qui lui est dû à chaque 15 août, dont la première paie commence au prochain 15 août et ce jusqu'à entier paiement de ce qui est dû audit Sauvecane suivant la valeur des grains à chaque 15 août. Ledit Barthélémy, présent, accepte ladite cession. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit Sauvecane, en présence de Jean Antoine Escoffier et Jean Louis Le Long. [Signé : Sauvecane, J Le Long]

Le 20/12 « audit an » « j'ay reçu de Pierre Barthelemy onze panaulx bled annone pour la rante et paie de la recolte passée, l'en quitte » [Signé : Sauvecane] [c'est bien Louis Sauvecane qui écrit la quittance]

#### **Cession pour Me Louis Sauvecane contre Etienne Gouirand – f°198**

Le 22/12/1615 a comparu Mathieu Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a cédé à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 7 écus qu'Etienne Gouirand doit audit Roman pour le prix d'une vache suivant acte chez Me Lamy notaire royal de Cabrières-d'Aigues (84). Cette cession est faite pour le prix d'une saumée et demi de blé que ledit Roman doit audit Sauvecane suivant acte d'obligation chez ce notaire le 20/12/1614 ainsi que pour un prêt d'argent reçu précédemment, soit au total 7 écus. Fut présent ledit Etienne Gouirand qui accepte la cession. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Antoine Escoffier et Jean Louis Le Long, de ce lieu. [Signé : Sauvecane, J Le Long]

#### **Accord entre Antoine Mallet, d'une part et Esprit Pourret et Claude Ferrier, d'autre part – f°200**

Le 05/01/1616 a comparu Antoine Mallet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Claude Ferrier de ce lieu, présent, « que pour le regard de l'exploit de gagerye par luy faite a sa requestre contre Esperit Pourret, present, touchant la saisye faite sur tous les grains appartenantz audit Poret en la bastide dudit Feryer, estant a droittes miege et tous les fruitz et bestail que luy pouvoit appartenyr a proportion du temps, a ledit Mallet deschargé et descharge ledit Feryer d'icelluy. » En

échange, ledit Ferrier a promis de payer audit Mallet deux saumées de blé pour ledit Pourret au 15 août et ledit Mallet ira les prendre à l'aire « du premyer ou segond eyrot que y sera fait et des grains provenantz de ladite megerye a l'extime que sera fait par moydit notere, lesquelles seront en deduction et a bon compte de ce que luy est deub audit Mallet sans prejudice audit Mallet de la gagerye faitte contre dudit Poret sur la megerye des terres de Francois Vyeil dont ledit Ferryer demeurera chargé pour se regard. » Ledit Pourret hypothèque toute sa part de la mègerie qu'il tient dudit Ferrier au profit de ce dernier. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Claude Tamisier. [Signé : Anthoine Mallet, C Ferrier, N Olivier]  
Le 06/11/1616 ledit Mallet a fait quittance auxdits Pourret et Ferrier son pleige. Fait en présence d'Henry Darbon. [Signé : Anthoine Mallet, H Darbon]

#### **Procuracion pour Me Georges Bernard – f°201**

Le 11/01/1616 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de demoiselle Catherine Rasclette, a nommé pour procureur [blanc dans l'acte] de ce lieu, absent, pour recevoir des consuls et communauté de Sainte-Tulle (04) ce qui lui est dû pour sa pension de l'année 1615 depuis la cession qui lui a été faite par Etienne Senand [incertain] bourgeois dudit lieu suivant les sentences du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13), et en passer quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Volonne et Jean Pascal de ce lieu.

#### **Arrentement pour François Pourchier contre André Bremond d'Oppedette – f°202**

Le 16/01/1616 a comparu Me François Pourchier marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, rentier du lieu de « Vansante » [Valsaintes ?], lequel a sous-arrenté à André Brémont d'Oppède (04) une bastide avec son affar de terres, prés et vignes à Vausante, dite Mollinette, et ce pour quatre ans et trois prises de fruits à partir de ce jour contre une rente annuelle de douze saumées de seigle et une saumée d'orge prin ainsi que huit coupes de vin, dont la première paie aura lieu à la récolte prochaine en un an, et ainsi de suite. Le vin sera à payer à la Saint-Michel dès la prochaine. Ledit rentier devra habiter dans la bastide avec son bétail et sa famille, le fumier sera employé sur les terres. Le rentier pourra prendre du bois pour sa provision, et il laissera la dernière année la moitié des terres vides. La dernière année le rentier n'aura pas à laisser ni foin ni paille puisqu'il n'y en a pas à son entrée. Le rentier hypothèque tout le bétail et les fruits. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Marin de Viens (84) et Claude Faucon de Viens. [Signé : Martin, de Faulcon]

#### **Achat pour Louis Ange contre Jean François Bouzon – f°204**

Le 16/01/1616 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Me Louis Ange de ce lieu, une plassaige et crotte en ce lieu, confrontant maison de Barthélémy Volonne, de Grégoire Richaud, cazal et cave restant audit Ange et la rue. La vente est faite pour le prix de 18 écus, dont 4 écus payés maintenant et le reste au 15 août. D'où quittances des 4 écus. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Darbon et Barthélémy Silve de ce lieu. [Signé : Ange, Darbon]

#### **Obligation pour Pierre Mairetet contre Salomon Jourdan – f°206**

Le 22/01/1616 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, deux saumées de conségal, reçues précédemment, à payer aux fêtes de mai, avec hypothèque d'un semé que ledit Jourdan a en mègerie avec Jean Sicard, à Saint-Vincent. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier et Baptiste Bœuf de ce lieu. [Signé : Mairetet, C Ferrier, Beuf]

Le 01/09/1616 acte barré en présence dudit Mairetet qui fait quittance audit Jourdan. [Signé : Mairetet]

**Obligation pour Jean Antoine Escoffier contre Michel Andrieu – f°207**

Le 10/02/1616 a comparu Michel Andrieu laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Antoine Escoffier de ce lieu, présent, la somme de 3 écus pour un achat de chair de pourceau, reçue précédemment, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Nel et Pierre Granier habitant en ce lieu.

**Obligation pour Me Louis Sauvecane contre Pierre Callier, et Pierre et Jean Callier frères – f°208**

Le 11/02/1616 ont comparu Pierre Callier, Pierre et Jean Callier frères fils de feu Pierre, de Pertuis (84), lesquels ont confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 17 écus 7 sols, pour l'achat de quatre-vingts coupes de vin, reçues en un tonneau, à payer au 15 août. Ledit Jean Callier est absent et son frère promet de lui faire ratifier cet acte dans huit jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier et Melchion Vallette de ce lieu. [Signé : Sauvecane]

**Obligation pour Jean Antoine Escoffier contre François Darbon fils d'Etienne – f°209**

Le 15/02/1616 a comparu François Darbon, lequel a confessé devoir à Jean Antoine Escoffier la somme de 16 florins pour un achat de chair de pourceau, reçue précédemment, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Melchion Vallette et Claude Ferrier de ce lieu.

**Obligation pour Pierre Mairtet contre Guillen Andrieu – f°210**

Le 18/02/1616 a comparu Guillen Andrieu laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairtet bourgeois de ce lieu, trois saumées de conségal, reçues précédemment, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Henry Darbon et Melchion Vallette.

**Obligation pour Jean Delacoste contre Elzias Ferlan et Antoine Martel – f°211**

Le 18/02/1616 ont comparu Elzias Ferland et Antoine Martel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Jean Delacoste maçon de ce lieu, présent, six panaulx de conségal chacun, soit un total d'une saumée deux panaulx, le tout reçu précédemment, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Pichot et Melchion Vallette. [Signé : Francois Pichot]

**Achat pour Honoré Eyriès contre Roman Darbon – f°212**

Le 23/02/1616 a comparu Roman Darbon habitant d'Aix-en-Provence (13), lequel a vendu à Honoré Eyriès de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux émines une cosse et un tiers de terre en ce lieu, quartier de Bédarrides confrontant terre de la sacristie, jardin de monsieur Monier et le vallat de Bédarrides, et terre dudit vendeur. La vente est faite pour le prix de 15 écus, dont 2 écus ont été payés maintenant, et le reste a été payé précédemment, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Constans et Pierre Jourdan, de ce lieu. [Signé : Pierre Constans]

**Obligation pour Jacques Martin maître d'hôtel de madame de Créquy contre Me Balthazar Billard – f°213**

Le 02/03/1616 a comparu Me Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Martin maître d'hôtel et procureur général de madame de Créquy, absent, une saumée de blé annone, à payer à la fin de ce mois. Fait et publié en ce lieu, en présence de Pierre Jourdan et Melchion Vallette de ce lieu. [Signé : Billard]

Le 02/06/1620 acte barré suivant une quittance volante faite par ledit Martin, de sa main, exhibée par ledit Billard le 15/04/1620. D'où acte fait en présence de Laurent Caire et Henry Darbon. [Signé : H Darbon, Gueidan]

**Obligation pour Sille Vian contre Laurent Vian fils de Jacques – f°214**

Le 05/03/1616 a comparu Laurent Vian fils de Jacques, lequel a confessé devoir à Sille Vian, sa sœur, absente, deux saumées d'avoine, mesure courante, pour semer en ses terre, reçues précédemment avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, en présence de Melchion Vallette et Barthélémy Silve. [Signé : L Vian]

**Quittance pour François Bignan contre Victoire Bignan, veuve – f°215**

Le 05/03/1616 a comparu Victoire Bignan, veuve de Georges Petit, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de François Bignan, son frère, la somme de 17 écus en déduction et à bon compte des droits qu'elle a sur le bien de sa feuë mère, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, c chez le notaire, en présence de François Solliers et François Barbinet [?].

**Emancipation pour Claude Tamisier – f°216**

Le 09/03/1616 comme un mariage a eu lieu 25/04/1609 entre Claude Tamisier fils d'Etienne et Jaumette Benoit, et Marguerite Constans de ce lieu, par lequel ledit Tamisier a reçu en dot de sa femme 450 livres « de laquelle some ledit Claude Tamissyer avoyt traffiqué tant ledit argent que encore pour leur industrie, il auroyt aquis quelque peu de capital entre ses mains et desirant porsuivre le cours de sa fortune auroyt pryé et requis Estyenne Tamissyer son pere luy vouloyr donner ses aquis et conquest presentz et advenyr pour obvyer a tous proces, questyons et debas quy se pouvoient ensuivre a l'advenyr avec son frere. » Ledit Etienne a requis Me Pascal Sicard lieutenant de baile et Guidon Mombriion consul de ce lieu de La Tour-d'Aigues de l'assister pour la validité de cet acte.

Ont comparu lesdits Sicard, Mombriion et Etienne Tamisier, père et légitime administrateur de Claude, aussi présent, lequel Etienne a déclaré que les acquêts et conquêts fait et à faire dudit Claude appartiennent à ce dernier, incluant la dot de sa femme et les gains de son industrie depuis six ans qu'il est hors de la maison paternelle. Il lui donne pouvoir de passer tout contrat en son nom propre. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Barthélémy Silve et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : Sicard, J Le Long]

**Obligation pour Salomon de Lombard contre Benoît Abel – f°218**

Le 24/03/1616 a comparu Benoît Abel maréchal, lequel a confessé devoir à Salomon de Lombard, argentier de madame de Créquy, six saumées de conségal, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Melchion Vallette.

**Obligation pour Me Pons May contre Esprit Pourret – f°219**

Le 08/04/1616 a comparu Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, trois saumées de conségal, reçues précédemment, à payer aux fêtes de mai. Fut présent Me Claude Ferrier qui s'est porté pleige. Ledit Pourret hypothèque à ce dernier tous les semés qu'il a en la bastide qu'il tient en mègerie, et tous les autres semés en ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Michel Rodde et Barthélémy Silve. [Signé : C Ferrier, P May, M Rodde]

Le 26/11/1616 acte barré ne présence dudit May qui fait quittance audit Pourret. [Signé : P May]

**Prorogation et compte-final pour Jean Miollan marchand contre Jean et François Brun – f°220**

Le 08/04/1616 ont comparu Jean Miollan marchand de Marseille (13), ayant pouvoir et charge de contracter, avec promesse de faire ratifier l'acte dans quinze jours, pour dame Clémence de Beause et sire Claude de Colleur [?] marchands de Lyon (69), absents, d'une part et, Jean et François Brun, frères, héritiers avec inventaire de feu François, leur père, ledit Jean présent, son frère absent, ce dernier devant ratifier cet acte dans cinq jours, et Isabeau Estienne veuve dudit feu François Brun marchand de son vivant. Lesquels Brun et Estienne ont déclaré qu'il est dû par eux auxdits dame et sieur pour marchandises prises par ledit feu François la somme de 1240 francs suivant contrat en 1613 avec 60 francs d'intérêts jusqu'à ce jour. Lesdits Brun et Estienne ont cédé audit Miollan, audit nom, en déduisant, à prendre sur Richard et Claude Constans frères de La...yer [Larmyer ? probablement une origine géographique] la somme de 327 francs à laquelle ils ont été condamnés par arrêt de la cour de parlement de ce pays avec acte de transaction passé chez Me Antoine Olivire notaire de Pertuis (84). Pour la somme restante de 973 livres, lesdits Brun et Estienne promettent de la payer en cinq ans et cinq paies, la première de 100 francs au 15 août et le reste en paies de 224 francs 6 sols 9 deniers pour les quatre autres paies dont la première aura lieu au même jour en un an et ainsi de suite au même jour les années suivantes, le tout sans intérêts. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Jean Boquy de ce lieu. [Signé : Brun, Jehan Miollan, C Darbon]

Le 08/04/1616 a comparu Me François Brun fils de feu François, lequel a ratifié cet acte. [Signé : F Brun]

#### **Quittance pour Jean Bouchard contre Jean Dallier – f°223**

Le 19/04/1616 a comparu Me Jean Dallier marchand de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Jean Bouchard la somme de 16 livres 10 sols qu'il doit payer suivant acte chez Me Chapuis notaire de Pertuis le 15/02/1613, comprenant les dépens exécutoires accordés entre eux à l'amiable, somme reçue sous la forme d'un âne poil gris âgé d'environ neuf ou dix ans reçu à l'instant. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Etienne Tamisier boucher et Me Antoine Courenc sergent royal de ce lieu. [Signé : Courenc]

#### **Obligation pour Me Louis Ange contre Michel Chivalier – f°225**

Le 21/04/1616 a comparu Michel Chivalier boulanger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir de Me Louis Ange praticien de ce lieu, présent, la somme de 17 écus pour l'achat de cinquante et une coupes quatorze pots de vin, le tout dans un tonneau dans la cave dudit Ange. Ledit Chivalier a goûté le vin et l'a reçu. En déduction de ladite somme, ledit Chivalier cède audit Ange la somme de 9 écus et demi de principal, intérêts et dépens à prendre d'Antoine Aubion somme qui avait été cédée audit Chivalier par Nicolas Jehan, « luy ayant acesfins remis le deffault de condamnation et billet executoryal. » Si le débiteur n'a pas d'argent et qu'il faut se colloquer sur ses biens, ledit Chivalier devra le faire et paiera ledit Ange en argent comptant six mois après la collocation. Pour la somme restante de 7 écus et demi, ledit Chivalier la paiera à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Courenc sergent royal et Me Huguet Vian de ce lieu. [Signé : Ange, Courenc]

Le 26/10/1616 ledit Me Ange a confessé avoir reçu dudit Chivalier la somme de 7 écus et demi pour la paie de la Saint-Michel dernière, d'où quittance. [Signé : Ange]

#### **Obligation pour Antoine Pourchier et Christol Boyer contre François Berard d'Apt – f°227**

Le 27/04/1616 a comparu François Berard, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier et Christol Boyer, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, la somme de 31 écus 15 sols pour l'achat de cinq quintaux de laine, que ledit Pourchier devra expédier durant le mois de mai au moment de la tonte, le quintal étant à 6 écus 15 sols. Ledit Boyer devra aussi l'expédier [dans quel contexte ?] au mois de mai. Ledit Berard devra payer audit Boyer 4 écus en déduction du prix de sa part de la laine ; ledit Pourchier a reçu 12 écus en déduction du prix de la laine. Le reste sera payé

à ce dernier lors de la réception de la laine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier et Toussaint Chatmeinois. [Signé : Francois Berard, C Ferrier]

Le 09/06/1616 acte barré en présence desdits Berard, Boyer et Pourchier qui se font quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu en présence de Melchion Vallette et Jean Pellissier de Rians (83). [Signé : Guiguo Berard, Francois Berard, J Pellissier]

#### **Achat pour Isnard Brun contre demoiselle Delphine Devoulx – f°229**

Le 02/05/1616 a comparu demoiselle Delphine Devoulx veuve du capitaine Ferdinand Bon, laquelle a vendu à Isnard Brun ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un pré quartier de Cailloux, de quatre émines confrontant pré de Jean Chaine, le vallon, et pré de monsieur de La Plume. La vente est faite pour le prix de 28 écus dont ladite Devoulx a reçu comme suit : il a été expédié par ledit Brun à Me Bernard Constans procureur de Me Antoine Olivier trésorier, présent, la somme de 15 écus en déduction et à bon compte de la taille de ladite Devoulx pour 1615 et première exaction dudit Olivier ; il a été expédié par ledit Brun à Me Jacques Olivier couturier, présent, 8 écus en déduction et à bon compte de ce que ladite Devoulx lui doit, ledit Olivier se départant de la saisie faite sur ledit pré ; et les 5 écus restants ont été reçus par ladite Devoulx à l'instant des mains dudit Brun. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Melchion Vallette. [Signé : Dauphine Devoulx, Constans]

#### **Cession pour Me Louis Sauvecane notaire contre Jean Richard, Michel et Pierre Nicolas – f°231**

Le 17/05/1616 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a cédé à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 48 livres de principal ainsi que les intérêts et dépens à prendre de Michel et Pierre Nicolas, de Peypin-d'Aigues, qu'ils doivent audit Richard, ce dernier ayant payé pour Jacques Nicolas leur père, suivant condamnation par sentence arbitrale dont un procès est en cours devant le lieutenant général. Cette cession est faite en paiement, à bon compte, de ce que ledit Richard doit audit Sauvecane suivant les actes d'obligation passés, et à défaut de fonds desdits Nicolas il lui fait cession d'actions. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Pichot et Brémond Chenard de ce lieu. [Signé : J Richard, Chinard, François Pichot]

Le 10/10/1616 la cession a été intimée à Michel Nicolas, trouvé en ce lieu, qui a dit « qu'il ne doit rien à son père et qu'il n'accepte aucune cession. » D'où acte fait en ce lieu en présence de Me Henry Darbon de ce lieu. [Signé : H Darbon]

#### **Procuration pour demoiselle Delphine Devoulx – f°233**

Le 17/05/1616 a comparu demoiselle Delphine Devoulx, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a nommé pour procureur Me [blanc dans l'acte] Autheman, procurer en la cour, pour « se présenter pour ladite demoiselle appellante de sentence du sieur lieutenant général des submissions contre monsieur Francois Vellissandre dudit La Tour intimé pour auquel procès pourvoyr poursuivre jusques à fin de cause. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Melchion Vallette et Toussaint Chatmeinois. [Signé : Dauphine Devoulx]

#### **Procuration pour Me Louis Sauvecane, notaire – f°234**

Le 23/06/1616 a comparu Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Jean Sauvecane son frère, présent, pour en son nom « s'obliger envers messire Francois Parot chanoine de la ville d'Apt en la somme de quatre vingtz escus pour l'employer à l'aquisition d'une peice que ledit ... [illisible, peut-être Parot] veult vendre audit Jehan terroyr de ladite ville d'Apt, payable ladite somme la moytyé à Noel prochain et l'autre moytyé dudit jour en un an apres ensuivant, et lequel paiement sera en deduction des droitz que ledit Jehan a de prendre sur l'eritage de feu mestre Jehan Sauvecane leur pere dont ledit mestre Louis Sauvecane notaire est heritier avec inventaire, sauf auxditz sieurs de faire compte. » Fait et publié

en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Chateminois et Giraud Panisset. [Signé : Sauvecane, J Sauvecane]

**Obligation pour Jean Honoré Constans contre Me Joseph Emin – f°235**

Le 26/06/1616 a comparu Me Joseph Emin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constans de ce lieu, la somme de 39 livres pour l'achat d'un cheval poil « d'isabelle », reçu d'où quittance, à payer moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque du cheval. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Ange et Melchion Vallette. [Signé : Emin, JH Constans, Ange]

Le 03/09/1619 a comparu Georges Constans bourgeois de ce lieu, cessionnaire de Jean Honoré Constans suivant cession chez Me Sauvecane notaire royal de ce lieu, lequel a confessé avoir été payé par ledit Emin, présent, somme reçue précédemment, d'où quittance. [Signé : G Constans, Emin]

**Obligation pour Jean Honoré Constans contre Me Georges Bernard, notaire – f°236**

Le 28/06/1616 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constans de ce lieu, présent, la somme de 39 livres pour l'achat d'un cheval poil blanc, reçu, à payer moitié à la Toussaint et moitié audit jour l'année suivante. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Melchion Vallette et Toussaint Chateminois. [Signé : Bernard, JH Constans, J Brun]

Le 23/05/1618 Me Georges Constans frère dudit Jean Honoré, suivant procuration chez Me Sauvecane notaire royal de ce lieu, a confessé avoir reçu ledit cheval précédemment suivant l'accord entre ledit Jean Honoré et ledit Me Georges Bernard. D'où quittance. [Signé : G Constans]

**Obligation pour Georges Constans bourgeois contre Jean François Bouzon – f°237**

Le 30/06/1616 a comparu Jean François Bouzon ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Georges Constans bourgeois de ce lieu, absent, la somme de 14 écus pour l'achat d'une jument poil rouge, reçue, à payer moitié au 15 août et moitié à Pâques de l'année suivante, avec hypothèque de la jument. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Benoît Abel maréchal et Claude Ferrier de ce lieu.

**Obligation pour Gaspard de Bolliers contre Antoine Martel – f°238**

Le 02/07/1616 a comparu Antoine Martel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Gaspard de Bolliers de Saint-Etienne (04 probablement), présent, la somme de 2 écus pour l'achat d'un âne poil de rat, d'environ dix à douze ans, reçu ce jour, lequel âne « est boyteux d'un pied dernyer [à l'arrière] et ont de pache comme que cas advenant qu'il ne puisse gueryr de ladite boyture audit cas ledit de Bollyers ne y pour aryen demander de ladite somme dont ilz entendent s'entrequiter l'un l'autre. » S'il guérit, la somme sera à payer à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de François Silvestre et André Silvestre.

**Obligation pour Me Barthélémy et André Garcin, frères, contre Benoît Abel – f°240**

Le 10/07/1616 a comparu Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Barthélémy et André Garcin, frères, ledit Barthélémy absent, la somme de 25 francs 10 sols pour l'achat d'une jument poil rouge, reçue. Ledit Abel a baillé en échange en plus de ladite somme à payer un âne poil bureau avec son bât. La somme est à payer moitié à la Toussaint et moitié à Noël, avec hypothèque de la jument. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Sauvan et Melchion Vallette. [Signé : J Sauvan, A Garcin]

Le 04/11/1616 ledit André Garcin a confessé avoir reçu dudit Abel et du propre argent de Claude Ferrier « lequel a depuis achepté pour sept escus et demy » [la jument] la somme de 3 écus 30 sols, d'où quittance. [Signé : A Garcin]

Le 06/03/1617 ledit André Garcin a confessé avoir reçu dudit Abel et des mains dudit Ferrier, présent, la somme de 4 écus. [Signé : A Garcin, C Ferrier]

**Procuracion pour Jean Brun fils de François – f°241**

Le 31/07/1616 a comparu Isabeau Estienne veuve de feu François Brun marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a nommé pour procureur Jean Brun, son fils, présent, à qui elle donne plein pouvoir pour « se faire payer et poursuivre par toutes voyes de justice pour la somme de vingt deux frans de principal ensamble pour tous les despans adjugé par sentence du sieur lieutenant de la ville d'Aix que luy doibt Joseph et Honoré Estyenne pere et filz de Pellissanne et d'iceulx se faire payer tant par collocation que autres voyes de justice et pouvoyr vendre le fondz qu'il en sera colloqué a quelle personne quy se trouveront, lequel debte et somme cy dessus et despans sont et apartyennent entyerement a mondit filz procureur et a sondit frere [...] nonostant la minorité dudit Jehan sondit filz. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Chabert et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : J Brun, Francois Chabert]

**Déclaration pour Joseph Mouret – f°242**

Le 31/07/1616 comme il y a environ quinze ans, feu Me Jean Sauvecane notaire et greffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a arrenté à feu François Mouret de Peypin-d'Aigues (84) « certains byens » suivant acte chez Me Hupais notaire de ce lieu, « auquel arantement ledit Francois Mouret auroyt fait obliger Josep Mouret son filz pour lors moneur et quelque temps apres ledit Francois auroyt emancipé icelluy Joseph et Claude Mouretz ses enfans, lesquels se seroyent separés de luy sans quy se soyent mellés dudit arantement et incontinant apres la mort dudit Francois, cesditz enfans ont repudyé l'eritaige d'icelluy, doubtant ledit Joseph a l'advenir pouvoyr estre recherché dudit arantement, se voullant prouvoyr par lettres royaulx pour estre deschargé d'icelluy attendu qu'il estoyt mineur et asubjetyon paternelle ayant requis mestre Louis Sauvecane notere filz et hoir par inventaire consantyr au deschargement de ladite obligation pour les sauces et raisons subzdites. »

A comparu ledit Sauvecane, lequel considérant ladite réquisition raisonnable, a déclaré qu'il décharge ledit Mouret de l'arrentement. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Valentin Clemens et Etienne Silvestre de ce lieu. [Signé : Sauvecane]

**Obligation pour Benoît Rolland contre Barthélémy Rolland – f°244**

Le 06/08/1616 a comparu Barthélémy Rolland travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Benoît Rolland son cousin, la somme de 7 écus 39 sols, reçues en espèces, à payer dans deux mois, avec des intérêts une fois le terme échu si le remboursement n'a pas été fait. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Chabert et Antoine Auman. [Signé : Francois Chabert]

**Quittance pour Me Antoine Olivier notaire, adjudicataire de la taille de la communauté contre Me Louis Sauvecane notaire – f°245**

Le 11/08/1616 a comparu Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis (84), adjudicataire de la taille de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 20 écus 22 sols que la communauté lui doit suivant l'état dudit Olivier pour l'année 1615, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Henry Darbon. [Signé : Sauvecane, Olivier, H Darbon, M Rodde]

**Testament d'Antoine Berard – f°246**

Le 26/08/1616 testament d'Antoine Berard, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé en l'église de ce lieu, que son corps soit accompagné par les

prêtres et que soient dits deux grandes messes, une novaine de messes et un cantage au bout de l'an de son décès.

« Pour les agreables services qu'il a receu et resoyt journallement » de Guillaume Plantard « sa tres chere » femme, il lui lègue les fruits de : cinq hommes de vigne à Raffinel confrontant terre de monsieur de Saint-Martin ; une vigne de trois carterades confrontant vigne d'Antoine Courenc et des hoirs de feu François Pazier ; trois hommes de vigne confrontant vigne de monsieur Jean Brun sergent exploitant, à Saint-Vincent. Le tout sa vie durant. En plus, il lui donne « un plantyer » en ce lieu, quartier du Plan de cinq hommes qui appartiendra, à la mort de sa femme, à André Germain fils de cette dernière et de son premier mari « pour l'amitié qu'il luy porte » et il ratifie le contenu de la donation faite à son mariage par-devant Me Sauvecane notaire.

Il donne aussi à sa femme, sa vie durant, une crotte et trois tonneaux à vin qui y sont, ainsi qu'une tine de bois et les fruits en découlant. Il lui donne aussi la somme de 3 écus que Jean François Bouzon lui doit suivant une promesse, et 3 écus que lui doivent Christol Boyer et Vincent Durand suivant leur condamnation, ainsi que 12 florins que lui doit Me Joseph Emin pour sa maison.

Il lègue à Raymond Berard, son frère, un chenevier à La Barrielle, de deux éminades confrontant chenevier d'Alayette Lachatte ; une terre au Plan de neuf émines huit cosses confrontant terre d'Antoine Richier et ledit Berard, à charge qu'il paiera 10 francs que ledit testateur doit encore pour ces dites pièces.

Il nomme pour héritiers universels Jean et autre Jean Berard, fils de Raymond Berard, son frère. Si l'un meurt sans enfant légitime, il lui substitue l'autre. Il nomme pour gadiateur Gaspard Reboul de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, dans la maison où habite le testament qu'il tient en arrentement de Guillaume Menard, en présence de Me Antoine Courenc, Jean Menard, Peyron Barthélémy, André Fournier, Louis Olivier, Charles Gras et Jacques Olivier. [Signé : Courenc, J Menard, L Ollivier, Gaspard Reboul]

#### **Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre Laurent Vian fils de Jacques – f°249**

Le 03/09/1616 a comparu Laurent Vian fils de Jacques, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, la somme de 300 livres, reçue à l'instant en espèces, à rendre au 15 août. Pour cette somme, « a ledit Vyan constitué procureur especyal et general l'une quallité ne desrogea a l'autre mestre [blanc dans l'acte] procureur au siege general d'Aix pour icelluy prandre et passer indicat d'icelle somme susdite de trois cens francs et avec interestz d'icelle pour icelluy indicat remis et enregistré dans le greffe du sieur lieutenant general en la ville d'Aix, et ledit mestre Sauvecane a constitué son procureur scavoynr mestre Estyene Sauvecane procureur audit siege pour acorder ledit expedyent nonobstant l'absance dudit mestre Sauvecane et ycelluy estre enregistré et prandre extrait pour estre expedyé aux partyes. » Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Me Sauvecane, en présence d'Antoine Garcin bourgeois de Manosque (04) et Toussaint Chateminois de ce lieu. [Signé : L Vian, Sauvecane, A Garcin]

#### **Quittance pour Marguerite Sauvecane contre Me Louis Ange – f°251**

Le 03/09/1616 a comparu Me Louis Ange praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Marguerite Sauvecane veuve de feu Antoine Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), absente, huit saumées de blé annone et six saumées de conségal, qu'elle devait pour rente d'une métairie qu'elle tient dudit Ange audit Saint-Martin-de-la-Brasque, paie à échoir à la récolte d'août 1617, grains reçus en compensation et paiement de 29 écus pour la condamnation de ladite Sauvecane par arrêt de la cour des comptes à payer à Mathieu Pavin ancien trésorier dudit Saint-Martin-de-la-Brasque pour tailles dues par ledit Ange. Le surplus a été reçu par ledit Ange ce jour, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Delacoste et Henry Darbon. [Signé : Ange, H Darbon]

#### **Obligation pour Jacques Gueidan contre Me Louis Ange – f°252**

Le 03/09/1616 a comparu Me Louis Ange praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu, présent, trois saumées trois panaulx de blé, le tout reçu précédemment, à payer au 15 août. Le blé a été vendu et converti en argent par ledit Ange pour l'achat d'un âne poil gris avec son bât, âgé de quatre ans, lequel est hypothéqué. Fait et publié en ce lieu, en présence de Toussaint Chateminois et Henry Darbon. [Signé : Ange, J Gueidan, H Darbon]

Le 15/12/1617 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Ange. [Signé : J Gueidan, Ange]

#### **Quittance pour Pierre Bret contre Jacques Gueidan – f°253**

Le 03/09/1616 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Bret et des mains et propre argent de Me Louis Ange son pleige, la somme de 12 livres 15 sols pour une cession faite par Georges Ferland, acte chez Me Sauvecane. D'où quittance et cession d'actions au profit dudit Ange contre ledit Bret. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Chateminois et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : H Darbon, Ange, J Gueidan]

#### **Achat pour François Sauvet contre Sauvaire Bertet – f°253**

Le 14/09/1616 a comparu Sauvaire Bertet menuisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à François Sauvet de ce lieu, présent, une boutique sive dessous de maison de plain-pied de rue, en ce lieu, quartier près de la porte de Laffont confrontant le dessus d'Honoré Daumas et par côté la maison de Laurent Plantard et maison des hoirs de feu Jean Sauvecane fils de François. La vente est faite pour le prix de 93 francs soit 31 écus à 60 sols pièce. Le tout a été payé à l'instant, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Constans bourgeois de ce lieu et Jean Laugier de ce lieu. [Signé : G Constans]

#### **Obligation pour Me Henry Darbon contre Antoine Barthélémy – f°255**

Le 20/09/1616 a comparu Antoine Barthélémy travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Henry Darbon marchand de ce lieu, une saumée et demi de conségal, reçue précédemment, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Jean Guillaume Sauvecane et Jean Depouille. [Signé : Sauvecane, H Darbon]

Le 26/10/1617 acte barré en présence dudit Darbon qui fait quittance audit Barthélémy. [Signé : H Darbon]

#### **Obligation pour Me Henry Darbon contre Jean Meyran – f°256**

Le 20/09/1616 a comparu Jean Meyran ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand, présent, une saumée de conségal, reçue précédemment, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jacques Silve et Brancais Vian. [Signé : H Darbon]

#### **Obligation pour Me Henry Darbon contre François Darbon fils d'Etienne – f°257**

Le 23/09/1616 a comparu François Darbon ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu, présent, une saumée de conségal à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier et Giraud Panisset. [Signé : H Darbon, C Tamisier]

#### **Obligation pour Jacques Gueidan contre Peyron Barthélémy – f°258**

Le 26/09/1616 a comparu Peyron Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu, la somme de 30 livres pour l'achat d'un âne poil blanchard, reçu d'où quittance, qu'il hypothèque, à payer moitié au 15 août et moitié au même jour l'année

suivante. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Vincent May et Brancais Vian, de ce lieu. [Signé : V May]

Le 14/10/1617 ledit Gueidan a confessé avoir reçu dudit Barthélémy 5 écus pour la paie du 15 août, d'où quittance. [Signé : J Gueidan]

Le 24/08 [pas d'année] acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Barthélémy. [Signé : J Gueidan]

#### **Obligation pour Me Henry Darbon contre Marchuan Candelier – f°259**

Le 30/09/1616 a comparu Marchuan [Melchion] Candelier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu, trois saumées de conségal, reçues précédemment, à payer aux fêtes de mai. L'emprunt est fait pour semer en ses terres en ce lieu dont il hypothèque les semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier et Brancais Vian de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Le 08/10/1617 acte barré en présence dudit Darbon qui fait quittance audit Candelier. [Signé : H Darbon]

#### **Obligation pour Henry Darbon contre Pierre Bernieud de La Bastidonne – f°260**

Le 30/09/1616 a comparu Pierre Bernieud de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, deux saumées de conségal, reçues et semées en ses terres à La Bastidonne avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Nicolas Olivier et Brancais Vian. [Signé : N Olivier, H Darbon]

Le 16/08/1617 acte barré en présence dudit Darbon qui a été précédemment payé par ledit Bernieud, présent, d'où quittance. [Signé : H Darbon]

#### **Cession pour Antoine Pourchier contre Me Bernard notaire et la communauté de Mirabeau – f°261**

Le 30/09/1616 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 40 livres à prendre des consuls et de la communauté de Mirabeau (84) pour la pension de 210 écus qu'elle doit audit Bernard, paie de la pension à échoir en octobre suivant les ordonnances et procès-verbaux du sieur commissaire. Cette cession est faite en paiement et à bon compte dudit paiement, du prix de deux bœufs vendus par ledit Pourchier audit Bernard, acte chez ce notaire, « nonobstant la cession que ledit Pourchier en a fait ceste année à Charles Combe de Pertuis envers lequel il sera tenu rellever ledit mestre Bernard. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Brancais Vian et Giraud Panisset de ce lieu ; [Signé : Bernard]

#### **Obligation pour Me Louis Sauvecane contre Laurent Vian fils de Jacques – f°263**

Le 14/10/1616 a comparu Laurent Vian fils de Jacques, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, présent, dix saumées de blé annone, reçues précédemment et ensemencées en ses terres quartier du Revest et autres en ce lieu, dont il hypothèque les semés. Le tout est à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Melchion Vallette et Toussaint Chateminois. [Signé : L Vian]

#### **Obligation pour Me Louis Sauvecane contre Isnard Molinet – f°264**

Le 14/10/1616 a comparu Isnard Molinet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, absent, cinq saumées de blé annone, reçues et semées en ses terres dont il hypothèque les semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean François Bouzon et Claude Tamisier de ce lieu.

Le 04/11/1616 acte barré en présence dudit Sauvecane qui fait quittance audit Molinet. [Signé : Sauvecane]

**Obligation pour Me Henry Darbon contre Michel Andrieu – f°265**

Le 24/10/1616 a comparu Michel Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu, une saumée et demi de conségal, reçue précédemment et semée en ses terres avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier et Brancais Vian de ce lieu.

Le 08/10/1617 acte barré en présence dudit Darbon qui fait quittance audit Andrieu. [Signé : H Darbon]

**Obligation pour Me Henry Darbon contre Noël Rougier – f°266**

Le 24/10/1616 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu, absent, deux saumées de blé annone, reçues précédemment et semées en ses terres, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Chateminois et Claude Ferrier. [Signé : H Darbon]

Le 14/10/1617 acte barré en présence dudit Darbon qui fait quittance audit Rougier.

**Quittance pour Benoît Abel et reconnaissance pour Suzanne Sautel contre Georges Ferland – f°267**

Le 28/10/1616 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Benoît Abel, présent, la somme de 16 écus 20 sols en déduction et à bon compte du legs fait par Honorade Mistade en son testament chez Me Giraudon notaire royal de Marseille (13) à Suzanne Sautel, femme dudit Farlan, le legs étant de 20 écus. D'où quittance des 16 écus 20 sols, avec reconnaissance par ledit Farlan au profit de sa femme, absente, en la reconnaissant notamment sur une terre de deux saumées en ce lieu quartier de Bon Ruby confrontant terre du capitaine François Roux et terre de Charles Germain. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Aubert et Marc Antoine Boyer.

**Obligation pour Maximin Pezet contre Benoît Abel – f°268**

Le 28/10/1616 a comparu Me Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Maximin Pezet de Pertuis (84), présent, la somme de 8 écus 20 sols pour un prêt amiable, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Aubert et Me Marc Antoine Boyer. [Signé : M Pezet]

Le 12/10/1617 a comparu ledit Abel qui a exhibé au notaire une quittance concédée ledit jour, reçue chez Me Raymond Olivier notaire de Pertuis, entre lui et ledit Pezet pour ladite somme portant cancelation de l'acte. D'où acte fait en présence de Toussaint Chateminois et Giraud Panisset.

**Obligation pour Me Henry Darbon contre Jean Volaire – f°269**

Le 28/10/1616 a comparu Jean Volaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu, présent, trois saumées de conségal, reçues pour ensemencher ses terres avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, en présence de Valentin Clemens et Georges Bonnet de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Le 18/11/1618 acte barré en présence dudit Darbon qui fait quittance audit Volaire. [Signé : H Darbon]

**Quittance pour Antoine Berard contre Vincent et Dominique Monard et Dominique époux de Louise Jacquet – f°270**

Le 03/11/1616 a comparu Vincent Monard de Pertuis (84), père et légitime administrateur de Dominique son fils, absent, qui devra ratifier l'acte dans huit jours, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Berard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 10 francs suivant accord

conclu entre les parties précédemment, fait et signé en présence de deux témoins, document retiré par ledit Berard. Il concerne le tiers relatif audit Berard d'une obligation due par les hoirs de feu Pierre Sarret aux hoirs de Françoise Ille [Illy] de Pertuis suivant acte chez Me Espagne notaire de Pertuis le 11/10/1580. Ledit Antoine Berard est concerné pour ce tiers comme époux de feu Françoise Sarret, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Marc Antoine Boyer. [Signé : L Jourdan]

**Obligation pour Jacques Gueidan contre noble Jean Louis Roy – f°271**

Le 04/11/1616 a comparu noble Jean Louis Roy, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan, son beau-fils, présent, sept saumées de conségal, reçues et ensemencées en ses terres en ce lieu, dans sa métairie, avec hypothèque des semés, à payer à Pâques. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean François Bouzon et Claude Ferrier. [Signé : JL Roy, J Gueidan, C Ferrier]

Le 01/06/1619 ledit Gueidan a confessé avoir reçu dudit Roy, présent, quatre saumées de conségal en déduction et à bon compte des sept saumées, d'où quittance. [Signé : JL Roy, J Gueidan]

**Quittance pour Esprit Pourret contre Antoine Mallet – f°272**

Le 06/11/1616 a comparu Antoine Mallet, lequel a confessé avoir reçu d'Esprit Pourret la somme de 8 écus 12 sols et ce pour deux charges et demi de blé dues, suivant acte chez Me Sauvecane le 13/11/1614, incluant les dépens et intérêts. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Me Henry Darbon et Giraud Panisset. [Signé : H Darbon, Anthoine Mallet, C Ferrier]

**Cession pour Me Louis Sauvecane contre Anne Figuière et Michel Peyre – f°273**

Le 06/11/1616 a comparu Anne Figuière veuve de François Pazier, laquelle a cédé à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 60 livres à prendre de Michel Peyre, de Cucuron (84), pour arrérages de pension échus en juin dernier suivant acte chez Me Arnaudy notaire de Cucuron. Cette cession est faite contre semblable somme, reçue par ladite Figuière, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Claude Ferrier et Laurent Plantard de ce lieu. [Signé : Sauvecane, C Ferrier, L Plantard]

**Achat pour Jacques Gueidan contre les prieurs du luminaire Corpus Domini – f°274**

Le 06/11/1616 ont comparu Me Henry Darbon, Me François Velixandre et Claude Ferrier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, prieurs du luminaire Corpus Domini, lesquels après avoir pris avis et conseil des confrères, savoir de Me Jean Guillaume Sauvecane, Me Louis Sauvecane notaire, Me Claude Gavaudan, Jean Louis Roy « et plusieurs aultres », ont vendu une terre du luminaire, acquise par eux de Marquet Bouchet « attendu les grans charges et veu mesmes que la communauté de ce lieu ont prins et passé contrat de vante d'une taille pour douse années pour l'aquiter de tous et chescuns les debtes deubz par ladite communauté », ont donc vendu à Jacques Gueidan de ce lieu une terre de deux saumées au dextre en ce lieu, quartier de La Billadouire confrontant terre de Laurent Gaudemar, terre du capitaine Bernard Roy et terre de Georges Thurin. La vente est faite pour le prix de 18 écus 26 sols à payer au 15 août prochain en un an. Fait et publié en ce lieu, en présence de Marquet Martin et Brancais Vian, de ce lieu. [Signé : C Ferrier, H Darbon, J Gueidan]

Le 19/12/1618 ont comparu Me Henry Darbon, Me Guidon Mombriion avec ce notaire, prieurs dudit luminaire pour cette année, lesquels ont confessé avoir reçu de Jacques Gueidan, présent, la somme de 18 écus 26 sols pour la vente, somme qui a été employée en déduction de l'achat de « deux candellyers pour tenyr au devant le grand autel de l'esglise perochiale dudit La Tour », suivant pouvoir donné par les confrères. D'où quittance. [Signé : H Darbon]

**Arrentement pour Jacques Gueidan contre Georges Besson – f°276**

Le 13/11/1616 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Georges Besson, de ce lieu, une vigne qu'il possède en ce lieu quartier de Cailloux « Plus Hault »,

de trois carterades pour quatre ans et quatre prises de fruits contre une rente annuelle de 5 écus, dont le premier paiement aura lieu à Pâques en un an et ainsi de suite au même jour. Ledit Gueidan logera les raisins et le vin issus de la vigne et devra fournir quinze saumées de fumier par an que ledit Besson fera porter à ses dépens dans la vigne. Fait et publié en ce lieu, en présence de Claude Ferrier et Brancais Vian. [Signé : J Gueidan, C Ferrier, Georgi Besson]

Le 10/09/1617 acte barré en présence des parties bien que le terme ne soit pas échu, « attendu l'instance pendante pardevant les offitiers de ce lieu dont y avoyt heu appel dont les parties ont renoncé audit proces lity et cause consantant a la cancellation du susdit acte a la charge que les fruitz pendans sont et apartyenent audit Jacques Gueidan sans payer aucune fature. » D'où acte fait en ce lieu en présence de Claude Ferrier et Giraud Panisset. [Signé : Georgi Besson, J Gueidan, C Ferrier]

#### **Accord entre Giraud Panisset, Pierre Rolland, et Pierre et Jean Guion – f°277**

Le 17/11/1616 un procès a lieu entre Giraud Panisset et Pierre Rolland, époux de Catherine et François Guion, demandeurs en droit de légitime dû auxdites Guion sur le bien et héritage d'Espérite Roux, d'une part ; et Pierre et Jean Guion fils et héritiers de ladite Espérite, défendeurs. Ils ont décidé de passer par des amis communs pour éviter les poursuites.

Ont comparus Pierre et Jean Guion, lesquels ont accordé que pour tout droit de légitime et autres droits auxquels peuvent prétendre lesdites François et Catherine, sœurs, sur l'héritage de ladite Espérite Roux, ils s'engagent à payer, à savoir audit Pierre Rolland la somme de 4 écus pour le parfait paiement de 9 écus, dont cinq ont été reçus précédemment à son contrat de mariage, les 4 écus restants payés à l'instant, d'où quittance. Ledit Giraud confesse avoir reçu précédemment 4 écus, et pour les 5 écus restants, lesdits Guion ont promis de les payer à la récolte prochaine au jour de la Saint-Laurent. Ledit Giraud Panisset emploiera cette somme sur un fonds [pour assurer la dot]. Lesdits Rolland et Panisset font reconnaissance desdites sommes reçues au profit de leurs épouses. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, dans la maison de Jean Peyroardy bourgeois de Rians (83), en présence de Pierre Jourdan de ce lieu. [Signé : J Peiroardy]

#### **Obligation pour André Garcin contre Claude Blain – f°279**

Le 22/11/1616 a comparu Claude Blain tisseur à toiles de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à André Garcin marchand, présent, une saumée de conségal, reçue précédemment et semée en une terre qu'il possède à La Motte-d'Aigues, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Sauvan et Brancais Vian. [Signé : A Garcin, Jehan Sauvan]

Le 07/11/1617 acte barré en présence dudit Garcin qui fait quittance audit Blain. [Signé : A Garcin]

#### **Obligation pour Henry Darbon contre Baptiste Queyrel fils de Claude – f°279**

Le 22/11/1616 a comparu Baptiste Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une saumée de conségal, reçue précédemment et semée en ses terres à La Bastidonne, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Brancais Vian et Giraud Panisset de ce lieu.

Le 07/11/1617 acte barré en présence dudit Darbon qui fait quittance audit Queyrel. [Signé : H Darbon]

#### **Déclaration et quittance pour Jean Garcin et Me Pons May contre Antoine Rougier – f°280**

Le 23/11/1616 ont comparu Antoine Rougier travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Jean Martin dit Quichon de ce lieu, lesquels ont déclaré avoir reçu la somme de 100 francs pour leurs gages de gardes de la communauté pour l'année 1612, argent reçu de la communauté et des mains et propre argent de Me Pons May et Jean Garcin trésoriers de ladite communauté, d'où quittance.

Cette quittance inclut toutes les précédentes. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Giraud Panisset. [Signé : M Rodde, J Garcin]

**Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Garcin – f°281**

Le 23/11/1616 a comparu Jean Garcin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu des consuls et communautés de ce lieu la somme de 10 livres 10 sols suivant l'état de l'année 1612, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Giraud Panisset. [Signé : M Rodde, J Garcin]

**Obligation pour Me Pons May contre Esprit Pourret – f°282**

Le 26/11/1616 a comparu Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, huit saumées de conségal, reçues précédemment et semées en la métairie qu'il tient en mègerie de Claude Ferrier, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Ledit May consent que l'acte d'obligation passé chez Me Georges Bernard notaire l'an dernier de deux saumées sept panaulx de conségal dont Claude Ferrier est le débiteur soit barré. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier et Giraud Panisset. [Signé : C Ferrier, P May]

Le 28/08/1618 acte barré en présence dudit May qui fait quittance audit Pourret. Fait en présence de Nicolas Olivier. [Signé : P May, N Olivier]

**Obligation pour Claude Ferrier contre Esprit Pourret – f°283**

Le 26/11/1616 a comparu Esprit Pourret, lequel a confessé devoir à Claude Ferrier marchand, quatre saumées de conségal et 3 écus 57 sols en prêt amiable, le blé ayant été ensemencé dans la métairie dudit Ferrier avec hypothèque générale. Le tout est à payer aux fêtes de mai. Ledit Pourret a reçu dudit Ferrier sept « saumades » de conségal, deux saumées de touzelle, deux saumées de blé annone, deux panaux « ordy » et une saumée d'avoine, le tout pour des semences fournies aux présentes semences avec hypothèque générale. De plus ledit Pourret confesse devoir audit Ferrier la somme de 3 écus reçue précédemment à payer au 1<sup>er</sup> mai avec hypothèque de sa part de la laine qui proviendra de l'élevage qu'il tient en mègerie. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Coste et Me Jean Archimbaud maître tailleur de ce lieu. [Signé : C Ferrier]

**Quittance pour François Bignan contre Victoire Bignan – f°284**

Le 28/11/1616 a comparu Victoire Bignan veuve de feu Georges Petit, laquelle a confessé avoir reçu de François Bignan, son frère, présent, la somme de 3 écus en déduction et à bon compte de ses droits tant paternels que maternels, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Jouvent et Giraud Panisset de ce lieu.

**Arrentement pour Me Louis Sauvecane notaire contre Me Louis Ange – f°285**

Le 01/12/1616 a comparu Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues et greffier du marquisat d'Oraison (04) suivant les provisions rapportées du sieur marquis d'Oraison en 1613, lequel a arrenté à Me Louis Ange ledit greffe « tant ordinaire que du siege et l'ordinaire du Castellet » pour trois ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain contre une rente annuelle de 75 livres à payer à chaque Saint-Michel dès la prochaine. Ledit Ange « sera tenu recepvoyr de mestre Guillaume comis audit greffe tous les papiers consernantz lesditz grefes soubz deube discriptyon pour les garder et remettre entre les mains dudit mestre Ange en apres aux archifz dudit seigneur marquis pour son proffit et interestz que du public, lequel Ange sera tenu exercer ledit greffe, garder et observer les edys et reglementz, prandra et recepvra les ...llementz [émoluments ?] acousutnés fors les deux charges bled annone que ledit seigneur marquis fait anuellement expedyer a son rantyer audit mestre Sauvecane et pour ce faire icelluy mestre Sauvecane a remis audit mestre Ange les provisions dernieres qu'il a obtenue dudit seigneur. »

Ledit Sauvecane a nommé pour procureur ledit Ange pour recouvrer dudit Me Guillaume 18 écus qu'il doit pour reste de la rente dudit greffe jusqu'audit premier janvier, et recouvrer des hoirs du père dudit Me Guillaume 25 écus dus aussi pour rente dont il y a une instance pendante par-devant le sieur lieutenant audit siège, dont ledit Me Lardeyret s'est occupé précédemment d'où quittance, passer quittance ou contraindre par voies de justice si besoin est. Ledit Ange remettra à la fin de son bail tous les papiers concernant le greffe sous quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Constant Vincens cordonnier et Pierre Mouret cordonnier de Pertuis (84). [Signé : Sauvecane, Ange]

**Prorogation pour Salomon Jourdan – f°287**

Le 03/12/1616 ont comparu François et Jean Brun, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont prorogé à Salomon Jourdan de ce lieu, présent, la somme de 12 écus pour l'entier paiement de 16 écus, dont ils en ont reçu 4 précédemment avec quittance, comme cessionnaires de Me Jean Sauvecane fils de feu Me Jean en son vivant notaire royal de ce lieu, le restant étant donc prorogé et ce, ainsi : 3 écus à Noël et 9 écus au 15 août. Ledit Me François Brun a cédé cette sa part et moitié à son frère Jean contre semblable somme dont ils ont fait compte entre eux. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Giraud Panisset de ce lieu. [Signé : F Brun, J Brun, N Olivier]

**Obligation pour Henry Darbon contre François Solliers – f°289**

Le 09/12/1616 a comparu François Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Henry Darbon marchand de ce lieu, présent, une saumée de conségal et une saumée d'avoine, le tout reçu, à payer aux fêtes de mai, avec hypothèque de la semence d'avoine et son croît. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier et Giraud Panisset. [Signé : H Darbon, C Ferrier]

Le 31/08/1619 acte barré en présence dudit Darbon qui fait quittance audit Solliers. [Signé : H Darbon]

**Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre Pierre Barthélémy – f°290**

Le 02/01/1617 a comparu Pierre Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire, présent, une saumée trois panaulx de blé annone, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Nicolas Olivier et Giraud Panisset. [Signé : N Olivier, Sauvecane]

Le 26/11/1622 acte barré en présence dudit Sauvecane qui fait quittance audit Barthélémy. [Signé : Sauvecane]

**Achat pour Giraud Panisset contre Pierre Guion – f°290**

Le 03/01/1617 a comparu Pierre Guion habitant à Rians (83), lequel a vendu à Giraud Panisset de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la moitié d'une vigne en ce lieu, quartier de Puilibous, de deux hommes et demi de vigne et verger, confrontant part restante de Jean Guion, verger de Denis Brun et verger d'Henry Darbon. La vente est faite pour le prix de 13 écus, à payer ainsi : une cession à prendre sur Jean Guion, frère dudit Pierre, pour 5 écus qu'il lui doit suivant acte de transaction chez ce notaire ; et les 8 écus restants à payer à la Sainte-Marie-Magdeleine. Ledit Panisset a reconnu le prix de la vigne au profit de Catherine Guion, sa femme, lesdits Guion payant en déduction de la dot et des droits de ladite Catherine suivant transaction chez ce notaire. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Gaspard Laydet et Antoine Daumas de ce lieu.

**Quittance et reconnaissance pour Me Jacques Olivier et Louise Olivier contre Marc Antoine Boyer – f°292**

Le 25/01/1617 a comparu Me Marc Antoine Boyer « capellyer » [chapelier ?] de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Jacques Olivier couturier de ce lieu, son beau-père, présent, la somme de 30 écus pour la dot constituée par ce dernier à Louise Olivier femme dudit Boyer, suivant contrat de mariage chez ce notaire. La somme a été reçue précédemment en plusieurs et diverses fois notamment en un coin de terre et verger quartier de Rafinel comprenant dedans trois hommes de vigne en « plantyer » [sur une superficie totale plus grande] confrontant terre, vigne et coin de vigne du luminaire Corpus Domini et vigne de Martin Philip ; il a de plus reçu « deux platz, deux escuelles et une escuelle le tout estan [étain] comun et deux linseulx toyllle comune le tout non comprins audit contrat de mariage et neuf panaulx bled annone. » Ici sont incluses toutes quittances antérieures. Ledit Boyer a confessé avoir reçu la moitié de l'achat des robes que ledit Olivier devait fournir suivant le contrat de mariage. Ledit Boyer fait reconnaissance de tout ce qui a été reçu au profit de sa femme. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long cordonnier et Melchion Vallette cordonnier. [Signé : J Le Long]

#### **Arrentement pour Me Bertrand Coussin contre Jean Bouchard – f°294**

Le 22/02/1617 a comparu Me Bertrand Coussin, lequel a arrenté à Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), présent, une bastide avec son affar et tenement de terres, prés, vignes, jardin, chenevier et « olliveyrette » [oliveraie] en ce lieu, quartier dit Valpetite, pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint dernière contre une rente annuelle de dix-huit saumées moitié blé moitié conségal à payer à chaque 15 août.

Ledit Bouchard devra vivre dans la bastide avec sa famille et son bétail, et y utiliser le fumier. Il pourra élaguer les saules et piboules une fois durant son arrentement. Ledit Bouchard a reçu douze gelines et un coq, le tout à rendre à la fin du bail et devra donner douze œufs par semaine audit Coussin sauf durant trois mois dans l'année à savoir octobre, novembre et décembre. Il devra donner audit Coussin tous les ans au mois de décembre vingt livres d'huile et chaque année, suivant la saison, il devra lui donner cinquante livres de coings et cinquante livres de pommes ainsi que trois panaulx de noix. Ledit Bouchard devra labourer une saumée et demi de terre que lui indiquera ledit Coussin chaque année. Ledit Coussin devra donner l'herbe hivernale de son pré et ledit Bouchard [son bétail] « ne y pourra manger que jusques a nostre dame de febvryer fors que sy ledit pred y estoit levé par proces audit cas ledit mestre Cousin ne y sera tenu d'acune chose. »

Ledit Bouchard devra donner audit Cousin à chaque Saint-André un pourceau d'un quintal, sauf s'il ne peut mener les porcs à l'aglandage et dans un cas il donnera un pourceau maigre à choisir sur les deux plus gros pour le faire engraisser. Ledit Coussin devra fournir 1 écu par an pour l'acaht d'un petit pourceau pour que ledit Bouchard le nourrisse comme ci-dessus. Ledit Bouchard devra garder six chapons dudit Coussin à lui bailler durant l'arrentement et ledit Coussin donnera chaque année deux panaulx d'ordy. Ledit Coussin devra fournir audit Bouchard 10 sols chaque année pour qu'il puisse loger son vin provenant de la vigne baillée. La dernière année, ledit Bouchard laissera toutes les pâtures à l'équivalent de ce qu'il trouve à l'entrée de son premier arrentement, acte chez Me Sauvecane notaire, et le surplus des pâtures qu'il y aura, ledit Coussin devra les lui payer suivant estimation par des arbitres qu'ils choisiront. En cas de différent entre eux, ils passeront par des experts et non par procès. Ledit Bouchard hypothèque tous les fruits, grains, bétail « tant gros que menus, soit boeufz, vaches, veaulx et autre bestail qui abitera dans sadite metarye » ainsi que tous ses meubles et immeubles qui y seront. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Vincent May et Jean François Bouzon ménager. [Signé : Coussin, V May]

#### **Accord pour Me Antoine et Nicolas Olivier contre Isnard Daumas et Antoine Martel – f°297**

Le 28/02/1617 un procès est en cours devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Nicolas Olivier, tant en son nom qu'en celui de son frère, héritiers par inventaire des biens de feu Me Elzias Olivier chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, demandeurs en requête pour être joints au procès pendant entre Isnard Daumas et Antoine Martel appelants contre Marguerite

Laydet « sur laquelle instance ilz avoyent esté appointés » ayant obtenu « comission aux offitiers de ce lieu pour proceder a l'enqueste desditz Ollivyers et sur ce lesdites partyes au tracté de leurs amis ont appointé ainsin que sera cy apres dit. »

Ont comparu lesdits Antoine Martel et Isnard Daumas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part, et Me Nicolas Olivier avec Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis (84), lesquels ont transigé sur le procès et différent. Moyennant la somme de 30 livres que lesdits Daumas et Martel promettent de payer auxdits Olivier au 15 août prochain, ces derniers ont renoncé au procès. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Constant Vincens et Me Balthazar Billard. [Signé : Olivier, Billard]

Le 21/08/1617 ledit Me Nicolas Olivier, tant en son nom que pour Antoine son frère, absent, et qui devra ratifier cet acte, a confessé avoir reçu d'Antoine Martel et Isnard Daumas la somme de 30 livres suivant ledit acte, d'où quittance. Fait en présence de Me Jean Sicard. [Signé : N Olivier, Sicard]

### **Quittance pour François Turrier contre Guillaume Jourdan – f°299**

Le 29/03/1617 a comparu Guillaume Jourdan travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de François Turrier travailleur de ce lieu, la rente de cinq années échues à la Saint-Michel d'une vigne que ledit Turrier tenait en arrentement « et d'aautant qu'ilz estoient en voye de proces pour de domaiges et interestz pour n'estre la vigne este fait de cabusses [travaux annuels d'entretien] pour durant ledit temps, a ledit Turrier ceddé les fruitz de la presente saison pour les domaiges et interestz que ledit Guillen Jordan luy demandoit a la charge qu'icelluy Thuryer la fera fayre entyerement et outre ce a esté acordé que icelluy Thuryer attendu qu'il a payé les tailles durand cinq ans et les services de samblable temps qu'est pour lesditz cinq ans de ladite vigne, ainsin qu'il estoyt tenu faire par son arantement, sera tenu ledit Turryer le rellever d'icelles tailles et services pour lesditz cinq ans et terme escheu a la Saint Michel et Noel prochain. » D'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Meit et Jean François Bouzon. [Signé : Thoussan Met]

### **Obligation pour Pierre Mairetet contre Balthazar Pazier – f°300**

Le 30/03/1617 a comparu Balthazar Pazier, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une saumée de conségal, reçue précédemment à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Melchion Vallette. [Signé : B Pazier]

### **Obligation pour Pierre Mairetet bourgeois de La Tour-d'Aigues contre François Icard – f°301**

Le 01/04/1617 a comparu François Icard ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, absent, la somme de 23 florins, reçue précédemment, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Gaspard Reboul et Melchion Vallette. [Signé : Icard, Gaspard Reboul]

Le 27/10/1617 acte barré en présence dudit Mairetet qui fait quittance audit Icard. [Signé : Mairetet]

### **Achat pour François Maximin contre Gaspard Laydet – f°302**

Le 08/04/1617 a comparu Gaspard Laydet travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à François Maximin son beau-frère, travailleur de ce lieu, présent, un coin de vigne en ce lieu quartier de Cailloux, de deux hommes cent souches et un petit coin de terre au-dessus de la vigne, confrontant vigne de Georges Gueidan, vigne de Gironne [blanc dans l'acte], le chemin et pré de François Pourchier au-dessous. La vente est faite pour le prix de 9 écus à payer en trois paies, la première au 15 août et les autres au même jour les années suivantes. Ledit Maximin donnera à la récolte prochaine audit Laydet deux panaulx de conségal pour les semences faites.

Ledit Laydet ne pourra percevoir les 9 écus qu'un fois qu'il aura un fonds sur lequel les placer pour l'assurance dudit Maximin attendu que ladite vigne est un bien de sa femme. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon marchand et Melchion Vallette. [Signé : H Darbon]

Le 05/12/1618 ledit Laydet a confessé avoir reçu dudit Maximin, présents tous deux, la somme de 6 écus pour les première et deuxième paies échues au 15 août dernier, d'où quittance. Fait en présence de Claude Rougon et Giraud Panisset.

Le 16/11/1632 Mathieu Aulric, travailleur habitant à Aix-en-Provence (13), procureur de Gaspard Laidet suivant procuration chez Me Darbès notaire royal d'Aix-en-Provence du 14 de ce mois, a confessé avoir reçu de François Maximin de ce lieu 4 livres 6 sols, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Laurent Rebouillon et Barthélémy Silvy. [Signé : L Rebouillon]

#### **Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire royal contre Me Louis Ange praticien – f°304**

Le 08/04/1617 a comparu Me Louis Ange praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, présent, la somme de 300 livres, reçue tant précédemment que peu avant cet acte, à payer durant le mois de mai. Ledit Ange hypothèque les fruits de deux charges de terres semées de blé et de conségal avec Pierre Bret dit Jaumillon en mègerie, deux charges de blé et de conségal que ledit Bret lui doit pour rente à la récolte prochaine, six charges de blé de rente moitié blé moitié conségal que Claude Ravel lui doit à la récolte prochaine, sa part et moitié de trois charges et demi d'avoine et mescle que David Bret a semé avec ledit Ange, un semé de conségal et mescle de quatre charges et demi d'une terre appelée la terre de Saint-Blaise quartier de La Condamine à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), le droit du canton tant en grain, vin, avoine que chenevé que ledit Ange a comme rentier du vicaire Saint-Blaise audit Saint-Martin-de-la-Brasque, mais aussi un semé d'avoine d'une charge et demi d'une terre au Pré Neuf, ainsi que les fruits tant en avoine qu'en olives d'un verger quartier de Puiliboux, et finalement une dette de 9 écus et demi due par Michel Chivalier boulanger. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Monbrion et Guillaume For... de Cucuron (84). [Signé : Sauvecane, Ange, Mathieu Monbrion]

Le 05/09/1620 acte barré suivant une déclaration en possession dudit Ange, d'où quittance. [Signé : Sauvecane]

#### **Obligation pour Pierre Mairetet contre Claude Ricard fils de Bertrand – f°306**

Le 10/04/1617 a comparu Claude Ricard fils de Bertrand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, absent, la somme de 11 florins et demi, reçue précédemment, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Bouis de Grasse (06) et Melchion Vallette de ce lieu. [Signé : Bois]

#### **Obligation pour Pierre Mairetet contre Jean Imbert – f°306**

Le 15/04/1617 a comparu Jean Imbert de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, absent, la somme de 3 francs 9 sols, reçue précédemment, à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jacques Durand et Melchion Vallette cordonnier.

#### **Achat pour Jacques Gueidan contre Me Bernard Constans – f°307**

Le 07/05/1617 a comparu Me Bernard Constans praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jacques Gueidan fils de feu Jacques, présent, une terre d'une saumée en ce lieu, quartier de La Billadoire confrontant terre d'Isnard Lantelme et terre de Nicolas Olivier. La vente est faite pour le prix de 4 écus à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Melchion Vallette de ce lieu. [Signé : Constans]

Le 22/08/1617 ledit Constans fait quittance audit Gueidan. [Signé : Constans]

**Obligation pour Pierre Mairetet contre Claude Ricard fils de Bertrand – f°309**

Le 17/05/1617 a comparu Claude Ricard fils de Bertrand, habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, absent, 11 florins et demi, reçus précédemment, à payer au 1<sup>er</sup> juin. Fait et publié en ce lieu, en présence de Claude Ferrier et Giraud Panisset. [Signé : C Ferrier]

**Obligation pour Pierre Mairetet contre François Icard – f°309**

Le 13/06/1617 a comparu François Icard ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, absent, une saumée quatre panaulx de conségal, le tout reçu précédemment en prêt amiable, à payer au prix déterminé par le rapport des marchands de Pertuis (84) de ce jour en quinze jours, à payer durant ce mois de juin. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pascal Guion et Melchion Vallette. [Signé : Icard]

Le 26/10/1617 acte barré en présence dudit Mairetet qui fait quittance audit Icard. [Signé : Mairetet]

**Obligation pour Jean Quintrand marchand de Manosque contre Christol Boyer – f°310**

Le 30/06/1617 a comparu Christol Boyer ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Quintran, marchand de Manosque (04), présent, la somme de 26 écus pour l'achat d'un mulet poil noir avec son bât garni, reçu, à payer en trois paies, la première à la Saint-Michel prochaine pour 9 écus, la deuxième de 9 écus à Pâques et la dernière de 8 écus à la Saint-Michel suivante, avec hypothèque du mulet. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Jean Beraud de Manosque et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : J Quintrand, Beraud]

**Mariage pour Marguerite Daumas – f°311**

Le 02/07/1617 contrat de mariage entre Antoine Bonaud fils de Jean et de Douce Jourdan, de La Bastidonne (84), et Marguerite Daumas fille de Jean et de Jeanne Rougier. L'époux est assisté par son père ; l'épouse est assistée par Magdeleine Arnaud sa tante.

L'épouse s'assigne en dot tous ses droits. L'époux confesse avoir reçu la somme de 27 florins en argent, donnée à l'instant, ainsi que sept cannes de toile, trois de « bourasse » et quatre de bonne toile, une bassaque borasse bonne, une caisse en bois blanc avec sa serrure. L'époux et son père devra faire faire à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de maison de la couleur qu'elle choisira ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. L'époux et son père font reconnaissance de tout ce qui a été reçu.

Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Le père de l'époux donne à son fils la moitié de tous ses biens présents et à venir, se réservant les fruits de son bien sa vie durant. Si le père et le fils ne peuvent vivre en paix ensemble, il lui donne dans ce cas tous ses acquêts et conquêts à partir de la sortie du fils de la maison. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison des hoirs de feu Louis Pourchier, proche de la rue appelée Les Quatre Coins de Ville, en présence de Balthazar Pazier et Me Antoine Courenc sergent royal de ce lieu. [Signé : Courenc, B Pazier]

**Achat de fruits pour Jean Brun contre Me Jean Sauvecane fils de feu Me Jean – f°314**

Le 06/07/1617 a comparu Me Jean Sauvecane fils de feu Me Jean en son vivant notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Brun fils de François, présent, les fruits et rente d'une moitié de bastide, affar de terres et vignes qui sont commune et indivise avec demoiselle Claire Reynaud, en ce lieu, quartier de Rorabeau, laquelle est tenue en arrentement par François Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), ménager. Ce dernier lui fait en rente huit saumées moitié blé moitié conségal pour la part dudit Sauvecane. L'arrentement dure encore deux saisons comprenant celle-ci. Au total, ledit Sauvecane vend la rente pour sept années supplémentaires, soit neuf, contre le prix de 91 livres 7 sols que ledit Sauvecane a reçu puisqu'il a été condamné pour semblable somme envers ledit Brun, tant son nom que pour François Brun son frère, suivant un expédiant

passé par-devant les officiers de ce lieu le 11/07/1617. Ledit Jean promet d'en faire tenir quitte son frère. « Ledit Brun sera tenu s'en charge sur sa cotte au cadastre de la communauté » [il devra payer les tailles]. Si ledit Brun fait des réparations utiles sur ce bien, ledit Sauvecane devra les rembourser suivant estimation qui sera faite par des amis communs. Ledit Sauvecane donne pouvoir audit Brun de faire le partage du bien avec ladite Claire Reynaud sa sœur, avec pouvoir de poursuivre en justice, et promettant de rembourser les frais et dépens. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Huguet Vial bâtier habitant en ce lieu et Mathieu Vincens. [Signé : J Sauvecane, J Brun]

#### **Procuration pour Me Gaspard Hupais notaire royal et Pierre Mairetet – f°316**

Le 17/07/1617 ont comparu Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge, et Pierre Mairetet, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont nommé pour procureurs sieur Joseph Queysany [Caissani] avocat en la cour de parlement et Me Barthélémy Chabert procureur au siège général d'Aix-en-Provence (13), absents, pour l'un d'eux, pour, en leur nom, « payer au sieur Claude Pigenat bourgeois de ladite ville d'Al ou autre ayant de luy suffisant pouvoyr scavoyr pour ledit mestre Hupais la somme de soixante neuf livres sept deniers et pour ledit Mairetet la somme de quarante trois livres douse souz six deniers a quoy ils sont tenus et chargés payer audit sieur Pigenat pour mestre Joseph Emin dudit La Tour a bon compte de la pentyon qu'il luy doibt et paye que se devoit faire au mois de may dernier et en rapporter quittance vallable a leur descharge et neanmoingz au non desditz constituans et chescun d'eux pour la moytyé cautyonner ledit mestre Emin envers ledit sieur Pigenat pour la somme de cent septante neuf livres neuf souz quatre deniers pour reste et entyer payement des areyrages de ladite pentyon deubz par ledit mestre Emin jusques a la paye de may derniere et icelle incluse a payer ladite somme scavoyr a Saint Michel prochain septante cinq livres et le demurant dudit jour en un an apres ensuivant. » Avec pouvoir de passer les obligations requises moyennant toute cession de droits et actions par ledit Pigenat contre ledit Emin dont ils sont cautions avec demande « sur les saisyes et sequestrations quy sont esté faittes en son nom [Pigenat sur les biens d'Emin] entre les mains de Bartellemy Vollonne et Matyeu Freysinyer tenantz lesditz sequestrations au non et proffit dudit mestre Hupais et Mairetet pour leur indempnité dudit apleyement. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle basse de la maison dudit Hupais, en présence de Me Claude Darbon et Michel Barthélémy. [Signé : Hupais, Darbon, Mairetet, Barthelemy]

#### **Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre Pierre Beymond et Michel Chivalier – f°318**

Le 23/07/1617 ont comparu Pierre Beymond et Michel Chivalier boulanger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, la somme de 18 écus 8 sols pour l'achat de trente-quatre coupes de vin « reve faicte et a case que le veyseau ne tyenne lesdites trante quatre coupes vin ledit mestre Sauvecane en faire la defalcation a ladite raison », à payer à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Brun fils de François et Giranud Panisset, de ce lieu. [Signé : J Brun]

#### **Cession pour Bernard Constans à lui faite par Me Georges Bernard notaire – f°319**

Le 14/08/1617 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme époux de demoiselle Catherine Rasclette, a cédé à Me Bernard Constans de ce lieu, présent, comme exacteur de la taille imposée par la communauté de ce lieu pour et au nom de Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84), adjudicateur de celle-ci, la somme de 40 livres à prendre des consuls et communauté de Mirabeau (84) pour la pension de 630 livres qu'elle doit cette année comme cessionnaire de Gaspard Reynaud de Sainte-Tulle (04), paie à échoir en octobre. Cette cession est faite pour s'acquitter de la côte dudit Bernard à bon compte de la paie échue à Noël suivant le contrat dudit Olivier. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Henry Darbon et

Pierre Berneaud de La Bastidonne (84), ainsi que Melchion Valette et Michel Granier. [Signé : Bernard, Constans]

**Obligation pour Me Henry Darbon contre Pierre Bernieud de La Bastidonne – f°321**

Le 16/08/1617 a comparu Pierre Bernieud de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux saumées de conségal, reçues précédemment pour semer ses terres audit lieu aux présentes semences, à payer aux fêtes de mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans et Giraud Panisset, de ce lieu. [Signé : H Darbon, Constans]

Le 09/10/1618 acte barré en présence dudit Darbon qui fait quittance audit Bernieud. [Signé : H Darbon]

**Mègerie pour Antoine Pourchier contre Jean Gaillard – f°322**

Le 21/08/1617 a comparu Antoine Pourchier marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jean Gaillard ménager de ce lieu, la bastide que ledit Pourchier tient comme tuteur et administrateur de Charles Pourchier, en ce lieu, quartier du Collombier avec son affar de terres, prés et jardin sauf un chenevier qu'il se réserve pour la présente année. Le tout pour un an à partir de la Toussaint prochaine.

Ledit Pourchier devra fournir toutes les semences et les récupèrera à la récolte ; le reste se partagera à parts égales. Ledit Pourchier n'aura à payer que 16 sols par saumée de semences audit Gaillard et ce dernier paiera les factures et sera tenu de fournir le bétail pour garacher les terres. Ledit Pourchier devra engager un homme pour l'aire et le salariera, ledit Gaillard le nourrira. Le bois provenant de l'élagage de cette année appartiendra audit Pourchier, sauf en fin d'année où ce qu'il restera sera partagé entre les parties. Le foin des prés se partagera et « les payses en provenant apres » appartiendront audit Gaillard. Ledit Gaillard devra rendre autant de paille qu'il en recevra à l'entrée « soyt en palliye ou reduittes. » Ledit Pourchier baillera audit Gaillard dix gélines que ce dernier devra rendre à la fin de l'année et ledit Gaillard devra fournir dix œufs par semaine « fors du moys de l'année » [les mois ne sont pas précisés, en général ce sont les trois derniers mois de l'année calendaire]. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me François Icard et Giraud Panisset de ce lieu. [Signé : Icard]

**Achat pour Me Bernard Constans de La Tour-d'Aigues – f°324**

Le 05/09/1617 a comparu Jacques Gueidan fils de Jacques, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Me Bernard Constans un pasquier à La Tappy, en ce lieu, de trois émines sept cosses et demi, mesure du dextre, confrontant pasquiers de Valentin Clemens, Elzias Philip, le chemin audessous allant à Ansouis et par-dessus les Aires. La vente est faite pour le prix de 64 livres 10 sols. En paiement, ledit Constans cède audit Gueidan la somme de 75 livres 7 sols due audit Constans par le capitaine Bernard Roy pour reste de sa taille de l'année 1613 suivant leur compte-final au bas d'une exécution faite contre ledit Roy, exécutions et procédures reçues par ledit Gueidan, d'où quittance. Comme la somme cédée est supérieure au prix de l'achat de 10 livres 17 sols, ledit Constans a confessé avoir reçu dudit Gueidan ce surplus, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon greffier et Giraud Panisset de ce lieu. [Signé : Constans, J Gueidan, Darbon]

**Obligation pour Henry Darbon contre Baptiste Queyrel fils de Claude – f°326**

Le 07/09/1617 a comparu Baptiste Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux saumées de conségal et une saumée d'avoine, mesure courante, le tout reçu précédemment pour semer ses terres audit lieu, avec hypothèque des semés, à payer à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jehannon Durand et Giraud Panisset de ce lieu. [Signé : H Darbon]

**Déclaration faite par Jaumette Besson – f°327**

Le 09/09/1617 a comparu Jaumette Besson femme d'Honoré Catellin, lui aussi présent et donnant pouvoir à sa femme de passer cet acte en l'approuvant, lesquels ensemble « declairent et consantent que Pierre Richaud [signe Richard] marchand de Grasse presant et estipullant soyt payé et satisfait de la somme de neuf livres et quinze soulz de principal ensamble des despans telz quy seront liquidés par le sieur lieutenant de Grasse et icelle somme et despans liquide, ensemble les interestz d'icelle legitiment deubz par ledit Honoré Castellin, ledit mestre Richaud pourra exiger et recouvrer sur les consulz et communauté de Chateauneuf comme cessayonnere de Daniel Bareme dudit lieu la somme de trese escus vingt soulz comme achepteurs de feu Francois Besson, et encore de pouvoyr exiger sur autres byens liquides quy luy pouront estre deubz ausditz maryés, donnant pouvoyr audit mestre Richaud de iceulx poursuivre et recouvrer par toutes voyes de justice deubes et raisonnables jusques a effetuel payement dont il pourra conceder toutes quittances et descharges. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Courenc sergent royal et Giraud Panisset de ce lieu. [Signé : P Richard, Courenc]

**Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre Laurent Vian fils de Jacques – f°328**

Le 12/09/1617 a comparu Laurent Vian fils de Jacques, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, présent, la somme de 300 livres, reçue précédemment, sans préjudice audit Sauvecane des autres obligations de 300 livres et dix charges de blé que ledit Vian lui devait déjà suivant de précédentes obligations. Cette somme de 300 livres est à rendre dans neuf ans en payant toutefois les intérêts à 6.25% [« a raison de six et quart pour cent suivant l'edit »] dont le premier paiement aura lieu de ce jour en un an et ainsi de suite. Ledit Vian a constitué pour procureur Me Etienne André, et ledit Sauvecane Me Etienne Sauvecane procureurs au siège « pour en prendre indicat de condamnation pardevant monsieur le lieutenant general au siege d'Aix d'icelle somme de trois cens livres suivant et conformement audit contrat. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Esprit Monge habitant de l'Isle-sur-la-Sorgue (84) et Jean Chainé de ce lieu. [Signé : Sauvecane, L Vian, Speri Monge]

**Mègerie pour Jacques Gueidan contre Michel Mene [Melne] – f°330**

Le 12/09/1617 a comparu Jacques Gueidan fils de Jacques, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Michel Mene travailleur de ce lieu, présent, un verger de six émines, quartier de Deveuset et une saumée de terre quartier du Plan sur une terre plus grande, à prendre au plus proche du fossé. En plus, ledit Gueidan lui arrente un dessus de maison qui est le dessus de la salle, pour une année seulement. Le début pour le verger et la terre est à la Toussaint et ces biens sont en mègerie pour six ans. Ledit Melne devra faire réduire les olives en huile à ses frais, de même pour les factures des récoltes [réduire les grains]. Pour le dessus de maison, ledit Mene devra payer 6 livres. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Jean Constans d'Embrun (04). [Signé : L Jourdan, J Gueidan]

Le 15/01/1618 l'arrentement mentionné dans l'acte de mègerie est barré en présence desdits Gueidan et Mene qui se font quittance réciproque. Fait en présence de Me Bernard Constans et Toussaint Chateminois. [Signé : J Gueidan, Constans]

**Obligation pour Louis Gueidan contre Jean Chainé et Michel Andrieu – f°332**

Le 14/09/1617 ont comparu Jean Chainé et Michel Andrieu, travailleurs de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Louis Gueidan, de ce lieu, absent, deux saumées huit panaulx de conségal pour ledit Chainé, et une saumée deux panaulx pour ledit Andrieu, le tout reçu précédemment pour semer en leurs terres cette saison en ce lieu, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Henry Darbon et Giraud Panisset de ce lieu. [Signé : H Darbon]

**Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre Pierre Bernieud de La Bastidonne – f°333**

Le 14/09/1617 a comparu Pierre Bernieud de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, quatre saumées de blé annone, reçues précédemment pour semer en ses terres audit lieu en une terre qu'il a au Real, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Chateminois et Giraud Panisset de ce lieu.

**Obligation pour Jean Rey contre Michel Meyran – f°334**

Le 20/09/1617 a comparu Michel Meyran laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Rey marchand de ce lieu, la somme de 17 écus pour l'achat d'un bœuf poil bouchard « meslé de rouge », âgé de cinq ans, reçu, à payer moitié à Noël et moitié au 15 août, avec hypothèque du bœuf. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me François Charpin et Jaumet Gavachon [?] de ce lieu. [Signé : F Charpin]

Le 13/10/1618 ledit Rey fait quittance audit Meyran, toutes précédentes quittances incluses. Fait en présence de Claude Ferrier. [Signé : Jehan Roy, C Ferrier]

**Obligation pour Jacques Gueidan contre Michel Chivalier boulanger – f°335**

Le 22/09/1617 a comparu Michel Chivalier boulanger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu, présent, 7 écus, soit 21 livres, pour reste de blé qu'il lui avait vendu précédemment, et pour cette somme ledit Chivalier hypothèque les raisins qu'il a dans une sienne vigne en ce lieu quartier de Saint-Vincent. Ledit Gueidan devra prendre le vin de la vigne au prix qu'il « se vandra ou sera achepté a ray de tyne par Michel Rodde ou Francois Vellissandre jusques a donti payement de ladite somme contenue en ladite obligation et aussi sera au chois dudit Chivallyer donner son payement audit Gueydan s'ylz n'estoyt d'acord desditz fruitz a ray de tyne en argent tout incontinant. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Jean Daumas de ce lieu. [Signé : L Vian, J Gueidan]

Le 09/10/1617 acte barré en présence dudit Gueidan qui fait quittance audit Chivalier. [Signé : J Gueidan]

**Obligation pour Pierre Mairetet bourgeois contre Jean Darbon fils de Pierre – f°336**

Le 27/09/1617 a comparu Jean Darbon fils de Pierre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, présent, une saumée de conségal et cinq panaulx de blé annone, le tout reçu précédemment et semé en ses terres en ce lieu, quartier des Sallettes, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Melchion Vallette. [Signé : Mairetet]

Le 08/09/1619 acte barré suivant quittance faite par ledit Mairetet, jointe à cet acte [insérée dans la reliure] fait en date du 07/07/1619.

**Obligation pour Me Louis Sauvecane contre Honoré Roux – f°336**

Le 27/09/1617 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, présent, six saumées de blé annone, mesure courante, pour semer en ses terres en ce lieu, avec hypothèque des semés, à payer à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Arnaud Le Long et Brancais Vian. [Signé : H Roux, Sauvecane, A Lelong]

Le 28/09/1618 ledit Sauvecane a fait quittance audit Roux de trois saumées en déduction du total. [Signé : Sauvecane]

**Arrentement pour Me Louis Sauvecane notaire contre Pierre Bret fils de Jacques – f°337**

Le 07/10/1617 a comparu Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), fils de feu Jacques, une bastide avec son

affar de terres et vignes à Saint-Martin-de-la-Brasque, quartier de Rourabeau, ainsi que trois coins de terre acquis par ledit Sauvecane de la communauté dudit lieu. Le tout pour six ans et cinq prises de fruits à partir de la Toussaint prochaine contre une rente annuelle de quinze saumées de blé annone, une saumée d'avoine et un pourceau pesant un quintal vingt-cinq livres ; ledit Sauvecane devra payer 3 livres le pourceau. La première paie aura lieu le 15 août prochain en un an et ainsi de suite chaque année, sauf pour le pourceau qui sera à payer à la Saint-André à partir de la prochaine en un an et ainsi de suite au même jour. Le blé sera en mesure courante de ce lieu de La Tour-d'Aigues.

Ledit Bret devra habiter la métairie avec sa famille et bétail et employer le fumier sur les terres. Il devra entretenir les tonneaux et tine. Il recevra les pâtures des mains de Jean Darbon à la Toussaint et les réduira à la récolte ; il en laissera autant à la fin de l'arrentement. Ledit Sauvecane devra bailler audit Bret une paire de bœufs qui seront estimés par des amis communs et ils seront à rendre à la même valeur à la fin du bail. Ledit Sauvecane devra prêter audit Bret pour les premières semences douze saumées de blé annone et trois saumées soit d'avoine soit de conségal, à rendre à chaque récolte. Ledit Sauvecane touchera pour plus-value du prêt un panau par saumée. Ledit Bret hypothèque toutes ses semences de chaque année, le bétail bovin et porcine et tout autre bétail qu'il pourrait avoir dans la bastide. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Constans écuyer de ce lieu et François Pourchier marchand. [Signé : Sauvecane, G Constans]

Le 04/12/1617 ledit Bret a confessé avoir reçu dudit Sauvecane deux bœufs qui ont été estimés à 22 écus. Fait et publié en ce lieu en présence de Paul Estienne et Jacques Serre. [Signé : Estienne, Sauvecane]

#### **Mariage entre Isabeau Fabre et Jean Antoine Vian – f°340**

Le 07/10/1617 contrat de mariage entre Jean Antoine Vian fils de Brancais et de feu Marguerite Fabre, et Isabeau Fabre fille de feu Antoine et de Magdeleine Gondon. L'époux est assisté par son père ; l'épouse est assistée par sa mère.

La mère de l'épouse, remariée à Jean Vial présent, lui assigne en dot la somme de 60 livres à prendre après son décès, dans l'an qui suit.

Fut présente Piere Durand, grand-mère de l'épouse, qui lui a donné en augment la somme de 30 livres, reçue par l'époux d'où quittance.

Fut présent Me Joseph Emin, parrain de l'épouse, lequel lui a donné cinq panaulx de conségal, reçus ce jour d'où quittance.

Fut présent Mathieu Gondon oncle maternel de l'épouse, lequel lui a donné cinq panaulx de conségal, reçus d'où quittance.

Fut présent Mathieu Durand de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a donné à l'épouse 16 sols, reçus d'où quittance.

Fut présente Piere Tempier, marraine de l'épouse, laquelle lui a donné une chemise de toile de maison neuve, reçue d'où quittance.

En plus ladite Piere Durand a donné un linceul de toile de maison et une bassaque de lit de bonne toile. Ladite Magdeleine Gondon a aussi donné deux linceuls de toile de maison, reçus d'où quittance.

Ledit Brancais Vian, père de l'époux, a donné à son fils tous les acquêts et conquêts qu'il a faits et fera. L'époux fait reconnaissance de tout ce qui a été reçu au profit de sa femme. L'époux doit faire faire à l'épouse une robe de cadis de la couleur qu'elle voudra ; la mère de l'épouse devra lui faire faire un aubergeon de cadis de la couleur qu'elle voudra. Les habits et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison et fugaigne dudit Vial, en présence d'Esprit Rougier et Marquet Pourret de ce lieu. [Signé : Emin, M Durand]

#### **Obligation pour Me Henry Darbon marchand contre Melchion Candelier – f°343**

Le 08/10/1617 a comparu Melchion Candelier, lequel a confessé devoir à Henry Darbon marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux saumées de conségal, reçues, pour semer en ses terres, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Benoît Abel maréchal et Toussaint Chateminois de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Le 18/12/1618 acte barré en présence dudit Me Darbon qui fait quittance audit Candelier. [Signé : H Darbon]

#### **Obligation pour Henry Darbon marchand contre Michel Andrieu – f°344**

Le 08/10/1617 a comparu Michel Andrieu laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Henry Darbon, marchand de ce lieu, une saumée trois panaulx de conségal, le tout reçu et semé en ses terres, avec hypothèque des semés [le notaire oublie de noter quand il faut rendre ou payer ces grains, probablement comme dans l'acte précédent, aux fêtes du mois de mai]. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Giraud Panisset et Brancais Vian de ce lieu. [Signé : H Darbon]

#### **Quittance pour Me Louis Ange contre Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°345**

Le 12/10/1617 a comparu Pierre Bret, consul de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), comme ayant charge et pouvoir de ladite communauté suivant délibération de cette année, lequel en ladite qualité, a confessé avoir reçu de Me Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 21 livres pour reste et entier paiement de ce que ledit Ange doit à la communauté pour le bien qu'il en a acquis sans préjudice à la communauté des intérêts et dépens faits contre ledit Ange et Bastien Pourpre comme exacteur de la communauté. Somme reçue tant en grain qu'en argent précédemment, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans et noble Jean Louis Roy de ce lieu. [Signé : JL Roy, Ange, Constans]

#### **Quittance réciproque pour Pierre Bret et Me Louis Ange – f°346**

Le 12/10/1617 ont comparu Me Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels par cet acte ont réglé toutes les affaires qu'ils ont eu ensemble tant par promesses, obligations qu'autres, jusqu'à ce jour et se sont fait quittance réciproque de tout, sauf pour ce qui concerne le pleigement [le fait que ledit Ange soit pleige] dudit Ange pour ledit Bret envers monsieur Archimbaud écuyer de Pertuis (84), ledit Ange protestant que ledit Bret doit l'en relever et garantir. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans et noble Jean Louis Roy. [Signé : JL Roy, Ange, Constans]

#### **Obligation pour Louis Gueidan contre Mathieu Rochel – f°347**

Le 14/10/1617 a comparu Mathieu Rochel laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis Gueidan de ce lieu, présent, deux saumées de conségal, reçues précédemment et semées en trois coins de terre qu'il possède en ce lieu, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Henry Darbon et Giraud Panisset. [Signé : H Darbon, M Rochel]

#### **Obligation pour Me Henry Darbon contre Noël Rougier – f°348**

Le 14/10/1617 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Henry Darbon marchand de ce lieu, présent, une saumée de blé, reçue précédemment d'où quittance, avec hypothèque de ses semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Peyron Barthélémy et Antoine Daumas de ce lieu.

#### **Obligation pour Me Louis Sauvecane contre Pierre Bret fils de feu Jacques – f°349**

Le 16/10/1617 a comparu Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, trois saumées de blé annone, le tout reçu et semé en ses terres, avec hypothèque des semés, à payer aux fêtes de mai. Fait et

publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Chateminois et Giraud Panisset. [Signé : Sauvecane]

**Obligation pour Denis Toupin contre Claude Blain de La Motte-d'Aigues – f°350**

Le 20/10/1617 a comparu Claude Blain de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Denis Toupin rentier de la bastide de La Bonde, une saumée de blé annone reçue et à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence d'André Nel de Saint-Martin-de-Castillon (84) et Toussaint Chateminois de ce lieu.

**Cession pour Me Louis Ange contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque – f°350**

Le 26/10/1617 a comparu Monet Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a cédé à Me Louis Ange praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues « habitant a Horison » [Oraison ?] comme greffier dudit lieu, savoir à prendre des consuls et communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque une saumée de conségal, neuf panaulx de blé annone et cinq panaulx d'épeautre qu'elle doit audit Roman, lesquels grains ont été pris par Me Vincent May, Jean Brigas et Antoine Martini comme séquestres de Me Albert d'Aix-en-Provence (13) créancier de ladite communauté dont une instance est pendante par-devant les officiers de ce lieu contre ladite communauté. Il remet audit Ange tous les papiers et lui fait toute cession d'actions. Cette cession est faite en paiement de 6 écus, reçue en compensation de la taille dudit Roman, due à ladite communauté, imposition de cette année et qui peut être exigée par ledit Ange. Pour le surplus, ledit Roman confesse avoir reçu 24 écus et demi dudit Ange, tant précédemment qu'à l'instant, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Henry Darbon et Georges Queyrel de La Bastidonne (84). [Signé : H Darbon, Ange]

Le 04/11/1617 ladite cession a été intimée à la requête dudit Ange, absent, aux consuls et communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque, parlant à Pierre Bret l'un des consuls, trouvé en ce lieu en place publique, lequel a requis copie pour en avertir le conseil. Fait et publié en présence de Laurent Plantard et Pons Aubin sergent originaire de ce lieu.

**Echange pour Jacques Gueidan et Isnard Lantelme – f°352**

Le 26/10/1617 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a fait un échange avec Isnard Lantelme de ce lieu, présent. Ledit Gueidan lui a baillé une saumée cinq émines, mesure vieille, à prendre sur une terre qu'il possède en ce lieu quartier du Plan, à prendre du côté du bout de la terre et « du plus proche venant vers vylle » confrontant terre d'Antoine Martel et terre du dessus de feu Jacques Vian. Ledit Lantelme baille en échange une terre qu'il a en ce lieu quartier de La Billadoire d'une saumée cinq émines trois cosses, mesure vieille, confrontant terre de Jean Garcin et le terroir de Mirabeau. Lesdites terres ont été estimées à 4 écus chacune. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier marchand et Brancais Vian de ce lieu. [Signé : C Ferrier, J Gueidan, I Lantelme]

**Quittance pour François Pourchier contre Pascal de Rochel – f°353**

Le 26/10/1617 a comparu Pascal de Rochel bourgeois de Grambois (84), lequel a confessé avoir reçu de François Pourchier marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 107 livres 7 sols d'une part, et 15 sols pour sa part des lettres compulsoires, et 21 sols 6 deniers pour sa part des frais et dépens faits par les commis des épices, le tout dû en commun par lesdits Rochel, Pourchier et Claude Queyrel suivant arrêt de la cour obtenu contres les Teric du Puy-Sainte-Réparade (13) suivant les lettres compulsoires du 25/09/1617 suite à la sentence arbitrale donnée entre les parties par Me Melchion Blanc et Me Jean François Deguerre procureurs au siège d'Aix-en-Provence (13) du même jour « qu'ilz procedoyent des despans faitz audit procureur. »

Ledit Pourchier a payé ainsi : 18 livres à Claude Imbert marchand de Pertuis (84) suivant acquit du 28 de ce lieu, retiré par ledit de Rochel, et le reste payé directement. D'où quittance. Ledit Pourchier a reçu un procès littéraire fait jusqu'à collocation à sa requête comme héritier de feu Louise

Theric sa défunte femme contre Jean Theric fils d'Etienne dudit Puy-Sainte-Réparade, des mains dudit de Rochel, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le logis où pend pour enseigne la croix blanche, en présence de Me Etienne Ravel de Grambois (84) et Honoré Meyran de Pertuis (84). [Signé : Rochel, Revel]

### **Testament pour Grégoire Richaud – f°355**

Le 02/11/1617 testament de Grégoire Richaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé en l'église de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs, que soient dites une grande messe des morts, une novaine de messe et une autre au bout de l'an de son décès, et qu'on fasse un cantar.

Il lègue à Françoise Pourret sa femme « pour les agreables services qu'elle luy a fait et fait journellement » cinq saumées de conségal par an à lui payer par son héritier à partir du jour de son décès, ainsi que quinze coupes de vin et quinze coupes de trempe chacune année. Il lui lègue aussi un « vaysseau » [tonneau] près de la porte contenant trente-cinq coupes. Elle devra nourrir Marguerite et Peyronne Richaud, ses filles, jusqu'à leur mariage. Une fois les filles mariées, elle ne pourra demander que trois saumées de conségal, quinze coupes moitié vin moitié métadier et la jouissance dudit tonneau durant sa vie, et à sa mort, le tout ira à son héritier.

Il lègue auxdites Marguerite et Peyronne Richaud, à chacune d'elle pour tout droit, la somme de 60 écus à payer en trois paies annuelles. Son héritier devra les chausser et vêtir jusqu'à leur mariage. Si ses filles meurent en bas âge ou sans être mariées, il leur substitue son héritier. Si sa femme et son héritier ne peuvent demeurer ensemble, son héritier devra donner 2 écus par an à sa femme pour louer une chambre. Il lègue tous les meubles de maison moitié à sa femme, moitié à son héritier, « d'autant qu'il recognoyt qu'il en avoyt reçu de sadite femme a son contrat de mariage desquelz il ne luy en a jamais fait reconnaissance. »

Il nomme pour héritier universel Pierre Richaud son fils, « le pryant qu'il soyt en bon amityé avec sa belle mere et seurs. »

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit Richaud, en présence de Me Benoît Abel, Jehannon Durand, Guillaume Lantelme, Pierre Laugier, Antoine Durand et Guillen Nicolas. [Signé : Lantelme]

### **Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre Isnard Molinet – f°358**

Le 04/11/1617 a comparu Isnard Molinet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, trois saumées de blé annone, à payer aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Brancais Vian de ce lieu. [Signé : Sauvecane]

### **Obligation pour Me Louis Sauvecane contre Me Jacques Olivier et Louis Allard – f°359**

Le 06/11/1617 ont comparu Me Jacques Olivier et Louis Allard, marchands de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu, présent, ledit Olivier 60 écus et ledit Allard 40 écus, le tout reçu à l'instant, à payer de ce jour en un an. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Sauvecane, en présence de Claude Ferrier et Gaspard Blanc de ce lieu. [Signé : L Allard, C Ferrier, Gaspard Blanc, Sauvecane]

### **Achat pour Jean Antoine Lantelme contre Jacques Gueidan – f°360**

Le 06/11/1617 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Antoine Lantelme, fils d'Isnard, les deux présents, avec pouvoir par ledit Isnard à son fils de passer ce contrat, une terre d'une saumée cinq émines, mesure vieille, en ce lieu, quartier du Plan, à prendre du côté de la terre que ledit Isnard « en tyent », à prendre de long en long vers le grand fossé du Clot où passent toutes les eaux, confrontant terre de Georges Vian de deux parts, du haut et du bas, et le reste confrontant terre dudit vendeur. La vente est faite pour le prix de 20 écus, somme que ledit Jean Antoine Lantelme cède audit Gueidan à recouvrer de Claude et Jean Espagne du lieu

de Saint-Michel (l'Observatoire, 04), beaux-frères dudit Lantelme en déduction de ce qu'ils lui doivent pour la dot qu'ils ont constituée à Catherine Espagne leur sœur, femme dudit Lantelme, suivant leur contrat de mariage chez Me Sauvecane notaire, somme qu'ils doivent depuis deux ans et que ledit Gueidan ne pourra réclamer qu'à la récolte prochaine en un an tant qu'ils paient les intérêts depuis le jour de ce contrat. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Gaillard et Laurent Vian fils de Jacques. [Signé : J Lantelme, J Gueidan, L Vian, I Lantelme]

#### **Accord et transaction entre Claude Ferrier et Esprit Pourret – f°362**

Le 06/11/1617 a comparu Claude Ferrier marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, « lequel estoyt envoye de intanter proces a l'econtre » d'Esprit Pourret ménager de ce lieu, mégier de la métairie dudit Ferrier.

Afin d'éviter un procès ont comparu lesdits Ferrier et Pourret, lesquels se sont accordés. Pour toutes leurs affaires, prêts de blé pour la nourriture dudit Pourret ou pour les semences, pour l'argent fourni pour sarcler et faire « tumber » les blés de la bastide dudit Ferrier, hors des pleigements dudit Ferrier lors qu'emprunts faits par ledit Pourret, l'argent des bœufs et toutes autres affaires, ledit Ferrier fait quittance audit Pourret. En échange, ledit Pourret devra lui payer à la récolte prochaine 4 écus 30 sols. Ledit Pourret fait quittance audit Ferrier de tous les semés des présentes semences qu'il devait fournir ainsi que trois quintaux de foin. D'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Bouchet et Honoré Roux. [Signé : C Ferrier, H Rous, J Bouchet]

#### **Arrentement pour Me Bertrand Coussin contre Jean Pierre Silvestre – f°364**

Le 06/11/1617 a comparu Me Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Jean Pierre Silvestre ménager de ce lieu, une bastide avec son affar de terres, prés, jardins, vigne et verger, que ledit Coussin possède en ce lieu quartier de Valpetite, ainsi que deux carterades de vigne à Petit Cailloux confrontant vigne des hoirs de Jean Billard, la draie et coin de terre par-dessus dudit Coussin. Le tout pour six ans et cinq prises de fruit à partir de la Toussaint dernière contre une rente annuelle de neuf charges et demi de blé annone et neuf charges de conségal, mesure courante, à payer chaque année à l'aire ou au 15 août dont le premier paiement aura lieu en août 1619 et ainsi de suite chaque année.

Ledit Silvestre devra vivre dans la bastide avec sa famille et son bétail, et employer le fumier sur les terres. Il a confessé avoir reçu douze quintaux de foin dudit Coussin à rendre à la fin du bail, ainsi que les pailles la dernière année, réduites, équivalent à ce que ledit Coussin lui a baillé à son entrée cette année et en 1618, le tout à faire réduire dans la bastide.

Ledit Silvestre devra labourer chaque année pour ledit Coussin une saumée et demi de terre jusqu'à quatre raies « compris le couvryr » et durant ce travail ledit Coussin devra le nourrir. Ledit Coussin devra baille « un paise de pred » qu'il possède à Bédarrides durant ladite rente et ledit Silvestre devra lui bailler à chaque Saint-André un pourceau d'un quintal que ledit Coussin devra payer 3 francs. Ledit Silvestre devra entretenir pour ledit Coussin quatre chapons moyennant deux panaux « ordy » à bailler à l'aire chaque année. Les pommes et coings seront en mègerie. Pour les olives, ledit Silvestre devra en fournir audit Coussin chaque année vingt livres d'huile à chaque Noël. Pour la feuille des « amouryer » [mûriers], elle appartiendra audit Coussin. Ledit Coussin se réserve un noyer, le plus gros, qui est dans la terre acquise par lui de Jean Gaillard proche du jardin d'Etienne Silvestre. Ledit Silvestre devra rendre, à la fin du bail, le jardin de ladite bastide plein aux deux tiers de choux et « autres ortollaille ». Ledit Silvestre pourra couper du bois sur les saules et piboules une seule année. Toutes les semences, le bétail tant bovin qu'à laine et leur croît, le tout dans la bastide, seront hypothéqués. En cas de différent, ils devront passer par l'arbitrage d'experts. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier marchand de ce lieu et Brancais Vian de ce lieu. [Signé : Coussin]

#### **Obligation pour Me Louis Sauvecane notaire contre Vinson Motton – f°367**

Le 13/11/1617 a comparu Vinson Moutton de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, deux saumées de blé, à payer aux fêtes de mai, semées, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, en présence de Laurent Plantard chirurgien et Brancais Vian.

**Quittance pour Benoît Abel contre Louis Roux – f°368**

Le 13/11/1617 a comparu Louis Roux, de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Me Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 16 écus au prix d'un cheval, reçu précédemment, poil gris âgé d'environ 9 ans avec une selle et bride garnie. Cette somme est en déduction et à bon compte de la somme que ledit Abel lui devait suivant acte de vente d'une vigne, terre et pré vendue par ledit Roux ces jours passés, acte chez Me Sauvecane notaire de ce lieu. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la forge et boutique dudit Abel, en présence de François Maximin et Giraud Panisset de ce lieu.

**Obligation pour Louis Gueidan contre Me Benoît Abel – f°369**

Le 13/11/1617 a comparu Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis Gueidan de ce lieu, présent, la somme de 12 écus pour l'achat d'un cheval poil gris avec sa selle et bride, reçue précédemment, à payer à Noël prochain en un an. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Ferrier marchand et Jean L... [Laugier ?] de ce lieu. [Signé : C Ferrier]

**Reconnaissance pour Françoise Daumas contre Jaume Mene – f°370**

Le 20/11/1617 a comparu Jaume Mene travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Françoise Daumas sa femme, absente, la somme de 36 livres, reçue précédemment tant en argent lors de leur contrat de mariage passé chez feu Me Georges Vian notaire de ce lieu, qu'en meubles de maison. D'où reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier marchand de ce lieu et Toussaint Chateminois. [Signé : C Ferrier]

**Procuracion pour Guillaume Garnier d'Ansouis – f°371**

Le 24/11/1617 a comparu Guillaume Garnier, d'Ansouis (84), lequel a nommé pour procureur monsieur Lyon Devebec [nom incertain] conseiller du roi et son médecin ordinaire, présent, « pour poursuivre par toutes voyes de justice deue et raisonnable touchant le proces criminel fondé pardevant le sieur juge du lieu d'Ansouis d'entre ledit Guillaume Granier querellant en cas des... et bateryes ... en la personne de Francesse Paulle feme dudit Garnier contre Dominique Rosignol dudit lieu deffendeur tant porsuivy pardevant ledit sieur juge d'Ansouis que sentence s'en seroyt ensuivye randue le dousiesme jour du mois de novembre mil six cens ung, duquel proces et procedure a ledit Garnier donné tout pouvoyr audit sieur Lyon de en rellever appel d'icelle setence et de toutes autres quy se pouvoient donner sy son droit ny est conserné et de poursuivre par toutes rigueur de justice ledit Rosignolly tant pardevant le sieur lieutenant que pardevant la cour et a tous autres cours ou la cognoissance en apartyentra et d'aultant que ledit Granier n'a heu moyen attendu sa pouvretté de porsuivre ledit. » Ledit Garnier remet l'extrait de la sentence rendue pardevant le juge d'Ansouis. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château seigneurial, en présence d'Antoine Vespier et Honoré Molinet boucher de ce lieu. [Signé : ... [le procureur], H Mollinet]

**Obligation pour Antoine Pourchier contre Jean Pierre Silvestre – f°372**

Le 24/11/1617 a comparu Jean Pierre Silvestre ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, marchand de ce lieu, la somme de 96 livres 15 sols pour l'achat de deux bœufs l'un poil blanc, l'autre rouge, reçus précédemment, à payer moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque des bœufs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Baptiste Jouvent et Brancais Vian.

Le 14/08/1620 a comparu Marie Estienne femme dudit Pourchier absent, qui devra ratifier cet acte dans huit jours, laquelle suivant sa procuration a confessé avoir reçu dudit Silvestre et des mains et propre argent de Jean Barthélémy Arnaud marchand de Pertuis (84) présent, la somme de 11 écus 32 sols pour entier paiement. Elle fait toute cession d'actions audit Arnaud contre ledit Silvestre. [très effacé, mais elle fait quittance]

**Mègerie pour Me Joseph Emin contre Mathieu et Pierre Villard et Claude Pourpe – f°374**

Le 26/11/1617 a comparu Me Joseph Emin bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie deux vignes qu'il possède en ce lieu, quartier de Passeronne pour l'une et à Puiliboux pour l'autre pour six ans et six prises de fruits à partir de ce jour à Mathieu et Pierre Villard, père et fils, ainsi qu'à Claude Pourpe travailleur de ce lieu, présents. Ledit Emin devra loger les raisins et le vin provenant des vignes sans rien faire payer. Le vin se partagera, franc de toute facture pour ledit Emin. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Brancais Vian et Giraud Panisset.

**Achat pour Jean Antoine Escoffier contre Jacques Gueidan – f°375**

Le 28/11/1617 a comparu Jacques Gueidan fils de Jacques, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Antoine Escoffier, travailleur de ce lieu, présent, une terre en ce lieu, quartier du Plan, de deux saumées six émines, mesure vieille, à prendre de long en long « devers la terre » qui confronte celle de Me Jean Candolle et terre restante de semblable surface dudit Gueidan vendeur. La vente est faite pour le prix de 27 écus et demi soit 82 livres 10 sols à payer en trois paies, la première de ce jour en un an et pour laquelle ledit Escoffier a cédé audit Gueidan 8 écus à prendre de François Gabriel suivant acte d'obligation chez Me Sauvecane. Ledit Escoffier paiera en plus audit Gueidan 2 écus de ce jour en un an pour la somme totale de 10 écus. Le reste, soit 17 écus et demi sera payé en deux paies égales de 8 écus 45 sols au même jour l'année suivante et encore celle d'après. Ledit Gueidan cède à l'acheteur la rente de la présente année que lui fait Philippe Estienne à raison d'une demie saumée par saumée. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Allemand fils de Jean et de François Maximin de ce lieu. [Signé : J Gueidan, Jehan Allemand]

Le 03/12/1618 ledit Gueidan confesse avoir reçu dudit Escoffier 10 écus pour la première paie, d'où quittance. [Signé : J Gueidan]

Le 09/06/1619 le sieur argentier de madame de Créquy [Salomon Lombard] confesse avoir reçu dudit Escoffier 4 écus et demi pour le droit de lods de cette vente, d'où quittance. [Signé : Lombard]

Le 26/11/1619 ledit Gueidan a confessé avoir reçu dudit Escoffier 10 écus pour la seconde paie, d'où quittance. [Signé : J Gueidan]

Le 10/12/1620 ledit Gueidan confesse avoir reçu dudit Escoffier 7 écus et demi pour l'entier paiement. [Signé : J Gueidan]

**Quittance pour François Pourchier contre Pascal Derochel – f°377**

Le 01/12/1617 a comparu Pascal Derochel bourgeois de Grambois (84), lequel a confessé avoir reçu de François Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 7 francs 5 sols 6 deniers pour les dépens taxés par Me Melchion Blanc et Me Jean François Deguerre procureurs et arbitres « en cest affaire et pour sa part le consernant et taxe faite par iceux arbitres » le 23 novembre, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Courenc et Me Jean Ricard sergents royaux. [Signé : P Rochel, Courenc, Ricard]

**Achat pour Jean Dumas contre Jacques Gueidan fils de Jacques – f°378**

Le 15/12/1617 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Dumas travailleur de ce lieu, présent, une terre en ce lieu quartier du Plan de deux saumées six émines et demi, mesure vieille, à prendre de long en long devers la terre qui confronte Jean Antoine Escoffier et terre de Georges Rougier. La vente est faite pour le prix de 27 écus, soit 81 livres à payer en trois ans. Ledit Gueidan a déjà reçu 10 écus en quinze coupes de vin et il restera à payer

10 écus à la Saint-André prochaine en un an et 7 écus à la Saint-André suivante. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Antoine Escoffier et Me Jean Sicard, de ce lieu. [Signé : Sicard]

Le 05/12/1620 ledit Gueidan confesse avoir reçu 27 écus, savoir précédemment dudit Daumas « suivant la quittance cy dessus contenue au susdit acte » [les 10 écus] et le restant 16 écus des mains dudit Daumas et propre argent d'Honoré Baille suivant un acte d'achat fait par ledit Baille audit Daumas chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Vincent Barrielle et Sauvaire Caire. [Signé : J Gueidan]

### **Cession pour Claude Ferrier contre Barthélémy Rolland ménager – f°380**

Le 15/12/1617 a comparu Barthélémy Rolland ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Ferrier marchand de ce lieu, présent, une paire de bœufs poil rouge pour l'un et blanc pour l'autre, âgés d'environ sept ans, reçus précédemment, estimés à 24 écus à payer suivant le terme indiqué dans leur acte de mègerie : il paiera 12 écus [c'est une mègerie donc il paie la moitié], savoir la moitié, soit 6 écus, au 15 août prochain en un an et l'autre moitié au même jour l'année suivante. A la fin de leur mègerie, les bœufs se partageront, parts à faire par le mégier et ledit Ferrier choisira la sienne. De plus, ledit Rolland a reçu dudit Ferrier un araire garni, la reille pesant treize livres, à rendre à la fin de la mègerie. Il a aussi reçu « un jonc et une canbe d'arayre » à rendre aussi à la fin du bail. Ledit Rolland a aussi reçu cinquante-trois bêtes à laine tant grosses que petites et trois chèvres, le tout reçu précédemment pour la mègerie suivant acte chez Me Bernard notaire royal de ce lieu. Il a aussi reçu dix gelines et un coq, ainsi que trente quintaux de foin, « plus unse cledes, une gamatte, un rastellyer d'agneaulx, un banc, une selle boys, une amouille garnye pour amollar fer, une eysyviennne vyelle en caree [incertain], plus trate pour saulse que piboule et pin et un chaputyé » le tout à rendre à la fin du bail. Ledit Rolland paiera 3 écus audit Ferrier « pour le paise quy a esté achepté et au tondedour prochain et le demerant sera payé par Feryer. » Ledit Rolland a confessé avoir reçu dudit Ferrier cinq saumées de conségal à payer suivant leur mègerie. Il « sera permis audit Feryer faire manger trois saumées de semé pour son areraige la derniere année de son arantement fors advenant le temps que faudra payé [incertain]. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Michel Rodde de ce lieu. [Signé : C Ferrier, M Rodde, N Olivier]

### **Cession pour Jacques Gueidan contre Me Louis Ange et le capitaine Bernard Roy – f°382**

Le 15/12/1617 a comparu Me Louis Ange, lequel a cédé à Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 9 francs que lui doit le capitaine Bernard Roy pour arrérages de taille et pour reste du prix de blé pour la dîme de la récolte dernière pour le quart concernant ledit Ange, suivant leur compte. Cette cession est faite pour semblable somme que ledit Ange doit audit Gueidan pour toutes les affaires de tout le passé jusqu'à ce jour. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ferrier marchand et Giraud Panisset. [Signé : Ange, J Gueidan, C Ferrier]

### **Achat pour Claude Ferrier contre Esprit de Laugier écuyer d'Apt, procureur de Me Vincent de Laugier – f°383**

Le 15/12/1617 a comparu Esprit de Laugier écuyer d'Apt (84) procureur de Me Vincent de Laugier avocat en la cour, suivant procuration chez Me Jean Baptiste Meynier notaire d'Apt du 09/10/1617, lequel a vendu à Claude Ferrier marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un casal que ledit Vincent a en ce lieu, acquis par collocation faite le 08/05/1617 pour la somme de 598 livres 18 sols sur plus grande quantité de biens, collocation sur Honoré Thurin, quartier des Théolèdes, confrontant maison de l'acheteur, le barry, maison de Philippe Arnoulx et la rue publique « qu'est son passage. » La vente est faite pour le prix de 36 livres à payer fin août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Toussaint Sauvecane et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : C Ferrier, Laugier, T Sauvecane, N Olivier]

Le 01/09/1618 a comparu Esprit de Laugier comme procureur de Me Vincent Laugier avocat en la cour, lequel a confessé avoir reçu de Claude Ferrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 36 livres, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Michel Rodde et François Silvestre. [Signé : Laugier, C Ferrier, M Rodde]

Le 29/12/1620 Me Louis Allard et Gaspard Reboul, estimateurs modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ont rapporté qu'en vertu du décret fait par le lieutenant de juge de ce lieu sur la requête de Claude Ferrier de ce lieu, « pour veoyr et visiter byen et deument le casal cy dessus », les experts y sont allés en l'absence dudit Laugier, en présence de Jean La Coste maçon et Me Vincent May pris pour experts, lesquels ont rapporté « que ledit casal est tout descourt sans aucuns tuille y ayant deux fenestres porys quy ne peuvent ryen servir et huit cabryons ainsy pourys semblablement, et les murailles d'icelluy sont toutes corompues et ont besoin estre embouchées de chaux et sable pour les fortyffyer et la muraylle devers le casal de madamoiselle Fabresse est un coin d'icelle houverte et fors corompue que a besoin le bastyr d'environ une cane et demy et boucher de trous du cousté des autres. » [Signé : L Allard, Reboul, V May]

**[fin du registre]**